

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Poignante Passion On lui a reproché d'être trop violent, d'inciter à l'antisémitisme et de prendre trop de libertés avec l'Évangile. Avec sa *Passion du Christ*, judicieusement lancée sur les écrans de la planète en plein mercredi des Cendres, Mel Gibson déchaine les passions. Pour mieux cerner la controverse, *La Presse* a assisté à la première représentation donnée à Montréal en compagnie d'un prêtre catholique, d'un représentant du Congrès juif canadien et d'un pasteur protestant. **À lire demain dans le cahier Plus**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE

- > Faites le point sur le scandale des commandites: cyberpresse.ca/commandites
- > Pour tout savoir des derniers événements en Haïti: cyberpresse.ca/haiti
- > Suivez en direct le match entre le Canadien et les Hurricanes à 19 h: cyberpresse.ca/hockey



POUR JOINDRE **LA PRESSE**

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

L'anarchie règne à Port-au-Prince



Aux abords de l'ambassade des États-Unis, un agent de sécurité américain fouille un Haïtien pour s'assurer qu'il n'est pas armé.

PHOTO AP

ANARCHIE

suite de la page A1

Washington a également demandé aux insurgés d'« arrêter leur avance » sur la capitale, Port-au-Prince. Port-au-Prince, 2,5 millions d'habitants, a été secouée toute la journée par des scènes de pillage et des règlements de compte parfois meurtriers. « Ce n'est pas seulement de l'anarchie, ce sont des gangs pro-Aristide qui ont reçu l'ordre de terroriser la population », a déclaré un diplomate sous le couvert de l'anonymat. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a demandé à tous les Haïtiens « d'éviter la violence et de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques ». Près du port, plusieurs centaines de personnes non identifiées ont pillé des entrepôts, et les corps

d'au moins trois hommes, vraisemblablement exécutés de tirs dans la tête, étaient visibles à la périphérie de la capitale. Autour du palais présidentiel, des barricades étaient tenues par des militants pro-Aristide. D'autres occupaient plusieurs commissariats à Port-au-Prince et en province, selon des sources policière et journalistique. Aux barages, des militants du pouvoir, les « chimères », s'en prenaient parfois violemment aux rares automobilistes ou aux passants, rançonnés. « Nous demandons aux chimères de déposer les armes et de cesser les actes de violences et de pillage », a dit sur Radio-Vision 2000 Guy Philippe, chef des insurgés, qui menacent de s'en prendre « très bientôt » à Port-au-Prince. « Les forces insurgées continuent d'avancer » sur la capitale, a-t-il

précisé. Selon lui, la prise de Port-au-Prince sera facile. « Au Cap-Haïtien, le gouvernement avait dit que c'était impossible. Regardez, 30 minutes de combat, et voilà (...) donc, je crois qu'à Port-au-Prince, ça sera de même. » Aux premières heures de la journée, les troupes de Guy Philippe avaient pris Mirebalais, une ville de 140 000 habitants à 57 km au nord de la capitale. En revanche, la ville des Cayes, au sud, la troisième d'Haïti, a été reprise hier par les forces fidèles au président Aristide. Elle avait été prise la veille par un groupe local d'opposants armés appelé Base résistance. Depuis le début du mois, les violences des partisans d'Aristide et l'insurrection armée ont fait plus de 70 morts et plusieurs centaines de blessés.

Le président de VIA Rail présente des excuses

VIA RAIL

suite de la page A1

En réponse aux allégations de Mme Bédard selon lesquelles elle est une « victime du scandale », M. Pelletier a affirmé qu'elle tentait tout simplement de tirer avantage de l'affaire des commandites. « C'est une pauvre fille qui fait pitié, a-t-il dit, une fille qui n'a pas de conjoint, que je sache. Elle a la tension d'une mère monoparentale qui a des responsabilités économiques. Dans le fond, je trouve qu'elle fait pitié. » En après-midi, hier, le premier ministre Martin a qualifié d'« inacceptables » les déclarations de M. Pelletier. « Je m'attends à ce qu'il retire ses commentaires et qu'il s'excuse », a-t-il indiqué lors d'un point de presse à Vancouver. Peu après, M. Pelletier a fait parvenir un communiqué en ce sens aux médias. « Lors d'une entrevue avec un journaliste hier, j'ai émis certains commentaires au sujet de Mme Myriam Bédard et je réalise que ces propos étaient déplacés, peut-on lire. Je regrette ces commentaires et je m'excuse sincèrement auprès de Mme Bédard pour l'embarras ou la peine que cela aurait pu lui causer. »

Mais Mme Bédard affirme n'avoir que faire de ces excuses. À son avis, M. Pelletier a simplement prouvé qu'il n'avait pas sa place à la tête d'une société d'État. « Lorsque j'ai pris connaissance de ses déclarations, je me suis dit qu'il fallait être très bas au niveau intellectuel. » Mme Bédard s'est également dite « très dérangée » par les propos de Marc LeFrançois, président et chef de la direction de VIA, qui a été suspendu par M. Martin cette semaine pour sa possible implication dans le scandale des commandites. « Je ne comprends pas ces gens-là, a dit M. LeFrançois à *La Presse* en faisant référence à Mme Bédard. Est-ce qu'ils prennent des pilules? Je ne sais pas. » Ce dernier n'a rappelé *La Presse* hier. MM. LeFrançois et Pelletier réagissaient aux propos de Mme Bédard, qui a soutenu avoir été forcée de démissionner de VIA Rail en janvier 2002, soit quatre mois avant que le scandale des commandites éclate, parce qu'elle avait refusé d'être mutée à Groupaction, la firme qui gère les communications de la société d'État. Nommée spécialiste des programmes nationaux à VIA Rail un an plus tôt, elle affirme qu'elle a « été

tassée de son poste » après avoir été témoin de l'envoi à VIA de « factures gonflées » par Groupaction. C'est ainsi que, le 13 février dernier, soit le lendemain du jour où M. Martin a demandé aux Canadiens qui savent quelque chose sur le scandale des commandites de se manifester, Mme Bédard a envoyé au cabinet du premier ministre une lettre pour recouvrer son poste à VIA Rail.

« **Propos inacceptables** » À l'unisson, hier, les groupes de femmes et les élus des deux côtés de la Chambre des communes ont exprimé leur indignation devant la réaction des deux hauts dirigeants de VIA. « Si les commentaires sont vrais, ils sont complètement inacceptables et nous allons prendre les mesures justifiées, y compris la suspension et des mesures disciplinaires », a déclaré le ministre des Transports et responsable de VIA Rail, Tony Valeri. Il a cependant refusé de dire quelles sanctions il comptait imposer. Le Parti conservateur s'est dit indigné qu'« une héroïne du Canada » soit traitée de « menteuse » par M. Pelletier. Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a soutenu pour sa part que le gouvernement n'avait d'autre choix que de congédier le

président du conseil de VIA à la lumière de ses propos « inqualifiables ». **Réactions** Pour les différents mouvements de femmes, les déclarations de Jean Pelletier sont indignes d'un haut dirigeant de société publique. À tel point que la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui représente 80 000 enseignants, demande au Parlement de congédier MM. Pelletier et LeFrançois pour leurs propos « misogynes, sexistes et méprisants », selon les mots de la présidente de la Fédération, Joanne Fortier. À la Fédération des femmes du Québec, on se voulait plus circospect. On n'en dénonce pas moins ces propos qu'« dépassent l'entendement ». « Comment le président d'une société d'État aussi importante que VIA peut-il tenir de tels propos, franchement sexistes? » a demandé la présidente de la FFG, Michèle Asselin. « Ce sont des propos totalement inacceptables, surtout que l'on fait référence au statut personnel d'une personne », a pour sa part indiqué la ministre québécoise responsable de la condition féminine, Michèle Courchesnes, par la voix de son attaché de presse, Daniel Desharnais.

D'autre part, le président du comité des comptes publics à Ottawa, John Williams, a indiqué qu'il souhaitait que l'ex-biathlontaine vienne témoigner devant les députés afin d'expliquer ce qu'elle sait des malversations de Groupaction et de VIA Rail. Mme Bédard n'a toutefois pas pris de décision à ce sujet. « Je n'irai pas aveuglément, a-t-elle dit hier. Il faut que je voie ce que ça implique. Mais si c'est pour le bien-être de mon pays et le bien-être de VIA Rail, je vais le faire. » Pour sa part, VIA Rail a diffusé un communiqué de presse pour réagir aux accusations de Mme Bédard, « même s'il va à l'encontre de la politique de VIA de discuter publiquement des questions liées au personnel ». « Il est faux d'affirmer que Mme Bédard a été forcée de quitter VIA, écrit-on. Mme Bédard a été embauchée par le département du Marketing de VIA en janvier 2001, mais rapidement, il est devenu clair que sa relation de travail avec VIA ne répondait pas à ses besoins. Elle a donc quitté la Société volontairement le 18 janvier 2002, afin de poursuivre sa carrière à titre de consultante indépendante. »

Avec la collaboration de Joël-Denis Bellavance à Ottawa

Propre et blanc

PROPRE

suite de la page A1

La guerre est finie, les discours anti-Bush dépassés, les campagnes de promotion terminées et les règlements de comptes terminés pour cause d'épuisement. Cette année plus que jamais, la cérémonie des Oscars lavera propre et blanc. Quant aux noms des futurs gagnants, ils font à peine l'objet d'une spéculation tant leur victoire semble coulée dans le béton. Tout le monde s'entend pour affirmer que *Le Seigneur des anneaux* sera le grand seigneur de la soirée et repartira avec l'ultime anneau d'or: l'Oscar du meilleur film de l'année, même si aucun de ses acteurs en forme de hobbit n'a récolté la moindre nomination. Du côté des acteurs, on mise fort sur Charlize Theron (meilleure actrice), dont le salaire de base a été majoré pas plus tard qu'hier à 10

millions. Mais on devient un peu plus confus quant à la victoire trop vite proclamée de Sean Penn pour son rôle dans *Mystic River*. Il y a une semaine pourtant, la rumeur lui accordait l'Oscar sans hésitation. Mais depuis sa défaite samedi dernier contre le pirate Johnny Depp aux Screen Actors Guild Awards, son couronnement est devenu aussi incertain que la météo. Chez les acteurs de soutien, Tim Robbins, qui joue le rôle d'un pauvre paumé dans *Mystic River*, a d'excellentes chances de l'emporter. Du côté des femmes, cela tiraille un peu plus que d'habitude. En principe, Renée Zellweger devrait être récompensée pour son jeu dans *Cold Mountain*. Mais Holly Hunter, très appréciée dans *Thirteen*, lui porte ombrage. Et puis il y a Shohreh Aghdashloo, l'actrice de *House of Sand and Fog*. Non seulement son nom est impossible à prononcer et encore plus à retenir, mais il a réussi à créer une mini-

tempête cette semaine. Dans un effort désespéré pour promouvoir sa candidature et celle du film, Dreamworks a placé une annonce un peu douteuse dans le magazine *Variety*. Sous les photos juxtaposées de Zellweger et d'elle-même, on pouvait lire en grosses lettres et encerclé au crayon gras: celle qui va gagner (Zellweger) et celle qui devrait gagner (Aghdashloo). Il n'en fallut pas plus pour que Miramax et son coloré et colérique PDG, Harvey Weinstein, crient au scandale et à l'infamie. Mais comme la tempête de pluie de mercredi, la crise s'est résorbée en 24 heures avec excuses publiques, mea-culpa et gémissements. Il n'y a pas à dire, la 76e remise des Oscars semble vouée au calme plat et, pis encore, à la paix et à la normalité. Même le délai de cinq secondes imposé au diffuseur dans l'éventualité qu'un nuvite surgisse sur scène comme en 1974 ou qu'une actrice échappe un sein comme Janet Jackson n'allume aucun débat. Joe Roth, producteur de l'émission, a répété à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas d'une mesu-

re de censure visant les discours anti-Bush à la Michael Moore. Il maintient que les 45 secondes allouées aux gagnants leur appartiennent et qu'ils peuvent en faire ce qu'ils veulent, y compris dire « *I love John Kerry* » ou « *bye bye Bush* ». Pour l'heure, le seul opposant aux discours engagés est l'animateur de l'émission *The O'Reilly Factor* sur Fox. Toute la semaine, il a rappelé à ses téléspectateurs que les Oscars n'étaient ni l'endroit ni le moment pour les écarts de langage et les envolées idéologiques. Si Sean Penn, Tim Robbins ou Meryl Streep veulent faire de la politique, qu'ils viennent en faire à mon émission, a-t-il martelé. Quant aux nouveaux héros du cinéma québécois que sont Denys Arcand, Denise Robert, Benoît Charest et Chris Hinton, on ne peut pas dire qu'ils font des vagues. Les journalistes ont visiblement oublié qu'ils existaient. Nul le part il n'est mentionné que Benoît Charest et Béatrice Bonifassi chanteront sur scène dans le numéro qui réunira à tour de rôle Sting, Annie Lennox et Elvis Costello. Dans le *New York Times*

d'hier, la journaliste Sharon Waxman passe en revue toutes les catégories importantes, sauf celle du meilleur film étranger. Elle évoque tous les noms qui sont passés au prestigieux *talk-show* de Charlie Rose en prévision de la course aux Oscars mais oublie comme de raison celui de Denys Arcand. Qu'à cela ne tienne. Denys Arcand et Denise Robert seront les invités de marque ce soir d'une immense fête au champagne et au caviar célébrant tous les lauréats de Miramax. Et comme les lauréats sont peu nombreux et que Denys Arcand sera peut-être un des rares à ramener un Oscar à Harvey Weinstein, le plus grand collectionneur de statuettes dorées depuis 11 ans, il risque de ne pas passer inaperçu. Cette fête toujours tenue la veille des Oscars est une des plus courues en ville. Y être invité relève de l'exploit. J'en sais quelque chose. Depuis une semaine, je fais des pieds et des mains pour y être admise. Dans une ultime tentative de persuasion, j'ai tendu mon portable à Denys Arcand pour qu'il dise au type qui vérifie la liste des invités de me laisser entrer. J'attends toujours une confirmation.

ACTUALITÉS

Mariages gais aux États-Unis



PHOTO HECTOR MATA, AFP

Depuis le 12 février, les couples gais peuvent se marier à l'hôtel de ville de San Francisco, à la suite d'une décision du maire démocrate de la ville, Gavin Newsom. Ce dernier a voulu répliquer au président Bush, qui vient de lancer une campagne dans le but d'amender la Constitution américaine afin d'interdire les mariages entre personnes de même sexe.

Entrevue avec le maire de San Francisco, Gavin Newsom

Un animal politique inspiré par le Canada

ALEXANDRE SIROIS

SAN FRANCISCO — L'homme qui a fait sortir George W. Bush de ses gonds au sujet des mariages gais est un animal politique hautement charismatique... qui dit s'être notamment inspiré du Canada.

Deux semaines après avoir donné le feu vert aux mariages gais à San Francisco, le maire Gavin Newsom semble au sommet de sa forme et confirme qu'il ne regrette rien. Même si la polémique fait rage d'un bout à l'autre des États-Unis, il persiste à défendre sa décision avec passion.

M. Newsom a accordé hier matin une entrevue exceptionnelle à une poignée de médias étrangers, dont *La Presse*. Il en a profité pour présenter son initiative comme une lutte contre la discrimination. Interrogé au sujet des avancées canadiennes dans ce domaine, il a précisé qu'il s'agissait justement de l'un des pays qui ont ouvert la voie à son initiative.

« Si le Canada n'avait rien fait et si d'autres pays n'avaient rien fait, peut-être n'aurais-je pas conçu cette idée, a affirmé hier le maire démocrate de 36 ans. Ce qui se passe au Canada et ailleurs dans le monde m'a certainement permis d'aller de l'avant en la matière avec une certaine confiance. »

La faute à Bush

Homme d'affaires millionnaire qui a fait fortune dans la restauration, devenu il y a moins de deux mois le plus jeune maire qu'ait connu San Francisco au cours des 100 dernières années, M. Newsom a l'étoffe d'un politicien d'envergure. Il est éloquent, doté de traits d'acteur de cinéma et porteur d'un enthousiasme qu'il communique en s'assurant de regarder droit dans les yeux tous ceux à qui il s'adresse. Ce n'est pas pour rien qu'on le soupçonne déjà d'avoir un oeil sur la Maison-Blanche.

Rumeurs alimentées par sa décision de permettre aux conjoints de même sexe de se marier à l'intérieur de son hôtel de ville, ce qui lui a valu une renommée certaine et une crédibilité lui permettant d'interpeller le président américain. C'est d'ailleurs M. Bush qu'il montre du doigt lorsqu'on lui demande ce qui l'a poussé à jeter de l'huile sur le feu.

M. Newsom a assisté au discours annuel sur l'état de l'Union du président américain le mois dernier.



PHOTO JUSTIN SULLIVAN, GETTY IMAGES

Gavin Newsom, un politicien ambitieux.

Que M. Bush laisse planer l'idée d'un amendement constitutionnel pour interdire les mariages gais l'a irrité au plus haut point. Il a répliqué par la bouche de ses canons. « Ce n'est pas un enjeu que j'ai créé. Le président des États-Unis a décidé d'en faire un enjeu et j'ai réagi à son désir de tenter de diviser le pays », a expliqué le maire. Il estime « honteuse » la décision du président de passer de la parole aux actes à l'aube du déclenchement officiel de la course à la Maison-Blanche.

« Ce qui se passe au Canada et ailleurs dans le monde m'a certainement permis d'aller de l'avant. »

« La Constitution est là pour faire avancer les droits des gens, pas pour faire avancer la carrière politique des gens. Et j'estime que c'est ce qu'il faut, a ajouté M. Newsom. Je n'ai pas de problème avec un président qui atterrit sur un porte-avions pour faire avancer sa carrière politique. Mais qu'il reste loin de la Constitution des États-Unis. C'est sacré. Et c'est pour faire avancer les droits, pas pour les restreindre. »

Calmer les démocrates

M. Newsom est ainsi reparti de Washington, en janvier, « résolu »

à combattre la discrimination et à contrer les menaces du président. C'est pourquoi il a autorisé les mariages gais le 12 février. « Fier de représenter San Francisco et les valeurs de cette ville », il se sentait obligé de faire ce qu'il croyait bon, « peu importe les conséquences politiques ».

Conscient de la tempête déclenchée au Parti démocrate par sa décision, M. Newsom a dit respecter John Kerry et John Edwards, rivaux de George W. Bush, qui s'opposent aux mariages gais. Il soutient que son initiative n'est pas « incohérente » avec leurs efforts visant à s'emparer de la Maison-Blanche. En fait, il juge que le Parti démocrate devrait épouser cet enjeu plutôt que le craindre.

Le maire de San Francisco, qui a nommé une femme à la tête des pompiers de la ville et une autre à la tête du service de police depuis son arrivée au pouvoir, mise sur le progressisme. Il a rappelé que, lorsqu'il est né, en 1967, la vaste majorité des Américains s'opposait toujours aux mariages interraciaux.

« Nous disons toujours qu'il est bien que l'Amérique soit la démocratie diversifiée la plus importante du monde, a dit M. Newsom à ce sujet, traçant un parallèle avec les mariages gais. Je pense qu'il est temps que nous pratiquions ce que nous prêchons dans ce pays. »

« Révolution » à San Francisco

ALEXANDRE SIROIS

SAN FRANCISCO — « C'est grandiose ! C'est gros comme le soleil ! Gros comme le dôme au-dessus de nos têtes. C'est énorme ! »

Le dôme auquel David Upchurch compare l'ampleur de son bonheur est celui de l'hôtel de ville de San Francisco. C'est là que cet homme de 39 ans a épousé hier son partenaire de plus de 10 ans, Ranko Ostojic.

Quelques minutes après l'échange des alliances et le traditionnel baiser, sur les marches du somptueux escalier de marbre qui se dresse au centre de l'édifice, M. Upchurch avait l'air de quelqu'un qui vient de décrocher la Lune.

Ayant pour l'occasion revêtu un smoking noir décoré d'une fleur à la boutonnière, cet architecte de San Francisco était aux anges. Les yeux brillants, un large sourire éclairant son visage, il savourait à la fois la symbolique de l'événement et son côté romantique. « Je n'aurais jamais imaginé ça possible, lance-t-il. C'est une révolution. »

Près de 4000 couples gais ont pu bénéficier des retombées de cette révolution et s'unir par les liens du mariage à San Francisco depuis le 12 février, a-t-on indiqué hier. C'est à cette date que le maire de la ville, Gavin Newsom, a décidé d'autoriser les mariages entre conjoints de même sexe.

Pôle d'attraction

La capitale gaie de l'Amérique est passée à un cheveu de se faire damer le pion par le Massachusetts. Un tribunal de cet État a en effet par deux fois sommé les parlementaires de légaliser les mariages gais, ce qui sera fait dès la mi-mai. Le maire de San Francisco a toutefois pris les devants en défiant les lois californiennes.

C'est pourquoi la ville est encore plus qu'auparavant un véritable pôle d'attraction pour les couples gais de l'Amérique. On ne fait dorénavant plus la queue devant l'hôtel de ville, car on doit prendre rendez-vous par téléphone. Et plus personne ne manifeste son opposition à l'extérieur de l'édifice. Les mariages se poursuivent au rythme d'une centaine par jour.

Et on vient de partout aux États-Unis pour profiter de cette occasion unique. Jeudi, par exemple, l'ex-animatrice Rosie O'Donnell a fait les manchettes en y épousant sa partenaire. Et hier, Liza Sibley, l'une des bénévoles qui président les cérémonies, disait avoir marié une majorité de couples en provenance de l'extérieur de la Californie.

M^{me} Sibley, une professeure de 52 ans au regard doux et aux cheveux

poivre et sel, participe avec enthousiasme à ce mouvement, que la Cour suprême de la Californie a refusé d'interrompre hier, malgré une requête du procureur général de l'État. « C'est un processus merveilleux », dit-elle, en confiant qu'elle en avait elle-même profité dès le premier jour.

« C'est une question de droits de la personne et non pas d'orientation sexuelle », affirme la professeure, qui n'a que des bons mots pour le maire de sa ville. « Il est courageux. Je suis fière d'habiter San Francisco », ajoute-t-elle.

Rires et larmes

Derrière la chaise de M^{me} Sibley, au pied des marches de l'escalier de l'hôtel de ville, se trouvent quelques dizaines de bouquets. Les fleuristes de San Francisco reçoivent chaque jour plusieurs appels d'inconnus, emballés par l'initiative en cours, qui souhaitent offrir des fleurs aux nouveaux mariés.

Ajoutez à cela les applaudissements et les cris de joie qui fusent ponctuellement entre les murs de l'hôtel de ville, les larmes versées régulièrement et le sérieux des participants (vêtue d'un complet noir à la mode, M^{me} Sibley confie qu'elle l'a acheté spécialement pour ses nouvelles fonctions), et vous vous retrouvez avec une ambiance de fête on ne peut plus solennelle.

Ainsi, les nouveaux époux semblent pour l'instant à l'abri de la fureur provoquée par leur mariage et des menaces du président américain, George W. Bush, qui désire modifier la Constitution du pays pour interdire de telles unions.

En revanche, ils sont pleinement conscients de la rude bataille qui sera livrée au cours des prochains mois. C'est du moins ce qu'a laissé entendre Jeremy Saz, un jeune trentenaire qui venait d'épouser Alvin Chin, son partenaire depuis 16 ans : « Le changement social est toujours le résultat de luttes. »

Un exemple suivi

Par ailleurs, le maire d'une petite commune de l'État de New York a suivi l'exemple de San Francisco et marié, hier, une douzaine de couples homosexuels.

« Les lois régissant le mariage dans l'État de New York sont neutres en termes de sexe, et la Constitution de l'État stipule une protection égale pour tous, a expliqué le jeune maire, Jason West, sur CNN. J'ai l'obligation morale (...) de soutenir la Constitution de l'État, et j'ai l'intention de le faire dès aujourd'hui. »

Avec AFP

ACTUALITÉS

La DPJ s'interroge: même les parents crient à l'aide

PARENTS

suite de la page A1

Dans les coulisses de la DPJ, on les appelle les « 38-H ». L'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse prévoyait que la sécurité ou le développement d'un enfant sont considérés comme compromis si, par exemple, sa santé physique est menacée par l'absence de soins appropriés, s'il est victime d'abus sexuels ou encore « s'il manifeste des troubles de comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de leur enfant ou n'y parviennent pas ».

Le 38-H typique a l'allure d'un adolescent d'une quinzaine d'années en pleine crise, sur qui les parents (ou, plus souvent, le parent monoparental) n'arrive plus à exercer d'autorité et qui semble dévier vers des chemins plus sombres (consommation de drogue, fréquentation de gangs, décrochage scolaire). Ses parents cherchent désespérément à rétablir leur autorité et, quand la crise éclate, le DPJ apparaît comme LA solution à tous leurs problèmes.

Et c'est bien ce qui préoccupe l'organisme. Dans son dernier rapport annuel, le DPJ s'interroge publiquement sur son rôle envers ces « 38-H ». Pour certains ados aux prises avec des troubles de comportement qualifiés de « dangereux », comme une tendance aux fugues ou la fréquentation de gangs de rue, « l'intervention du directeur de la protection de la jeunesse, fondée sur le besoin d'assurer leur sécurité, est nécessaire ».

Or, poursuit le directeur, les cas « 38-H » ne sont pas tous en danger. « Bien que ces parents et adolescents soient en souffrance et vivent des moments extrêmement difficiles en raison des tensions vives et des disputes perpétuelles qui sévissent à la maison, cela ne veut pas dire pour autant que les jeunes concernés soient en danger dans leur famille et en besoin de protection. »

Et le constat tombe : « À moins que le jeune ne soit véritablement en danger, est-il raisonnable socialement d'endosser le fait que des parents s'en remettent au DPJ pour que soient imposées des limites à leur jeune et qu'enfin ils se sentent appuyés dans leur rôle d'éducateur ? Où en sommes-nous collectivement ? Se pourrait-il que, chacun dans leur rôle, les adultes qui gravitent autour des jeunes ne sachent plus comment s'incarner dans un rôle d'autorité bienfaisant et sécurisant ? »

Le DPJ, est-il écrit dans le rapport annuel, serait-il devenu « un remède magique au sentiment d'impuissance » ?

De son bureau du centre-ville de Montréal, l'intervenante sociale en signalement Sylvie Piché s'entretient tous les jours avec des parents désespérés. « Il ne faut pas penser que ce sont nécessairement des parents démissionnaires, qu'ils ont baissé les bras. Ils ont souvent fait le tour de la situation avant de nous appeler. » Ceux qui se fichent véritablement de leur ado le mettront tout simplement à la porte. Et qu'il se débrouille tout seul !

Par contre, il s'agit aussi de parents qui semblent avoir attendu trop longtemps avant d'agir. Sylvie Piché pianote sur son clavier. « Voilà un cas typique du lundi, dit-elle. Un père s'est fait voler son ordinateur et son imprimante durant le week-end. Il n'y a pas de trace d'effraction, les policiers ne peuvent faire de rapport. Le père se doute que c'est sa fille de 15 ans qui a organisé le vol. D'ailleurs, elle dit qu'elle a perdu sa clef... »

Le père et la fille avaient déjà consulté un travailleur social mais avaient cessé les rencontres « parce que ça allait mieux ». Mais le problème de fond n'était pas réglé. « Et là, le père nous demande de venir la chercher. Il pourrait aller voir un travailleur social à l'école ou au CLSC, mais il fait appel à la DPJ parce que ça va plus vite ! »

« Ça n'a pas de bon sens que la DPJ devienne une manière de régler des conflits parents-adolescents, observe Jean-Marc Potvin. Il ne faut pas que la loi soit utilisée dans ce sens-là. »

L'enjeu, évoque le directeur, est qu'on offre un soutien aux familles dans chacune des régions. Malheureusement... « Je pense que toutes les compressions budgétaires que l'on a connues depuis au moins une dizaine d'années dans les réseaux de l'éducation et des services sociaux ont fait en sorte qu'il y a eu un certain désinvestissement autour des jeunes en difficulté. »

C'est le cas notamment des jeunes qui ne fréquentent pas l'école. « Auparavant, rappelle M. Potvin, les commissions scolaires avaient des moyens légaux pour contraindre la fréquentation scolaire. La loi a été amendée et dit maintenant qu'il faut signaler au DPJ des jeunes qui ne fréquentent pas l'école. »

« On est devenu le déversoir du réseau des services sociaux », se désole l'intervenante Suzanne Dessureault, en faisant écho au cri d'alarme du DPJ. « Faute d'avoir obtenu le soutien nécessaire au moment opportun, les parents en viennent par désespoir, épuisement et exaspération à vouloir démissionner de leur rôle parental », écrit-il dans son rapport annuel.

Mais quelle est la part de responsabilité des parents dans ce phénomène ? Certains parents, remarque Sylvie Piché, ont laissé se dégrader une relation avec leur ado. Quelle autorité ont-ils imposé jusqu'à maintenant ? « Ils me disent : ma fille va coucher chez des amis en semaine. Je leur demande s'ils savent qui sont ses amis. Ils ne le savent pas, ils disent que ça ne les regarde pas », dit-elle en levant les yeux au ciel.

C'est souvent en urgence que les parents appellent, note l'intervenante. « Ils voudraient qu'une situation qui perdure depuis des années se règle en 24 heures. Ils sont excédés, mais ils attendent bien souvent d'être excédés avant d'agir ! » « Comme si, dans leur tête, il suffisait d'envoyer l'ado un mois en centre jeunesse pour qu'il revienne comme neuf ! » dit Suzanne Dessureault.

Est-ce un réel désengagement des parents auquel la DPJ assiste ? Pour Jean-Marc Potvin, il est évident que l'éclatement des familles, la monoparentalité, les familles reconstituées « font en sorte que les tensions dans les familles sont peut-être plus fortes et que, dans ce sens, ça peut mener un certain nombre de parents aujourd'hui à démissionner ». L'enfant-roi qui, devenu adolescent, ne sait pas ce que signifie le concept de « limites » amène parfois « des parents à démissionner, non pas parce qu'ils n'aiment pas leur enfant, mais parce qu'ils n'ont plus le contrôle ».

Mais est-ce vraiment le rôle de la DPJ de s'occuper des parents et ados en crise ? « Tant qu'on le fait, personne ne va se remettre en question », constate Suzanne Dessureault. Depuis l'automne dernier, les intervenants de l'organisme se rencontrent régulièrement pour réfléchir sur la situation. « Ça nous amène à vouloir revoir avec certains partenaires la façon dont on travaille, dit M. Potvin. J'ai rencontré des CLSC à ce sujet pour aider les familles avant que la situation ne se détériore. C'est un problème reconnu, mais l'enjeu est d'intégrer les solutions dans la création de réseaux locaux. »

Sauf que, en attendant que tous se coordonnent, si la DPJ ne recueille pas les « 38-H », personne d'autre ne le fera. « C'est malheureux parce que pendant qu'on s'occupe de ces cas-là, dit M^{me} Piché, il y a aussi des petits enfants victimes d'abus dont il faut s'occuper... »

Marc, Julie, Nadine...

Trois familles, trois histoires de DPJ

JUDITH LACHAPELLE

Les familles qui ont recours à la DPJ pour venir à bout d'un ado en crise n'ont pas toutes le même profil, mais dans tous ces cas, la DPJ s'interroge pour savoir si elle est le meilleur organisme pour s'occuper d'elles. À noter : les histoires présentées ici sont véridiques mais les noms ont été changés pour conserver l'anonymat des familles.

L'histoire de Marc

Il a toujours été un enfant un peu spécial, vouant une passion dévorante à ce qu'il aimait, se mettant en furie lorsqu'un rien le contrariait. La moindre anxiété se transformait en angoisse et le jetait dans un gouffre profond de désespoir. Ses crises sont devenues plus violentes, il a frappé le mur, le chien, sa mère...

D'ailleurs, celle-ci ne s'en est pas cachée longtemps : son fils souffrait d'un problème de santé mentale. Les parents l'ont accepté et, dès lors, se sont mis à chercher frénétiquement comment lui venir en aide. Tandis que le père le traînait de spécialiste en spécialiste, la mère faisait elle-même des recherches pour des traitements en médecine douce. Sa bibliothèque est remplie de livres qu'elle a fait venir des quatre coins du monde.

Pendant deux ans, raconte sa mère, Marc a été observé deux fois par semaine par des psychiatres. À la suite d'une longue évaluation, le premier diagnostic est tombé : syndrome d'Asperger. Marc a reçu ses premiers médicaments à 10 ans.

La médication n'a pas changé grand-chose dans son comportement. Son agressivité n'a cessé de monter, ses crises étaient plus fréquentes. « Il était insupportable, raconte sa mère d'une voix timide. J'avais des bleus partout... »

Au CLSC de leur quartier, la travailleuse sociale s'est démenée tant qu'elle a pu pour trouver à Marc une place dans un centre spécialisé. Dans l'oeil de l'ouragan, Marc, profondément malheureux, était bien conscient du mal qui l'assaillait et cherchait aussi un moyen de se soigner. Mais tout le monde — le médecin traitant, les centres spécialisés, les hôpitaux, les CLSC — se renvoyait la balle. Même lors des crises où l'ambulance venait chercher Marc à la maison, l'hôpital rappelait au plus vite ses parents pour qu'ils viennent le chercher. Sans que rien ne change.

Et puis, en décembre dernier, juste avant

Noël, les parents de Marc (aujourd'hui âgé de 16 ans) ont craqué. À la suggestion de la travailleuse sociale, ils ont finalement appelé la DPJ à la rescousse. Les intervenants sont venus à la maison et ont rapidement trouvé une place pour Marc dans un centre jeunesse.

Depuis, les choses ont heureusement bien tourné pour Marc. Lors d'une crise où il a été transporté à l'hôpital, il a rencontré un médecin qui a posé un autre diagnostic sur sa condition : troubles bipolaires doublés de maniaque-dépression. La médication a changé et la situation s'est grandement améliorée. De plus, même si le centre jeunesse où il est hébergé reçoit davantage de jeunes contrevenants que de malades psychiatriques, Marc semble apprécier cet encadrement sévère où il a commencé à faire quelques travaux manuels. « En une semaine, raconte sa mère, il a adopté un comportement qu'on recherchait depuis des années... »

Mais tout n'est pas rose. La semaine dernière, Marc a téléphoné à sa mère et les deux se sont longuement parlé. Il s'est excusé pour tout ce qu'il lui avait fait subir, tout en se disant soulagé d'être désormais un peu mieux dans sa peau. Il ne veut pas revenir définitivement à la maison mais aurait souhaité aller y passer le week-end pour dormir dans son lit. Sa mère aurait beaucoup aimé l'accueillir, mais c'est impossible pour le moment. En appelant la DPJ, la mère de Marc a, en quelque sorte, cédé ses droits à l'État et c'est un juge qui doit décider si Marc a le droit d'aller voir ses parents.

À la fin du mois d'avril, les parents de Marc doivent revenir en cour pour savoir ce qu'il adviendra désormais de leur fils. La mère espère que Marc sera enfin placé dans un centre mieux adapté à sa condition.

L'histoire de Julie et Nadine

Julie, 15 ans, ne s'entend plus depuis belle lurette avec ses parents. Depuis le début de l'année scolaire, elle n'est allée qu'une ou deux fois à la polyvalente. Et depuis quelques mois, elle n'habite plus la maison familiale, elle préfère habiter chez les voisins.

La situation tendue entre Julie et ses parents a explosé lorsque sa jeune soeur de 13 ans, Nadine, a choisi elle aussi d'habiter chez les voisins et de ne plus aller à l'école. Trop, c'est trop, ont dit les parents. La DPJ a été appelée à la rescousse.

Les deux filles ont été placées chacune dans un foyer de groupe sous supervision de la DPJ pour les 30 prochains jours. Dans le cas de Julie, il aura fallu qu'un juge ordonne le placement puisqu'elle voulait rester chez les voisins (à partir de 14 ans, un jeune peut refuser un placement, à moins qu'un tribunal ne l'ordonne).

Et les parents ? Ça ne sera pas un mois de vacances, promet la DPJ. Souvent heureux de voir l'organisme prendre les choses en main, les parents déchantent parfois lorsque l'éducateur les ramène sur terre : ils devront eux aussi réfléchir sur leur comportement s'ils veulent récupérer l'autorité parentale sur leurs ados. L'éducatrice a notamment remarqué que la violence verbale faisait partie du quotidien dans la famille. Interrogé pour savoir pourquoi il adoptait un ton aussi peu respectueux envers ses filles, le père a rétorqué qu'il ne faisait que leur répondre sur le même ton qu'elles...

L'histoire de Vincent

L'appel a été reçu en milieu d'après-midi. Vincent, 13 ans, a été cueilli par les policiers et les ambulanciers au domicile familial après avoir composé le 911. Il dit avoir tenté de se suicider en se taillant le poignet et il ne veut plus rentrer à la maison.

Après évaluation, l'éducateur découvre une autre histoire. Vincent avait des problèmes à l'école, il vient d'être changé d'établissement. Le matin même, sa mère a trouvé un petit sachet de marijuana dans son sac. Vincent a été pris de panique et a appelé le 911. Mais il est apparu rapidement à l'éducateur que Vincent avait plus une tendance à la manipulation qu'au suicide (il s'était en fait coupé le pouce). Et les parents agissaient correctement, aux yeux du DPJ.

Le soir même, l'éducateur, Vincent et ses parents ont convenu qu'il allait passer la nuit chez sa grande soeur, avant de rencontrer un travailleur social le lendemain matin. « On n'est pas face à un trouble de comportement au sens de la loi, observe Suzanne Dessureault. Les deux parents sont adéquats, mais ils se retrouvent avec un ado qui a un comportement d'opposition. Les parents ont besoin d'aide. » Et tout de suite. C'est pourquoi le cas ne pourra être confié au CLSC et que ce sera, encore une fois, à la DPJ à le prendre en charge...

Nous serons ouverts
le dimanche
29 février
de 10 h à 16 h.

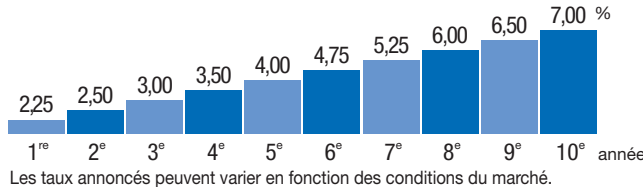
La retraite en bout de ligne :

1 800 463-5229

REER

Obligations
à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.



BONI DE
1%
la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.
Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec





PIERRE FOGLIA

La gifle

Une dame gifle sa fille en public. Un témoin dépose une plainte à la Direction de la protection de la jeunesse. Trois mois plus tard, sur son répondeur, la dame trouve le message d'une policière qui lui dit deux choses : le procureur qui a examiné la plainte a décidé de ne pas poursuivre ; il recommande cependant un « suivi » auprès de l'enfant. Nouvel interrogatoire de la petite fille par une policière du quartier. Enquête à l'école. La gamine, tout juste 11 ans, commence à trouver que les adultes ont du temps à perdre, et ce journaliste maintenant...

Vous allez raconter ça dans le journal ?

Seulement si tu veux bien.

Je veux bien, mais ne mettez pas les vrais noms.

C'était le 22 novembre dernier. De retour au Canada après un long séjour en Europe et en Californie, les Dubois et leur fille, Natacha, 10 ans à ce moment-là, se rendent à La Baie acheter plein de trucs pour meubler leur appartement dans Westmount. M. Dubois, d'origine française, est pressé, il doit retourner à Londres, où il travaille comme consultant. Sa femme aussi est d'origine française. Elle en a gardé un accent hyper-pointu. Elle est aussi exubérante que son mari est effacé, la caricature de la « maudite Française » qui cause, qui cause... La

première fois, au téléphone, je pensais que c'était une amie qui me faisait une blague, madame, madame, parlez moins vite, parlez moins fort. Moi aussi je déteste cet accent. Mais moi, j'ai le droit, parce que c'est le mien.

La gamine est adorable et plutôt sage, mais elle s'emmerdait énormément dans ce magasin où sa mère et son père étaient en train d'acheter des trucs sans intérêt comme de la literie, des meubles, etc. Je m'en vais au rayon des peluches (les toutous), annonce-t-elle. Tu restes avec nous, dit le père. Laisse-la donc, dit la mère. Voilà l'enfant partie aux peluches, un étage plus bas. Les Dubois continuent leurs achats, ça dure longtemps. La gamine se tanne des peluches mais ne se souvient plus où elle a laissé ses parents. Était-ce un étage au-dessus ? Au-dessous ?

As-tu paniqué ?

Pas du tout. J'ai dit à la dame des peluches : savez-vous comment je pourrais faire pour retrouver mes parents ? Elle a été très gentille. Elle a téléphoné. Une autre dame est venue, très gentille aussi, et on a attendu. C'est tout.

Pendant ce temps, à un autre étage...

Êtes-vous les parents d'une petite fille qui s'appelle Natacha ?

Euh, oui, répond M^{me} Dubois. Aussitôt le type de la sécurité se met à l'engueuler : que fait-elle

toute seule au rayon des jouets ? Elle est perdue. Elle vous cherche. Le ton accusateur dérape tout de suite vers l'invective : C'est une honte ! Des parents comme vous, vous mériteriez qu'on fasse un signalement à la DPJ. M^{me} Dubois est pétrifiée. L'énergumène est en train de la traiter publiquement de mauvaise mère. Elle se défend : Si ma fille est capable de prendre l'autobus tout seule pour aller à l'école et en revenir, elle peut bien aller seule au rayon des jouets dans un grand magasin, quand bien même ce ne serait pas à l'étage où sont ses parents...

Le ton monte. Le type de la sécurité en rajoute : Des parents comme ça, on devrait leur retirer leurs enfants. Le père intervient : Arrêtez, c'est assez, là. Le type de la sécurité le menace alors du poing. L'esclandre attire les badauds, un cercle s'est formé, la sympathie ne va pas à la mère, évidemment, pensez donc : une marâtre qui abandonne ses enfants, une maudite Française en plus, sûrement qu'elle les bat, vous savez comment sont les mères française, tiens toé. Le fond de l'air n'est pas loin d'être hystérique. M^{me} Dubois tremble. S'enfuit vers l'étage des jouets. Le gars de la sécurité la poursuit littéralement en la traitant encore, à pleine voix, de parent irresponsable. À l'étage des jouets, Natacha accroche sa mère : Maman, qu'est-ce qui se passe ? Elle était toute bizarre, raconte la

gamine. Et il y avait ce cinglé qui criait après elle.

Le cinglé ?

Oui, le type du magasin, il était complètement cinglé. On est remontées vers l'étage où était resté papa, il nous a suivies, et il continuait d'insulter maman dans son dos.

Que disait-il ?

Que c'est pas comme ça qu'on élève des enfants, et tout ça. Les gens nous regardaient, c'était assez effrayant. Et c'est là que maman m'a giflée.

Elle t'a giflée ?

Oui. On s'est arrêtées dans les escaliers. Elle s'est retournée vers le cinglé et vers les gens, et elle m'a giflée. Paf.

Elle t'a giflée fort ? Tape sur ma main pour me montrer la force de la gifle. Natacha tape sur ma main.

C'était plus fort que ça, commente la mère.

Mais enfin pourquoi ?

C'est difficile à exprimer. Il y avait ce type qui m'insultait dans mes valeurs profondes. Il y avait cette désapprobation générale, presque de l'hostilité, qui émanait des vendeuses, des caissières, des gens. J'étais suspecte du seul fait de mon accent français, de mon agitation, de ma façon d'être. Me sont alors remontés mes souvenirs d'enfance. J'ai été élevée ici, à Saint-Lambert. À l'école, j'étais déjà l'Autre, la maudite petite Française. J'ai fait mon barreau, j'ai déménagé à Ot-

tawa, où j'ai rencontré le père de Natacha, je l'ai suivi à l'étranger. Sept ans en Belgique, puis en Californie. De retour depuis quelques jours, je vais dans ce magasin acheter pour plus de 2000 \$ de fournitures et me remercie-t-on ? On m'insulte dans mes valeurs les plus profondes. Parce que j'ai volé quelque chose ? Non. Parce que j'ai permis à ma fille d'aller seule au rayon des peluches. Je suis la maudite Française qui n'élève pas ses enfants comme on les élève ici, je veux dire comme vos imbéciles de psys vous disent qu'il faut les élever. J'avais tout ça qui bouillonnait dans ma tête quand je me suis arrêtée dans ces escaliers. Je me suis retournée pour faire face au type qui ne me lâchait pas, mais dans ma tête je faisais face à tous les gens que j'ai dérangés un jour dans ce pays parce que je ne suis pas comme eux, même si je suis Canadienne comme eux. Non, je ne suis pas comme vous et je l'assume. Et j'ai giflé Natacha. Qui s'est mise à pleurer, évidemment. Et moi aussi. J'étais dans un de ces états...

Le type de la sécurité est devenu fou, il sautait partout, elle a frappé sa fille, elle a frappé sa fille, elle a frappé sa fille.

Avez-vous regifflé votre fille depuis ce jour-là ?

Natacha, t'ai-je regifflée depuis ?

Tous les matins, maman.

GARDERIES CSN

Trois jours de grève en mars

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le tiers des centres québécois de la petite enfance seront une nouvelle fois paralysés par une grève de trois jours, à la fin de mars. Les 6500 travailleuses de 350 centres, syndiquées à la CSN, se mettront en grève les 26, 29 et 30 mars. Dans 120 centres, il s'agira d'une grève illégale.

Pour une troisième fois en quelques mois, des milliers d'enfants seront privés de services ces jours-là, forçant leurs parents à prendre congé ou à trouver une solution de rechange.

Les mêmes travailleuses ont eu recours à la grève pendant une journée en septembre et une seconde fois le 16 janvier.

Ces travailleuses syndiquées à la CSN constituent la presque totalité, soit 92 %, des travailleuses syndiquées de ce secteur.

Le président de la Fédération de la santé et des services sociaux, Pierre Lamy, a fait valoir hier, en entrevue téléphonique, que les travailleuses n'ont pas le choix, le gouvernement étant demeuré muet à la suite des deux premiers débrayages.

« Nous avons les mêmes revendications. Le gouvernement n'a pas d'oreille, nous n'avons eu aucun écho. La ligne est morte », a-t-il dit.

Le syndicat poursuit un objectif : la négociation centralisée des salaires.

Les échelles salariales arrivent à échéance à la fin de mars et le syndicat veut s'assurer que la négociation se fera à l'échelle nationale, pour l'ensemble du réseau, comme en 1999, et non établissement par établissement, comme précédemment.

« Il s'agit d'un réseau et on croit que pour l'ensemble des réseaux il faut négocier pour l'ensemble de la province les ententes salariales des gens, a indiqué M. Lamy. On ne veut pas revenir à la situation d'avant 1999. »

Comme le gouvernement demeure muet, M. Lamy se demande s'il n'y a pas anguille sous roche. « Le gouvernement ne l'a pas dit clairement, mais on pense que son obstination à ne pas répondre à notre revendication peut cacher pareil objectif. »

Quant aux désagréments que causent de telles grèves, M. Lamy estime pouvoir compter sur l'appui des parents en cause.

« On comprend qu'il y a des inconvénients pour les parents, mais on pense qu'ils appuient majoritairement les travailleuses de garderie. On les avise un mois à l'avance. On va leur distribuer un communiqué la semaine prochaine. »

RIEN AFFAIRE,

on est le moins cher!

29⁹⁹*

Rég. 39⁹⁹

CHAISE OPÉRATEUR

- DISPONIBLE EN NOIR, GRIS OU BLEU
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR

89⁹⁹*

Rég. 119⁹⁹

FAUTEUIL ERGONOMIQUE

- DISPONIBLE EN NOIR AVEC DOSSIER EN MAILLES
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- BRAS FIXES ET BASE EN ALUMINIUM

99⁹⁹*

Rég. 119⁹⁹

FAUTEUIL OPÉRATEUR EN CUIR

- RECOUVREMENT DE CUIR NOIR
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR

159⁹⁹*

Rég. 179⁹⁹

FAUTEUIL OPÉRATEUR EN CUIR

- RECOUVREMENT DE CUIR NOIR
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'ASSISE ET DU DOSSIER
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR

39⁹⁹*

Rég. 49⁹⁹

BIBLIOTHÈQUE

- DISPONIBLE EN FINI HÊTRE
- 3 TABLETTES AJUSTABLES ET 1 FIXE
- DIMENSIONS : 24" L X 9,5" P X 67,5" H

79⁹⁹*

Rég. 99⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE

- DISPONIBLE EN FINI ÉRABLE SUR PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TIROIR-CLAVIER
- TABLETTE DE RANGEMENT
- DIMENSIONS : 29,5" L X 22,5" P X 29,5" H

49⁹⁹*

Rég. 69⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI BLEU SUR PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TABLETTE POUR CLAVIER AVEC PLATEAU POUR SOURIS
- SUPPORT INCLINE POUR MONITEUR
- ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 38" L X 30" P X 31" H

99⁹⁹*

Rég. 139⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE DE COIN

- DISPONIBLE EN FINI ÉRABLE SUR PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TIROIR-CLAVIER
- TABLETTES
- ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 30" L X 30" P X 63" H

119⁹⁹*

Rég. 149⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI HÊTRE SUR UN PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TIROIR-CLAVIER
- 2 TIROIRS UTILISÉS
- TABLETTES
- SUPPORT INCLINABLE POUR MONITEUR
- DIMENSIONS : 46" L X 31" P X 56" H

189⁹⁹*

Rég. 219⁹⁹

POSTE DE TRAVAIL

- DISPONIBLE EN VERRE GIVRÉ SUR PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TIROIR-CLAVIER EN VERRE GIVRÉ
- TABLETTE EN VERRE GIVRÉ
- DIMENSIONS : 60" L X 60" P X 37" H

FOURNITURES DE BUREAU

Denis

3200528A

16 MAGASINS ET SALLES DE MONTRE

ANJOU Les Galeries D'Anjou

(514) 351-1055

BELOEIL 329, Duvernay

(450) 464-1072

BROSSARD 7503, boul. Taschereau O.

(450) 656-4840

GATINEAU 120, boul. de L'Hôpital

(819) 561-5611

LAVAL 2990, boul. Le Corbusier

(450) 687-8682

LONGUEUIL 2255, Place Roland-Therrien

(450) 468-6319

MONTRÉAL Centre-ville 499, Viger O.

(514) 878-3777

OTTAWA 2500, Lancaster Road

(613) 739-8900

POINTE-CLAIRE 2355, Rte Transcanadienne

(514) 428-8044

QUÉBEC 1415, boul. Charest O.

(418) 682-3113

ST-JÉRÔME 291, De Villemure

(450) 438-4111

ST-YACINTHE 1312, rue des Cascades

(450) 778-1212

SAINT-LAURENT 3500, Côte-Vertu

(514) 332-7883

SOREL-TRACY 72, rue du Roi

(450) 742-2706

TERREBONNE 1348, boul. Moody

(450) 471-8704

TROIS-RIVIÈRES 2450, boul. des Récollets

(819) 376-2538

POUR COMMANDER

PAR TÉLÉPHONE

(514) 336-8113

EN LIGNE

www.Denis.ca

LIVRAISON GRATUITE**

MÊME LE SAMEDI

FINANCEMENT

accord D

Desjardins

FINANCEMENT SANS INTÉRÊT

DISPONIBLE SUR APPROBATION

DU SERVICE DE CRÉDIT

VISA DESJARDINS

VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 9 MARS 2004 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. AUCUNE COMMANDE NE SERA DIFFÉRÉE. *ASSEMBLAGE REQUIS **TERRITOIRES LIMITÉS.

ACTUALITÉS

USINE GASPÉSIA

40 jours de sursis

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

Il semble que la relance de Papiers Gaspésia soit encore possible. Le contrôleur nommé par le tribunal pour superviser la liquidation du projet a obtenu hier un délai de 40 jours supplémentaires — soit jusqu'au 8 avril — pour dénicher un investisseur prêt à racheter l'usine ou ses actifs.

Or, plusieurs groupes auraient déjà démontré de l'intérêt pour l'établissement situé à Chandler, en Gaspésie.

« Le téléphone a sonné dès qu'il y a eu une annonce comme quoi les partenaires voulaient liquider », a confié à sa sortie du tribunal Pierre Laporte, spécialiste des restructuration pour la firme Ernst & Young.

Denis Beauséjour, président-directeur général de Gaspésia, a bon espoir de trouver un nouvel investisseur : « L'usine n'est pas une coquille vide. Nous avons déjà fait une bonne

partie du travail : les procédés de fabrication et le plan de marketing sont faits à 40 %.

Papiers Gaspésia s'est placée sous la protection de la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies au début du mois de février, après avoir englouti 300 millions de dollars. Le premier délai accordé par la Cour supérieure expirait hier après-midi.

La prolongation a été approuvée in extremis par le juge Jean Guibeault, après que le contrôleur eut réussi à s'entendre avec 32 entreprises de construction ayant participé au chantier. Ces derniers ont obtenu de la cour le droit de résilier les contrats les liant à la Gaspésia afin de pouvoir solliciter d'autres mandats.

Si les travaux reprennent à l'usine, la plupart des entrepreneurs souhaiteront sans doute y participer. « Mais les contrats se négocieront en vertu des prix du marché à ce moment-là », a souligné le procureur. Au moment de l'arrêt des travaux, il y a un mois,



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

L'usine de papier Gaspésia, à Chandler, a maintenant jusqu'au 8 avril pour dénicher un acheteur.

environ 700 personnes travaillaient au chantier de la Gaspésia.

Les investissements consentis par la Société générale de financement (SGF), le Fonds de solidarité FTQ et la firme Tembec devaient permettre à l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated de passer de la fabrication de papier journal à celle de papier glacé.

Cette transformation aurait permis de récupérer 230 emplois permanents dans une région en difficulté. D'après des évaluations récentes, il aurait toutefois fallu plus de 265 millions de

plus que prévu pour mener le projet à terme.

Jugeant que ces investissement compromettaient la rentabilité du projet, Tembec a laissé savoir mercredi qu'elle fermait les robinets et radiait son investissement de 36,8 millions dans l'usine.

« Il nous manque 85 millions puisque la SGF a accepté de verser 50 millions supplémentaires et la FTQ 65 millions, a précisé M. Beauséjour. Nous pourrions mesurer l'intérêt des investisseurs potentiels au

cours des prochains jours. »

Selon le PDG par intérim de la SGF, Henri A. Roy, les trois partenaires ont néanmoins investi 7 millions afin de financer le délai. De cette somme, 1 million servira à renouveler la police d'assurance du chantier et des installations. Le reste sera consacré au chauffage, à l'éclairage et au maintien de la sécurité des installations.

Avec la collaboration de Tristan Pélouquin



Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority



TOUS LES AGENTS DE CONTRÔLE SONT IDENTIQUES
GRÂCE À LA FORMATION DE L'ACSTA.

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est responsable des principaux aspects de la sûreté du transport aérien au Canada.

Une des priorités de l'ACSTA a été d'établir des normes nationales uniformes pour tous les agents de contrôle préembarquement.

Voici certaines améliorations que l'ACSTA a apportées jusqu'à présent :

- trois fois plus d'heures de formation pour les agents de contrôle
- un programme uniforme d'évaluation et de certification des formateurs d'agents de contrôle
- la création de centres de formation régionaux à travers le pays

Ces changements font tous partie du mandat de l'ACSTA, celui de faire du système de sûreté du transport aérien au Canada un des meilleurs qui soit.

Voici comment vous pouvez participer :

Avant votre départ en avion, renseignez-vous sur les articles qui ne sont pas permis dans vos bagages de cabine ou enregistrés. Pour savoir quels sont ces articles ou obtenir d'autres renseignements, y compris des conseils pratiques qui vous aideront à passer au point de contrôle préembarquement de façon efficace, visitez www.acsta-catsa.gc.ca. Bon voyage!



Canada



Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

CONSEILS AUX VOYAGEURS POUR LA RELÂCHE DU PRINTEMPS

Vous prévoyez prendre l'avion pendant la relâche du printemps ? Voici quelques petites choses à noter : LES BAGAGES À MAIN ne doivent contenir aucun article interdit. Pour des précisions sur les articles interdits, veuillez visiter le www.acsta-catsa.gc.ca.

LES FILMS PHOTOGRAPHIQUES doivent toujours être transportés dans les bagages à main. Les disques numériques peuvent être transportés dans n'importe quel bagage.

LES BOISSONS ALCOOLISÉES doivent être dans le contenant original, avec le sceau provincial intact. LES PRODUITS ALIMENTAIRES doivent être transportés dans les bagages à main.

LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES doivent être retirés des bagages à main et posés dans un plateau pour le contrôle. Pour plus d'information et des conseils aux voyageurs, veuillez visiter notre site Web ou composer le 1-888-294-2202.



Canada



VINCENT MARISSAL

La « pauvre fille » et l'éminence grise

Durant le long règne de Jean Chrétien à Ottawa, peu de personnages ont inspiré autant de crainte au sein même du gouvernement que son grand ami et chef de cabinet, Jean Pelletier.

Homme de peu de mots, sobre, parfois sombre aussi, on le voyait peu, mais chacune de ses présences était remarquée. Plusieurs chefs de cabinet ont eu des ulcères d'estomac à la seule idée de recevoir un coup de fil de l'éminence grise de Jean Chrétien. Peu de gens ont osé le défier et ceux qui l'ont fait l'ont généralement regretté amèrement.

Rien ne dépeint mieux Jean Pelletier que son surnom de l'époque : The Elegant Executioner ou, pour paraphraser l'adjoint d'un ministre du gouvernement Chrétien, « Jean Pelletier peut tuer votre carrière en trois mots, et en vous faisant un grand sourire. »

À en juger par ses propos concernant Myriam Bédard, l'ancien chef de cabinet devenu président du conseil d'administration de Via Rail n'a rien perdu de son mordant, mais l'élégance semble s'être altérée avec le temps.

Selon Jean Pelletier, les athlètes olympiques « ont de la misère, après avoir été célébrés par les Olympiques, à revenir sur le plancher des vaches ». Les anciens chefs de cabinet, visiblement, ont aussi de la difficulté à revenir sur terre après avoir longuement trempé dans la politique.

Dans un cabinet politique, les commentaires de M. Pelletier à l'endroit de Myriam Bédard sont monnaie courante quand on veut dénigrer un adversaire. Sexisme, allusions malveillantes à la vie privée, insinuations mesquines sur l'état mental d'une personne, les coups volent bas en politique, c'est bien connu. Mais venant du président du conseil d'administration d'une société d'État, c'est carrément disgracieux.

Au sein du gouvernement Martin, hier, la stupeur était unanime : mais qu'est-ce qui a bien pu passer par la tête de Jean Pelletier pour qu'il fasse une telle déclaration ? « S'en prendre à une femme, une athlète populaire en plus, en plein scandale des commandites, c'est un chef-d'oeuvre de relations publiques », blaguait, mi-figue, mi-raisin, un collaborateur de Paul Martin.

« Cela démontre l'état de panique provoqué par le scandale des commandites », analysait hier après-midi un autre proche du premier ministre.

Les plus cléments excusaient M. Pelletier en parlant d'« une réflexion sexiste d'une autre époque qui trahit l'âge de son auteur » (M. Pelletier a 69 ans). Quoi qu'il en soit, ce n'est pas flatteur pour les femmes monoparentales ni pour les anciens athlètes olympiques. Ce qui est ironique, d'ailleurs, parce que le gouvernement fédéral, à l'époque où Jean Pelletier était chef de cabinet du premier mi-

nistre, ne s'est jamais privé d'utiliser abondamment les athlètes olympiques, dont Myriam Bédard, pour faire la promotion de l'unité canadienne.

L'ex-chef de cabinet n'était déjà pas en odeur de sainteté auprès de Paul Martin ; le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas amélioré son sort. Mais M. Pelletier s'est excusé et le bureau du premier ministre considère l'incident comme clos, le « dossier Pelletier » étant trop délicat. De toute façon, il ne faut pas compter sur le ministre des Transports, Tony Valeri, pour sévir, lui qui a mis deux semaines avant de transmettre la lettre de Myriam Bédard à la direction de VIA Rail, et ce, le même jour, comme par hasard, de la publication de l'histoire par *La Presse*. C'est vrai que le ministre est très pris ces jours-ci par sa bataille contre Sheila Copps dans Hamilton. Il devait avoir la tête ailleurs.

L'incident est donc clos, pour le moment du moins, parce que les allégations de magouille entre VIA Rail et Groupaction sont prises très au sérieux par le gouvernement. C'est d'ailleurs le plus important de l'affaire. Dans quelques semaines, on se souviendra à peine des commentaires de Jean Pelletier, mais les accusations de la championne olympique apporteront de l'eau au moulin de l'enquête publique sur le scandale des commandites. Ce que Jean Pelletier aura

à dire à ce sujet risque d'être beaucoup plus intéressant que ses sentiments envers M^{me} Bédard.

Paul Martin doit trouver la vie bien injuste ces temps-ci. Au cours des 10 dernières années, pendant les campagnes électorales, on a entendu partout au pays des gens dire : « Les libéraux, peut-être bien, mais Jean Chrétien, jamais ! »

Depuis quelques semaines, on entend maintenant les électeurs canadiens dire : « Paul Martin, peut-être bien, mais les libéraux, plus jamais ! »

« C'est passager, disent les stratégies libéraux depuis la publication du rapport accablant de la vérificatrice générale. Les gens sont furieux, mais ça va passer, attendez les prochains sondages. »

Il faudra vraisemblablement attendre encore un peu parce que le plus récent sondage au Québec (le *Crop-La Presse-Le Soleil*, voir en page 8) donne 32 % des intentions de vote aux libéraux contre 48 % au Bloc, après répartition des 18 % d'indécis. Pis encore pour les libéraux, les bloquistes récoltent deux fois plus d'appuis chez les francophones. C'est donc dire que les libéraux de Paul Martin ont perdu 19 % en un mois, du jamais vu au Québec, et ce, malgré l'offensive médiatique de leur chef et les mesures annoncées pour trouver et punir les coupables.

Faisons un peu d'arithmétique

électorale : aux élections générales de 1993, les libéraux avaient obtenu 33 % des voix et n'avaient récolté que 19 sièges au Québec. Le Bloc, avec 49 % des votes, avait terminé avec 55 circonscriptions.

Malgré ces résultats inquiétants, le premier ministre et ses stratèges maintiennent le plan original d'élections printanières. La date du scrutin toutefois, a été repoussée de deux à trois semaines, ce qui voudrait dire fin mai, début juin.

Les ministres et députés du Québec sont inquiets, mais l'équipe électorale de Paul Martin les a rassurés, jeudi matin à Ottawa, en affirmant que tout baigne dans l'huile. Le sprint de recrutement bat son plein dans les circonscriptions, les assemblées d'investiture se succèdent et la grande majorité des candidats auront été choisis au 1^{er} avril.

L'organisation électorale travaille même déjà aux nouveaux logos et à la campagne publicitaire électorale. Le thème de la campagne n'aura pas été difficile à trouver : nouveau chef, nouveau gouvernement, enfin tout pour faire oublier les années Chrétien et ses scandales.

COURRIEL

Pour joindre Vincent Marissal : vincent.marissal@lapresse.ca

Autres textes sur le scandale des commandites, pages A8 et A9

ON NE CHOISIT PAS SON PASSÉ MAIS ON PEUT CHOISIR SON REER



Et choisir de racheter dès la première année*

CPG OPTION GARANTIE

800% RACHETABLE AUX DATES D'ANNIVERSAIRE
LA 5^e ANNÉE

1 ^{re} année:	2,00 %**
2 ^e année:	2,10 %**
3 ^e année:	2,30 %**
4 ^e année:	2,50 %**
5 ^e année:	8,00 %**

Pour déterminer l'option REER qui vous convient, rencontrez un conseiller de la Banque Laurentienne ou composez le **1 877 BLC-REER**.



BANQUE LAURENTIENNE

OSEZ

www.banquelaurentienne.com/REER

*Rachetable sans pénalité aux dates d'anniversaire dès la première année. En cas de rachat avant terme, les intérêts sont calculés en fonction du taux en vigueur chaque année. **Taux moyen sur 5 ans de 3,355 %. Terme de 5 ans. Taux en vigueur au 12 février 2004. Les taux peuvent changer sans préavis.

Abris fiscaux: Stronach mise en cause

PRESSE CANADIENNE

REGINA – Belinda Stronach, candidate à la direction du Parti conservateur, a tenté hier de se tenir à l'écart d'une controverse impliquant une entreprise contrôlée par sa famille et ayant profité d'un avantage fiscal dans les Caraïbes.

M^{me} Stronach, qui faisait campagne en Saskatchewan, avait espéré profiter du fait que le premier ministre fédéral Paul Martin avait eu recours à des abris fiscaux, à la Barbade, alors qu'il se trouvait à la tête de la société Canada Steamship Lines.

Des documents obtenus par la Presse Canadienne jeudi démontrent que Futuristic Entertainment Holdings Inc., une société de jeu en ligne enregistrée à St. Michael, à la Barbade, a déjà appartenu à Magna Entertainment Corp., une division de Magna International. Son statut actuel n'est pas clair.

M^{me} Stronach était chef de la direction de Magna avant de quitter son poste afin de prendre part à la course à la direction conservatrice.

« Premièrement, j'ai démissionné », a-t-elle affirmé aux journalistes, hier. « Je ne suis plus autorisée à parler

au nom de Magna. J'ai démissionné le 20 janvier. Je n'ai jamais été membre de la direction de Magna Entertainment, alors il va vous falloir poser la question à Magna et à Magna Entertainment », a-t-elle ajouté.

Tout lien entre les activités commerciales de M^{me} Stronach et les abris fiscaux des Caraïbes priverait les conservateurs de ce qu'ils estiment être l'une de leurs armes les plus efficaces contre M. Martin.

Le mois prochain, les conservateurs comptent diffuser une nouvelle publicité faisant allusion à Canada Steamship Lines.

2 derniers jours

Bovet

Pour hommes de tailles

Fortes & Élancées

LIQUIDATION

Pré-inventaire

- 60%

sur TOUS les Cuirs

- 50%

sur TOUS les parkas Blousons et paletots

- 40%

sur TOUS les pantalons sport en velours côtelé

de nos collections automne/hiver

Seulement aux deux magasins suivants

4475 Métropolitain Est
Montréal
Exit 76, entre Pie IX et Viau

Centre Fairview
Pointe-Claire

Et
Pour les hommes de
Tailles moyennes,
ce solde est en vigueur dans tous nos magasins

Exceptions: les collections Paul & Shark et Mobil Elasto. Le solde se termine dimanche le 29 février à 17h



Un sondage réalisé cette semaine indique que Paul Martin est de moins en moins tenu responsable du scandale des commandites.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

Encore plus bas

La popularité des libéraux de Paul Martin poursuit sa chute au Québec

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Les efforts déployés par le premier ministre Paul Martin depuis deux semaines pour redonner confiance aux Québécois, à la suite de l'éclatement du scandale des commandites, n'ont guère donné de résultats puisque la chute libre de 17 points du Parti libéral du Canada constatée les 11 et 12 février a augmenté cette semaine à 18 points, selon un sondage CROP réalisé pour le compte des quotidiens *La Presse* et *Le Soleil*.

Si des élections fédérales avaient eu lieu cette semaine, 48 % des Québécois auraient voté pour le Bloc québécois, 32 % pour le Parti libéral du Canada, 10 % pour le Nouveau parti démocratique et 9 % pour le Parti conservateur du Canada. Bref, le Bloc referait l'exploit de 1993 alors qu'il avait remporté 54 sièges avec 49 % des voix sous la houlette de Lucien Bouchard. Les libéraux à l'époque avaient obtenu 33 % des suffrages et 19 cir-

Le nouveau sondage souligne également que l'annonce d'une enquête publique sur le fameux programme de commandites qui a permis à des agences de communication proches des libéraux d'empocher 100 millions de dollars en commissions n'a rien fait pour redonner confiance en Paul Martin.

conscriptions.

Ce sondage a été réalisé mercredi et jeudi (25 et 26 février) auprès de 607 répondants. Un échantillonnage de cette taille est précis à 4 points près, 19 fois sur 20.

Dans le sondage CROP réalisé les 11 et 12 février pour *La Presse*, au lendemain de la publication par la vérificatrice générale de son rapport sur les commandites, le Bloc récoltait 47 % des intentions de vote au Québec et les libéraux 34 %.

« Les deux sondages nous indiquent que dans un contexte d'élec-

tions fédérales, a commenté le vice-président de CROP, Claude Gauthier, nous pouvons présumer que la question du scandale des commandites serait au cœur de la campagne, et nous aurions ce genre de résultat. »

Un autre sondage fait par la maison CROP entre le 12 et le 22 février au Québec donnait 38 % au Bloc et 38 % aux libéraux. M. Gauthier affirme que ce sondage ne doit pas être comparé aux deux sondages fait pour *La Presse*, car il a été réalisé dans un contexte différent. « Ce sondage-là, affirme Claude Gauthier, ne posait aucune question relative au scandale des commandites. Malgré cela, le Parti libéral était beaucoup plus bas qu'en janvier, avant le scandale. »

Le nouveau sondage souligne également que l'annonce d'une enquête publique sur le fameux programme de commandites qui a permis à des agences de communication proches des libéraux d'empocher 100 millions de dollars en commissions n'a rien fait pour redonner confiance en Paul Martin. En effet, 50 % des répondants affirment qu'ils ont moins confiance qu'avant en M. Martin alors que ce taux était de 43 % les 11 et 12 février. « On voit que la confiance à l'égard de M. Martin ne s'est pas améliorée malgré les efforts faits », commente M. Gauthier.

De plus, 49 % des personnes interrogées estiment qu'elles sont plutôt insatisfaites ou très insatisfaites de la façon dont le premier ministre gère la crise. En revanche, 43 % se disent très satisfaites ou plutôt satisfaites. « Cela nous montre, explique M. Gauthier, que les libéraux n'ont pas réglé le problème de la gestion de la crise. Les gens ont de la difficulté à croire aux intentions des libéraux, d'autant plus que chaque jour apporte son lot de nouvelles informations embarrassantes. Nous sommes en pleine zone de turbulence. »

Par contre, le sondage indique que M. Martin est de moins en moins tenu responsable du scandale des commandites. Seulement 11 % des répondants croient qu'il doit l'être, alors que les 11 et 12 février, 18 % des répondants le tenaient pour responsable. C'est l'ancien premier ministre, Jean Chrétien, qui a perdu des plumes à ce chapitre, puisque 25 % des personnes interrogées affirment qu'il est responsable du scandale, contrairement à 20 % voici deux se-

SONDAGE CROP - LA PRESSE - LE SOLEIL

Évolution des intentions de vote des Québécois au fédéral

Après répartition proportionnelle

	PLC	BLOC QUÉBÉCOIS	PCC	NPD	AUTRES
25-26 fév. 2004	32 %	48 %	9 %	10 %	1 %
11-12 fév. 2004	34 %	47 %	7 %	11 %	1 %
15-24 jan. 2004	51 %	33 %	5 %	10 %	1 %

À la suite des révélations de la vérificatrice générale Sheila Fraser sur le scandale des commandites à Ottawa et de l'annonce par le premier ministre Paul Martin d'une enquête publique sur cette affaire, avez-vous moins confiance, autant confiance ou plus confiance qu'avant en Paul Martin?

	25-26 fév. n=607	11-12 fév. n=500
Moins confiance qu'avant	50 %	43 %
Autant confiance qu'avant	30 %	26 %
Plus confiance qu'avant	4 %	3 %
Ni plus ni moins confiance qu'avant	7 %	16 %
Pas au courant de l'affaire	5 %	8 %
NSP/refus	4 %	4 %

Dans l'ensemble, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de la façon dont le premier ministre Paul Martin gère cette crise?

	n=571	
Très satisfait	6 %	43 %
Plutôt satisfait	37 %	
Plutôt insatisfait	30 %	49 %
Très insatisfait	19 %	
NSP/refus	8 %	

Selon vous, qui doit être tenu responsable du scandale des commandites à Ottawa?

	25-26 fév. n=571	11-12 fév. n=457
Paul Martin	11 %	18 %
Jean Chrétien	25 %	20 %
Alfonso Gagliano	5 %	10 %
Les présidents de certaines sociétés	6 %	—
Les firmes de communication	4 %	—
Toutes ou plusieurs de ces réponses	29 %	27 %
Autres / NSP/refus	19 %	21 %

Après avoir annoncé la tenue d'une commission d'enquête sur le scandale des commandites, M. Martin devrait-il:

	25-26 fév. n=571	11-12 fév. n=457
Attendre les résultats de l'enquête pour déclencher les élections	46 %	42 %
Déclencher les élections dès maintenant	8 %	8 %
Déclencher les élections, comme prévu, plus tard au printemps	38 %	42 %
NSP/refus	8 %	7 %

MÉTHODOLOGIE: Les résultats du sondage reposent sur 607 entrevues téléphoniques effectuées les 25 et 26 février 2004 à la suite des sanctions prises par le premier ministre Paul Martin à l'endroit de certains présidents de sociétés d'État impliqués dans l'affaire du scandale des commandites. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille (n=607) est précis à 4 points près, 19 fois sur 20.

maines. Mais le plus grand perdant dans cette affaire, c'est le gouvernement, puisque 29 % des répondants croient que les responsables du scandale sont à la fois Paul Martin, Jean Chrétien, Alfonso Gagliano, les présidents de certaines sociétés de la Couronne et les firmes de communication. « Cela nuit à la crédibilité du gouvernement, affir-

me M. Gauthier. Les gens se disent que le problème est généralisé et cela prête à davantage de critiques contre le gouvernement dont faisait partie M. Martin. Même si les gens ne sont pas portés à dire que c'est lui le principal responsable, ils ont à l'esprit qu'il faisait partie de ce gouvernement-là. Il récolte les fruits de tout cela. »

Enfin, lorsqu'on demande aux gens s'ils souhaitent qu'on attende le résultat de l'enquête pour déclencher des élections, 46 % acquiescent, alors qu'ils étaient 42 % il y a deux semaines.

Par contre, 38 % des répondants sont d'avis qu'il faut déclencher les élections comme prévu au printemps.

LE SCANDALE DES COMMADITES



PHOTO PC
Le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, lors de la période des questions à la Chambre des communes hier.

Les libéraux se défendent d'avoir tenté de camoufler l'affaire

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le gouvernement libéral se défend bien d'avoir tenté de camoufler les conclusions d'une vérification faite en 1996 par la maison Ernst & Young, qui démontre que, déjà à l'époque, le gouvernement savait que les activités de commandites ne respectaient pas les règles d'attribution de contrats établies par le Conseil du Trésor.

À la suite des révélations faites jeudi par le secrétaire du Conseil du Trésor, Jim Judd, devant le comité des comptes publics, établissant qu'une enquête a du être ouverte en 1996 à la suite de la dénonciation de pratiques fautives par un employé, l'opposition a en effet accusé hier le gouvernement d'avoir camouflé « la corruption » et « les manquements administratifs » mis en lumière par la vérification de 1996.

« À part de s'être fié à la parole d'Alfonso Gagliano, qui a dit qu'il n'y avait rien de mal, qu'a fait le gouvernement pour faire le ménage dans ce fouillis ? » a demandé le leader en Chambre de l'opposition officielle, le conservateur Loyola Hearn.

« Ce qui est clair, a aussi lancé la leader adjointe du Bloc québécois, Caroline Saint-Hilaire, c'est que le gouvernement savait dès 1996 et il a choisi d'encourager les pratiques douteuses de l'équipe de Chuck Guité (NDLR : le responsable à l'époque du secteur de la publicité et de la recherche sur l'opinion publique aux Travaux publics) au lieu de les condamner. Est-ce que le gouvernement va enfin admettre que, loin d'être un dérapage causé par une poignée de fonctionnaires, les abus constatés par Ernst & Young dès 1996 ont pu se poursuivre jusqu'en 2002 parce qu'ils étaient cautionnés au niveau politique ? »

Le président du Conseil du Trésor, Greg Alcock, a répondu à ces questions en citant un passage du rapport en question, qui affirme que les vérificateurs n'ont trouvé « aucune faute qui aurait pu mener à des situations de gains personnels ».

Le président du comité des comptes publics, le conservateur John Williams, a commenté en riant la réponse de M. Alcock : « Il a cité une ligne bien précise qui leur a peut-être donné l'absolution sur un détail précis. Mais si vous regardez toutes les autres questions, ils ont été condamnés pour avoir violé les règles, pour favoritisme et ainsi de suite. »

M. Williams estime qu'en isolant ainsi une phrase dans un rapport qui contient 20 pages, M. Alcock « essaie de disséminer de la fausse information ». Il ajoute que M. Alcock refuse aussi de répondre à une question importante à propos des documents secrets du cabinet rendus publics jeudi au comité et qui affirment que ce que décrit la vérificatrice générale dans son rapport du 10 février dernier est une opération de « blanchiment d'argent ».

« Ce sont des mots prononcés à la réunion du cabinet, pas les miens, a insisté M. Williams. Ils sont écrits dans les documents du cabinet et, malgré cela, ils (les libéraux) ne veulent pas reconnaître devant les Canadiens que le programme de commandites est du blanchiment d'argent. »

Le rapport de vérification de Ernst & Young de 1996 fait état « de nombreux exemples de non-conformité à des politiques précises d'attribution de contrats ». À la page 8 du rapport, par exemple, il est établi que, dans six dossiers choisis au hasard, « il n'y a aucune preuve qu'un questionnaire de qualification ait été envoyé aux parties intéressées » ; dans « aucun des contrats on ne trouve de preuves que les questionnaires d'évaluation reçus ont été évalués et classés » ; dans « cinq contrats sur 15 il n'y a pas de documents suffisants pour démontrer que le SPROP a avisé les firmes qui n'ont pas été retenues ». Le rapport souligne également que les règles ont été violées lorsqu'il s'est agi de choisir des représentants du secteur privé aux comités de sélection et de choisir des agences de communication.

Nominations à des postes clés Paul Martin souhaite que les parlementaires soient du processus

AMY CARMICHAEL
PRESSE CANADIENNE

VANCOUVER — Le premier ministre Paul Martin a dévoilé hier son plan devant permettre aux parlementaires d'avoir leur mot à dire dans le processus d'examen des candidats à des postes clés comme les juges à la Cour suprême et les dirigeants des sociétés de la Couronne.

La démarche s'inscrit dans la lignée des changements promis par le premier ministre lors de son entrée en fonction en décembre dernier. M. Martin s'est engagé à combler le déficit démocratique en permettant aux députés de participer davantage à certaines décisions.

L'annonce de M. Martin, faite à l'antenne d'une station de télévision de Vancouver au cours d'une tribune téléphonique, arrive,

par ailleurs, au moment où le premier ministre examine la possibilité de congédier trois hommes nommés par son prédécesseur et qui auraient commis, selon la vérificatrice générale, des irrégularités alors qu'ils dirigeaient des sociétés de la Couronne.

M. Martin doit aussi procéder à une nomination à la Cour suprême pour remplacer la juge Louise Arbour, qui vient d'être nommée à la tête du Haut commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme.

« Il y a un certain nombre de possibilités. L'une d'elles est une évaluation qui serait faite par les parlementaires eux-mêmes. Une autre est que les parlementaires désignent un comité d'experts qui réaliserait les entrevues », a expliqué M. Martin à l'animateur Vaughn Palmer, de l'émission *Studio 4* de la télé communautaire, avant de prendre les appels des auditeurs.

Il a continué de décrire son gouvernement comme l'équipe de nettoyage qui sort les squelettes des placards du gouvernement précédent, celui de Jean Chrétien.

M. Martin a assuré que pour qu'il y ait une véritable démocratie, il devra y avoir des vérifications et des ajustements partout, y compris pour ce qui est des nominations. « Je ne pense pas que le premier ministre doive avoir le pouvoir sans égal qu'il a actuellement », a-t-il dit.

Toutefois, M. Martin aura toujours le dernier mot sur les nominations.

Il a expliqué que le gouvernement proposera des noms et que les députés examineront les candidatures, mais il a précisé qu'il ne veut pas que la vie privée des candidats soit scrutée à la loupe ou que ceux-ci soient brutalement interrogés par les politiciens, comme c'est souvent le cas aux États-Unis.

REER

Portefeuilles Stratégiques



IL VOUS VA COMME UN GANT

Quel que soit votre profil d'investisseur, vous trouverez un Portefeuille Stratégique ajusté à vos besoins.

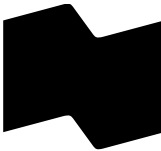
Nos Portefeuilles Stratégiques sont composés de fonds performants qui vous assurent une diversification optimale de vos investissements. De plus, comme ces portefeuilles sont rééquilibrés deux fois l'an, ils vous permettent aussi de profiter des occasions qui se présentent sur le marché.

Potentiel de rendement et tranquillité d'esprit, ça devrait vous aller.

Rendement des Portefeuilles Stratégiques Banque Nationale au 30 janvier 2004	1 an	Rendement depuis la création	Répartition d'actif		
			Revenu fixe	Actions canadiennes	Actions mondiales
Portefeuille Stratégique/Prudent NE ¹ BNC	6,38 %	5,25 %	100 %	0 %	0 %
Portefeuille Stratégique/Conservateur NE ¹ BNC	10,95 %	5,12 %	80 %	10 %	10 %
Portefeuille Stratégique/Pondéré NE ¹ BNC	16,47 %	6,52 %	65 %	20 %	15 %
Portefeuille Stratégique/Équilibré NE ¹ BNC	19,62 %	4,75 %	45 %	25 %	30 %
Portefeuille Stratégique/Croissance NE ¹ BNC	22,84 %	4,07 %	25 %	30 %	45 %
Portefeuille Stratégique/Actions NE ¹ BNC	25,90 %	2,58 %	10 %	35 %	55 %

Prenez rendez-vous avec votre conseiller de la Banque Nationale.

Pour plus d'information : 1 888 TELNAT-1 www.bnc.ca



PLACEMENTS
BANQUE NATIONALE

3208802A

Les Fonds Banque Nationale (ci-après les « Fonds ») et les Portefeuilles Stratégiques Banque Nationale sont offerts par Placements Banque Nationale inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Un placement dans les Fonds et l'utilisation d'un Portefeuille Stratégique peuvent donner lieu à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des Fonds dans lesquels le Portefeuille Stratégique peut investir avant de faire un placement. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

¹Portefeuille Stratégique non enregistré.

UN JOUR SEULEMENT

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

TAPIS LAINE ET SOIE ENTIÈREMENT FAITS À LA MAIN

CECI N'EST PAS UN ENCAN

CHAQUE TAPIS 100\$ @ 700\$

VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX

LE DIMANCHE 29 FÉVRIER DE 12 H À 18 H

TAPIS ORIENTAUX KHAN

5814, av. du Parc (angle Bernard), Montréal • Tél. : (514) 272-4778

AUSSI TAPIS GR. D'IN

3210564

3208450

ACTUALITÉS

«S’il le faut, je vais aller la chercher à Port-au-Prince»

Des parents adoptifs désespérés attendent l’arrivée de 16 enfants haïtiens

LAURA-JULIE PERREAULT

Il n’y a pas beaucoup de bonnes nouvelles venant d’Haïti depuis des semaines. Hier, quand Christine Bard et Michel Bélanger ont appris que leur fille adoptive allait peut-être pouvoir quitter son pays en crise à l’aide d’un convoi canadien, ils se sont permis tous les espoirs. En vain.

Les deux organisations québécoises responsables des adoptions internationales en Haïti, Soleil des nations et Accueillons un enfant, n’ont pas réussi le tour de force qui leur aurait permis de cueillir 16 enfants dans des orphelinats haïtiens pour les remettre à leurs familles adoptives, au Québec, à des milliers de kilomètres des combats qui ensanglantent les rues du petit pays des Antilles.

L’organisme Soleil des nations a réussi la semaine dernière à récupérer une dizaine d’enfants adoptés et pensait pouvoir répéter l’expérience.

L’occasion était là. Des juges haïtiens ont déjà entériné les demandes d’adoption en provenance du Québec pour ce groupe d’enfants. Mais ces derniers, victimes du chaos qui sévit en Haïti et qui paralyse l’appareil étatique, n’ont pu recevoir les passeports qui leur auraient permis de grimper dans l’avion hier.

« Les enfants n’ont pas de passe-



La famille Bélanger meurt d’envie de connaître la petite Valentine (photo). La fillette de 16 mois, de Port-au-Prince, en Haïti, ne peut quitter son pays pour vivre avec sa famille adoptive à Chicoutimi. Son nouveau papa, Michel Bélanger, sa soeur, Raphaëlle, sa mère, Christine, et son frère, Louis-Olivier, attendent avec impatience son arrivée au Canada.

port. Il est donc impossible pour leur sécurité de les faire venir au Canada. Le Canada pourrait être accusé d’enlèvement d’enfants dans de telles circonstances », a expliqué hier Richard Saint-Louis, porte-parole d’Immigration Canada. Les organismes d’adop-

tion soutiennent aussi qu’il n’est pas sans danger pour les enfants de voyager dans la capitale haïtienne où chacun fait sa loi.

C’est donc 16 nouvelles familles, originaires des quatre coins du Québec, qui ont dû encaisser la

mauvaise nouvelle hier. À Chicoutimi, les Bard-Bélanger ont eu le coeur brisé. « Ça fait des semaines que nous sommes branchés sur les nouvelles. Nous sommes inquiets, angoissés. Hier, il y a eu des troubles dans un orphelinat à Port-au-

PHOTO SYLVAIN DUFOUR, LE QUOTIDIEN ©

Le génie et l’informatique. Pour atteindre de nouveaux sommets.



L’Association des étudiants en génie et informatique de Concordia (AEGIC) et les sociétés affiliées 2002-2003



L’équipe de direction de l’Association des étudiants en génie et informatique de Concordia (AEGIC) 2003-2004

- Des professeurs et des chercheurs de haut niveau
- Des programmes de pointe
- Des installations de première classe
- Un enseignement coopératif fructueux
- Un apprentissage dynamique, un esprit d’équipe
- Des partenaires industriels engagés



UNIVERSITÉ
Concordia

On vous prépare pour le monde

www.concordia.ca

Jeannine Julien
inc.

— TAILLES PLUS —

Prêt-à-porter
16 à 30 ans

Jeannine Julien

**Les collections
hiver sont
en solde**

Jeannine Julien

**Collection
croisière 2004**
Maillots de bain
Bonnets jusqu'à H

Lingerie fine
Vêtements de nuit
Soutiens-gorge
jusqu'à taille 56
bonnets b à i

1330, rue Beaubien Est
277-2779

VÉLO

Cet été pédalez!

Route • Montagne • Hybride

Spécialités:

- Hybride confort
- Hybride haute-performance
- Cyclotourisme / Cyclo-camping
- Vêtements et accessoires

André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

LOTO QUÉBEC

Résultats
TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI
1 866 SOS-JEU

LOTTO SUPER 7

Tirage du 2004-02-27
03 07 17 23 24 32 45
Complémentaire: **(11)**

Banco

Tirage du 2004-02-27

Banco Special

01 04 05 12 17 20 28 30 31 33
40 43 48 49 51 52 53 57 60 61

Le Quotidien

Tirage du 2004-02-27

③ ④

445 8319

Extra

NUMÉROS

403749
03749
3749
749
49
9

Tirage du 2004-02-27

LOTS

100 000 \$
1 000 \$
250 \$
50 \$
10 \$
2 \$

La Mini

Tirage du 2004-02-27

NUMÉROS

869658
69658
9658
658
58
86965
8696
869

LOTS

50 000 \$
5 000 \$
250 \$
25 \$
5 \$
1 000 \$
100 \$
10 \$

Les négociations avec le secteur public traînent

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Ce n'est pas avant juin, et peut-être même septembre, que le gouvernement Charest fera connaître ses offres salariales pour les prochaines négociations avec le secteur public.

Les discussions sur les clauses non pécuniaires devraient démarrer

en mars pour la plupart des secteurs, hormis la santé, où l'on s'attend à un retard à cause des changements prévus par la loi 25. Toutefois, ce n'est pas de sitôt que les centrales croiseront le fer avec Québec sur la question de la rémunération.

D'abord, Québec veut prendre tout le temps nécessaire pour éva-

luer les conséquences financières du jugement de la Cour supérieure invalidant le chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale. Le comité interministériel sur les négociations s'est réuni cette semaine. La réunion de mercredi ne visait qu'à faire le point sur l'avancement des négociations, a-t-on expliqué à *La Presse*.

En décidant de ne pas interjeter appel de la décision de la juge Carole Julien, au début du mois de février, le gouvernement du Québec déclenchait une longue négociation avec les centrales quant aux corrections à apporter à la rémunération de près de 300 000 salariées du secteur public.

Le fossé est très important quant à

l'évaluation de cette correction, indique-t-on dans les coulisses de la négociation. Les centrales ont parlé de 2 milliards de dollars mais, soutenant s'appuyer sur des expériences à l'extérieur du Québec, le gouvernement plaidera pour payer « beaucoup moins », indique-t-on. Or, ce qui est acquis, c'est que le gouvernement voudra attendre la fin de cette partie de souque à la corde avant de faire une offre pécuniaire à l'ensemble du secteur public.

Le « spectre du déficit » choque le milieu des affaires

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le milieu des affaires s'inquiète passablement des déclarations intempestives du ministre des Finances, Yves Séguin, qui a tout récemment brandi le spectre du retour au déficit budgétaire.

Pour le président du Conseil du patronat (CPQ), Gilles Taillon, une telle annonce est carrément « inacceptable ». « On comprend bien que la mission n'est pas facile, mais avec une croissance prévue de 2,9 % pour 2004, il serait surprenant qu'on ne puisse équilibrer le budget », soutient-il.

Même la diminution des transferts fédéraux, décriée la semaine dernière par le ministre Séguin, ne pourrait justifier que le gouvernement libéral abdique sur son principal engagement : le maintien de l'équilibre financier.

Selon M. Taillon, bien des gens du milieu des affaires s'inquiètent des sorties imprévisibles du ministre des Finances. En se comparant à un Robin des Bois déterminé à « faire payer les riches », le ministre Séguin singularise injustement les hauts salariés qui paient leur juste part d'impôts.

Les déclarations du président du CPQ font écho à celles de Paul-Arthur Huot, le président des Manufacturiers et exportateurs, exaspéré que le ministre Séguin martèle constamment que les entreprises profitent du système fiscal.

Selon le Conseil du patronat, le gouvernement Charest pourrait remplir l'essentiel de sa promesse de réduire les impôts de 1 milliard de dollars en ajustant les tables d'imposition pour réduire la pression sur les contribuables dont le revenu imposable oscille entre 20 000 et 60 000 \$ par année.

Actuellement, on impose à 16 % les revenus de ceux qui gagnent moins de 27 200 \$ par année. Cette barre devrait être haussée à 32 000 \$.

M. Taillon souligne aussi que les entreprises sont d'accord avec de nouvelles réductions des avantages fiscaux, à la condition qu'elles coïncident avec une diminution de la taxe sur le capital.



LOTÉRIE DE GROUPE IDÉALE

VOTRE MEILLEURE CHANCE DE GAGNER 1 MILLION \$ À LA LOTÉRIE !



Méga Millions\$

1 chance sur 21 818

Votre meilleure chance de gagner 1 million \$*

11 lots de 1 MILLION \$
+ 12 lots de 100 000 \$
+ 45 lots de 25 000 \$

GRAND TIRAGE LE 31 MARS 2004

ÉDITION LIMITÉE

18 ans +

MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEU



CHEVROLET

L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE. L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE. L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE. (ON DIRAIT QU'IL Y A DE L'ÉCHO ICI.)

L'AVEO PEUT ACCOMMODER 5 PASSAGERS ET OFFRE 10 PO DE PLUS POUR LES JAMBES QUE LA TOYOTA ECHO 5 PORTES.



VOICI LA NOUVELLE

CHEVROLET AVEO 5

149\$/mois**
terme de 48 mois à la location

OU

à l'achat **13 798\$***
avec **0%** financement†

- Moteur 1,6L DACT 4 cyl. de 103 HP • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillard
- Chauffe-moteur • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise



VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET OPTRA

QUAND LE STYLE EUROPÉEN DEVIENT ABORDABLE.



179\$/mois**
terme de 48 mois à la location

OU

à l'achat **16 188\$***
avec **0%** financement†

- Moteur 2,0L DACT 4 cyl. de 119HP • Portes et vitres avant à commandes électriques • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée à dossier rabattable • Garantie limitée de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise



LA TOUTE NOUVELLE CHEVROLET MALIBU

« ...MALIBU AVAIT UN COMPORTEMENT SEMBLABLE À CELUI DE L'ACCORD, IL DÉPASSAIT LARGEMENT CELUI DE LA CAMRY » *L'Annuel de l'automobile 2004*



259\$/mois**
terme de 48 mois à la location

OU

à l'achat **22 698\$***
avec **0%** financement†

- Moteur 2,2 L ECOTEC DACT 4 cyl. de 145 HP • Architecture Epsilon de conception allemande • Transmission automatique à 4 vitesses avec surmultipliée
- Climatiseur • Miroirs, portes, vitres, et siège du conducteur à commandes électriques • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable et siège passager avant inclinable à plat • Pédales à réglage électrique



VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET EPICA

« ELLE SE DISTINGUE PAR SES TOUCHES D'ÉLEGANCE HABITUELLEMENT RÉSERVÉES À DES VOITURES BEAUCOUP PLUS ONÉREUSES. » *Autonet.qc.ca*



279\$/mois**
terme de 48 mois à la location

OU

à l'achat **23 998\$***
avec **0%** financement†

- Moteur 2,5L 6 cyl. en ligne de 155HP • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Vitres, portes et miroirs chauffants à commandes électriques • Roues de 15 po en alliage • Télédévrouillage • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Garantie limitée de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

GARANTIE DU GROUPE PROPULSEUR
5 ANS 100 000 KM
SANS FRANCHISE

GARANTIE 10000
SANS FRANCHISE



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants: Aveo (1TD48/R7A), Optra (1JD19/R7A), Epica (1VB69/R7A) et Malibu (1ZS69/R7B). Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *À l'achat, préparation incluse. Transport (Aveo, Optra et Epica: 930 \$, et Malibu: 900 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. **À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent: Aveo 5 portes (2028\$), Optra (2399\$), Epica (2055\$) et Malibu (2523\$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. †Taux de financement à l'achat de 0% pour des termes allant jusqu'à 48 mois (Malibu: 36 mois). Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.



CHEVROLET



3200119A

POLITIQUE

Marcoux veut qu’Ottawa accroisse son financement des projets de transport

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le ministre québécois des Transports, Yvon Marcoux, est venu réclamer à Ottawa, hier, un accroissement des investissements fédéraux dans les infrastructures routières et les réseaux de transport en commun.

Il est reparti avec une simple « ouverture » de la part de son homologue fédéral, Tony Valery, pour que se tiennent des discussions autour de la mise en place d’un « mécanisme efficace de financement » de ces projets.

« Le ministre (Valery) s’est montré

ouvert à examiner diverses modalités pour assurer une meilleure participation du gouvernement fédéral dans le cadre du financement des infrastructures de transport », a expliqué M. Marcoux à l’issue d’une rencontre fédérale-provinciale des ministres des Transports, à Ottawa.

Le ministre Marcoux n’avait toutefois pas de demande financière précise à formuler à Ottawa.

« Je n’ai pas de chiffre comme tel, mais ce qui est essentiel, c’est qu’on puisse avoir une participation substantielle du gouvernement fédéral, compte tenu des investissements majeurs que nous avons à faire dans

les routes et dans le transport en commun. »

M. Valery n’a pas fermé la porte à la proposition récente de la Coalition pour les transports en commun, qui demande à Ottawa de verser aux provinces 1,5 des 10 cents, le litre, de la taxe fédérale sur l’essence. Pour l’instant, le fédéral semble toutefois plus enclin à ce que cet argent aille aux villes qu’aux provinces.

Plus concrètement, M. Valery s’est engagé à « revoir » les critères qui permettent à certains projets routiers d’êtres inscrits dans le « réseau routier national » du gouvernement fédéral. Une telle inscription donne

droit à des subventions d’Ottawa.

Québec tente depuis des années de faire ajouter à ce réseau l’autoroute 50, qui doit relier Gatineau à Mirabel, ce à quoi l’ancien ministre David Collenette s’est toujours opposé.

« Je suis optimiste sur l’inclusion de la 50 dans le réseau routier national », a assuré Yvon Marcoux.

Interrogé sur la pertinence de faire participer le secteur privé au financement de certains projets de transports, le ministre Valery n’a rien dit pour contredire son homologue québécois, qui examine actuellement cette possibilité, plus particulièrement pour le transport en commun.

« Lorsque nous discutons de possibilités de financement des infrastructures routières, je pense que nous devons examiner toutes les occasions qui se présentent à nous, a soutenu Tony Valery. Chacune a ses avantages et ses inconvénients. Mais quand il s’agit de partenariats public-privé, le critère qui a toujours existé, si nous empruntons cette voie, puisque nous parlons de péages ou de tout autre chose qui vient avec de tels partenariats, c’est le besoin qu’il y ait une autre route. De sorte qu’en aucun temps nous ne nous engagions dans une situation où la seule route existante serait celle-là. »

4 poches pleines pour pas une cenne.

0\$

Recevez jusqu’à 4 appareils* à l’achat d’un téléphone-à-poche de votre choix.

• Appels locaux illimités entre les utilisateurs de l’option

• Le partage de 20 appels locaux illimités par mois au numéro de votre choix

• 3 premiers mois gratuits pour chaque utilisateur supplémentaire

Une réception de qualité supérieure • Une couverture imbattable La mobilité sur laquelle on peut compter



Et bien simple.™

1 888 4MOBILE www.bell.ca/mobilite Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

 Espace Bell	
Anjou Les Galeries d'Anjou (514) 353-0257	Montréal-Nord Place Bourassa (514) 322-3202
Beloeil Mail Montenach (450) 446-7176	Mont-Tremblant 517, rue de St-Jovite (819) 681-0404
Brossard Mail Champlain (450) 465-8759	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Châteauguay Centre régional Châteauguay (450) 691-7665	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992
Coaticook 18, rue du Manège Place J.R. Lefebvre (819) 849-9997	Repentigny 309, rue Notre-Dame (450) 585-4455 Les Galeries Rive-Nord (450) 657-4455
Cowansville Domaine du Parc (450) 263-4444	Rosemère 232, boul. Curé-Labelle (450) 979-3838
Delson 5, route 132 (450) 635-9999	Place Rosemère (450) 435-0024
Dollard-des-Ormeaux 3352, boul. des Sources (514) 684-6846 3699, boul. St-Jean (514) 626-8888	Salaberry-de-Valleyfield Centre commercial Valleyfield (450) 377-1256
Dorion-Vaudreuil 84, boul. Harwood (450) 424-1416	Sherbrooke 2700, rue King Ouest (819) 823-9994 Carrefour de l'Estrie (819) 565-1605
Dorval Les Jardins Dorval (514) 631-1222	Sorel Les Promenades de Sorel (450) 742-6789
Drummondville 2265, boul. St-Joseph (819) 478-5178 Promenades Drummondville (819) 474-4433	St-Bruno-de-Montarville Les Promenades St-Bruno (450) 441-1535
Gatineau Promenades de l'Outaouais (819) 246-2355	St-Agathe-des-Monts 80A, boul. Morin (819) 321-0265
Granby Galeries de Granby (450) 777-4058	St-Eustache Place St-Eustache (450) 623-8500
Hull Galeries de Hull (819) 771-2716	St-Hubert 5190, boul. Cousineau (450) 676-9919 3879, boul. Taschereau (450) 926-2020
Joliette Les Galeries Joliette (450) 755-5533	St-Hyacinthe Galeries St-Hyacinthe (450) 778-1749
LaSalle Carrefour Angrignon (514) 364-3071	St-Jean-sur-Richelieu 391, boul. Séminaire Nord (450) 348-5210 Carrefour Richelieu (450) 349-4400
Laval 1655, boul. St-Martin Ouest (450) 680-1010 Carrefour Laval (450) 681-3344 Carrefour Laval (kiosque) (450) 978-7133 Centre Laval (450) 680-2355	St-Jérôme Le Carrefour du Nord (450) 431-3926
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	St-Laurent La Place Vertu (514) 335-2355
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777 9280, boul. de l'Acadie (514) 385-0770 5187, avenue Papineau (angle Laurier) (514) 526-2020 892, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-6686 Centre Rockland (514) 340-1269 Place Alexis-Nihon (514) 939-2439 Place Dupuis (514) 844-1313 Place Versailles (514) 353-8847 Plaza Côte-des-Neiges (514) 342-5444 Tour Jean-Talon (Rez-de-chaussée) (514) 270-1155	St-Léonard 6050, boul. Métropolitain Est (514) 257-9292 Centre Le Boulevard (514) 376-2288
	Terrebonne Les Galeries Terrebonne (450) 964-7985
	Tracy 604, route Marie-Victorin (450) 746-7777
	Trois-Rivières 5691, boul. Jean-XXIII (819) 376-6849 Centre Les Rivières (819) 691-0482
	Victoriaville 567, boul. des Bois-Francis Sud (819) 357-7777 La Grande Place des Bois-Francis (819) 357-5776

3204571A

*S'applique au modèle LG TM250. Certaines conditions s'appliquent. Sujet à un engagement de 24 mois pour chaque utilisateur. L'offre prend fin le 31 mars 2004, ou jusqu'à épuisement des stocks. Photo à titre indicatif.

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Vers la compensation régionale

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Le ministre de la réforme électorale accouchera d'un projet de loi proposant un système électoral mixte de type compensatoire dont le volet compensation s'appliquera vraisemblablement aux régions.

« La compensation régionale, c'est quelque chose qui retient mon attention, mais il ne faut pas que ce soit bidon », a dit à *La Presse* Jacques Dupuis en insistant sur la nécessité que les changements apportés soient significatifs.

Ainsi, le ministre maintient que le nombre de députés ne saurait dépasser 125, comme c'est le cas actuellement. De ce nombre, 75, 80 ou 85 au

maximum proviendront des circonscriptions, qui devront être redéfinies. Les consultations qu'il mène depuis des mois à ce propos l'incline à opter pour un mode compensatoire régional, c'est à dire que les députés de compensation viendraient des régions. Ainsi, on pourrait parler d'un différentiel de plus ou moins 25 %, estime-t-il.

« Dans toutes les rencontres que j'ai tenues, je demandais à mes interlocuteurs s'ils croyaient que la population accepterait que le nombre de députés à l'Assemblée nationale soit augmenté. Et tous, unanimement, répondaient par la négative. Il faut donc que je propose au Conseil des ministres un mode de scrutin comportant

sensiblement le même nombre de députés qu'actuellement », explique M. Dupuis.

« C'est clair que je suis conscient du fait que si on fait de la compensation régionale, plus les régions sont grandes, plus ce sera facile pour les petits partis politiques de se faire valoir, mais plus les régions sont petites, plus ça leur sera difficile. Par contre, il leur reste la possibilité de se faire valoir sur le plan régional. »

Le ministre estime qu'en optant pour la compensation sur la base des régions, il « valorise le discours du gouvernement voulant que les régions prennent leurs propres décisions et disposent des ressources financières que cela nécessite ».

« Nous (les libéraux) avons fait des pas pour permettre aux régions de prendre leurs propres décisions. Il faut que je valorise ce discours-là et aussi que je valorise ce que j'appelle le sentiment d'appartenance des gens à leur communauté, à leur région », souligne-t-il.

Le ministre poursuit ses consultations qui, assure-t-il, « ne sont ni secrètes ni privées puisque je mentionne aux groupes que je rencontre qu'ils peuvent commenter publiquement cette rencontre ». Soulignons que le Parti québécois boycotte ces séances de consultation sous prétexte qu'il ne veut pas rencontrer le ministre dans son bureau mais à l'Assemblée nationale.



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le ministre Jacques Dupuis à l'Assemblée nationale, au côté du premier ministre Jean Charest.

Kanesatake: le PQ s'indigne des propos de Chagnon

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a abdiqué ses responsabilités et dénigré injustement la Sûreté du Québec, accuse l'opposition péquiste.

Et, tout en soulignant qu'il n'était pas du genre à faire des éclats de voix, le critique du PQ à la Sécurité publique, Jean-Pierre Charbon-

neau, a soutenu hier que le ministre Chagnon devrait tout simplement « passer la main », changer de ministère devant de tels aveux.

La veille, M. Chagnon avait soutenu dans un entretien à *La Presse* que des milices armées, formées dans l'armée américaine, imposaient leur loi dans les réserves mohawks tant aux États-Unis qu'au Québec. Soulignant « connaître les limites » de la Sûreté du Québec, il expli-

quait pourquoi il avait choisi de ne pas lancer ces agents dans la poudrière de Kanésatake, même quand James Gabriel a demandé l'aide de Québec, à la mi-janvier.

Pour M. Charbonneau, ces déclarations sont carrément inadmissibles de la part d'un ministre québécois. « Est-ce qu'on est dans un film de science-fiction ? On est au Québec, dans un pays du G-7, et on nous dit qu'il y a une partie du territoire où la loi ne peut pas s'ap-

pliquer comme ailleurs ! » s'insurge le député péquiste de Borduas.

Si le gouvernement admet qu'il ne peut faire régner la justice, la société de droit sur un territoire, aussi bien lui concéder l'indépendance, renchérit le député.

Selon M. Charbonneau, « il ne faut pas sous-estimer la capacité de la Sûreté du Québec, faire croire que ce sont des poltrons ». Si ces agents sont « capables de faire des opérations d'envergure contre les

Hells Angels, s'ils interviennent contre la mafia italienne... ils sont capables de s'occuper de la pègre mohawk ».

« M. Chagnon a dépassé les bornes », a lancé le député Charbonneau. Pour lui, les explications du ministre sont « une abdication, un aveu d'impuissance face aux gangs autochtones » : « Il nous dit que la pègre mohawk est plus dangereuse que la mafia italienne ou les môtards criminalisés. Voyons donc ! »

HYDRO

Des associations demandent l'abrogation de la Loi 116

PRESSE CANADIENNE

Emboitant le pas aux groupes environnementaux, des associations de consommateurs ont demandé hier au gouvernement du Québec d'abroger la Loi 116 sur la Régie de l'énergie afin de permettre un véritable débat sur l'avenir énergétique.

Adoptée par le Parti québécois en juin 2000, cette loi consacre la subdivision d'Hydro-Québec en plusieurs entités distinctes dont les trois principales sont responsables de la production, du transport et de la distribution d'électricité.

Selon l'Union des consommateurs (UC), cette loi est à l'origine « du détournement de la mission d'Hydro-Québec » parce qu'elle a permis la création d'un déficit artificiel chez le distributeur et soustrait le producteur à l'examen réglementaire.

« Le résultat, c'est l'absence de transparence sur des questions cruciales comme les exportations, le niveau des réservoirs ou encore les coûts réels de production. Dans un tel contexte, les hausses de tarifs constituent une taxe déguisée et sont inacceptables », a déclaré la présidente de l'UC, Thérèse Richer.

L'UC a obtenu l'appui de plusieurs groupes sociaux, dont le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la Coalition solidarité santé, D'abord solidaires et la Conférence religieuse. Ces organismes présenteront leurs demandes au ministre des Finances, Yves Séguin, dans le cadre des consultations prébudgétaires.

« Les Libéraux s'étaient opposés à la Loi 116 quand ils étaient dans l'opposition », a rappelé Manon Lacharité, analyste en matière de politique énergétique pour l'UC.

La direction d'Hydro a par ailleurs déposé hier son mémoire à la Régie de l'énergie dans le dossier de la centrale du Suroît. Dans ce mémoire, Hydro affirme qu'elle deviendra un importateur net d'électricité en 2004 et c'est pourquoi le développement d'une filière thermique d'appoint est nécessaire pour assurer l'autosuffisance énergétique du Québec.

MEUBLES

ANDRÉ PERRAULT

3205791

3206246

Le Chic de l'ouest au prix de l'est

Le cuir fabriqué au Québec à votre portée

Trois étages d'idées à parcourir...

Shermag

3960, rue Bélanger Est, Mtl.
Fermé le dimanche
Tél.: 514-725-5245
Meubles du Québec

PROCESSEUR ACCÈS D INTERNET

Ceci n'est pas un rêve de retraite

C'est un REER Desjardins qui se réalisera

DUO REER DESJARDINS

8%^{*}

(taux de la cinquième année)

Le DUO REER Desjardins 5 ans, c'est un placement qui joint l'utile au formidable. D'un côté, vous profitez d'une épargne à terme offrant un taux supérieur d'année en année. De l'autre, vous bénéficiez du potentiel élevé d'une épargne à terme à rendement boursier international. D'une façon comme de l'autre, votre capital est garanti à 100 %.

Demandez à votre conseiller de Desjardins de vous démontrer tous les avantages de ce produit doublement performant pour votre REER. Et voyez comme c'est facile de joindre le rêve à la réalité.

Suivez l'évolution de vos placements REER avec AccèsD Internet.

AccèsD

desjardins.com/reer

1 800 CAISSES

Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

3205539A

3205543

Taux de l'épargne à terme à rendement progressif sujet à changement sans préavis. Investissement minimal de 5 000 \$, réparti à parts égales entre l'épargne à terme à rendement progressif et l'épargne à terme à rendement boursier international.

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

IRAK

Menace de « révolte » chiite

Le dirigeant chiite radical irakien Moqtada Sadr a brandi de nouveau hier la menace d'une « révolte » si l'administrateur américain Paul Bremer maintient son opposition à ce que l'islam soit « la principale source » de la législation irakienne. « L'Amérique n'est venue que pour nuire aux Irakiens, mais qu'elle sache qu'elle ne pourra pas annihiler l'islam », a déclaré Moqtada Sadr lors de son prêche du vendredi. M. Bremer a affirmé qu'il n'accepterait aucune loi fondamentale faisant de l'islam la principale source de la loi en Irak. D'autre part, le secrétaire général de la Ligue arabe, Amer Moussa, a reproché hier aux États-Unis de retarder l'émergence de la démocratie en Irak en refusant la tenue d'élections rapides dans ce pays.

Agence France-Presse

CORÉE DU NORD

Pourparlers prolongés

Les pourparlers de Pékin sur la crise nucléaire nord-coréenne se poursuivent aujourd'hui dans l'espoir d'aboutir à un accord qui laisserait une chance à une sortie pacifique de la crise. Cette série de discussions, entamée mercredi et qui devait finir hier soir, a été prolongée de 24 heures. Y prennent part la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, les États-Unis, la Russie et le Japon. Hier, l'hôte chinois a admis l'existence de « difficultés » et de « contradictions » mais a appelé à poursuivre le processus. Pyongyang a exigé de l'aide économique en échange de l'arrêt de son programme nucléaire, tandis que les États-Unis ont clairement rejeté tout marchandage.

Agence France-Presse

UNION AFRICAINE

Accords en vue

Les chefs d'État et de gouvernement réunis en sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) à Syrte, en Libye, ont terminé hier soir leurs travaux à huis clos en s'accordant sur les questions cruciales de l'eau et de l'agriculture, ainsi que sur la défense commune. Ils doivent adopter aujourd'hui en séance solennelle une déclaration sur la défense qui devrait recommander le lancement d'une Force africaine d'intervention dans les conflits. Les dirigeants africains se sont aussi mis d'accord sur une résolution confiant à l'UA une étude de faisabilité pour un fonds africain pour le développement de l'agriculture. Agence France-Presse

INDE

Sabotage maoïste

Des guérilleros maoïstes de l'est de l'Inde ont fait sauter des voies ferrées et d'autres infrastructures dans une série d'attaques à l'occasion d'une grève générale. Les violences, qui se sont produites hier dans les États de Jharkhand et de Bihar, n'ont pas fait de victimes. Les rebelles ont fait sauter des rails et ont ouvert le feu sur des trains. Ils ont aussi fait sauter un central téléphonique dans le Jharkhand. Dans le Bihar, les maoïstes ont fait sauter une importante ligne ferroviaire entre la ville de Gaya et celle de Mughalsarai, dans l'état voisin de l'Uttar Pradesh. Des groupes maoïstes mènent depuis des années une guérilla dans les campagnes pauvres des États de Jharkhand, de Bihar et d'Andhra Pradesh.

Agence France-Presse

LITUANIE

Espions expulsés

La Lituanie a expulsé trois diplomates russes pour espionnage, ouvrant la voie à un conflit diplomatique avec Moscou, à quelques semaines de l'entrée de cette ancienne république soviétique dans l'Union européenne et l'OTAN. Les diplomates expulsés utilisaient, selon Vilnius, des moyens et des méthodes propres aux services de renseignement russes, collectant des informations économiques et militaires, recherchant des contacts confidentiels avec des citoyens lituaniens ainsi qu'avec des responsables de différentes institutions.

Agence France-Presse



Un cycliste s'approche d'une barricade érigée par les partisans du président Aristide à Port-au-Prince, sur laquelle marchent des adversaires du chef de l'État.

L'ange devenu démon

Jean-Bertrand Aristide vu par ses proches



MARIE-CLAUDE MALBOEUF

ENVOYÉE SPÉCIALE

EN HAÏTI

PORT-AU PRINCE — Sur les murs de béton de Port-au-Prince, les murales à l'effigie du président Jean-Bertrand Aristide sont défigurées par l'érosion et le passage du temps. Apparemment aussi changées que l'homme lui-même. Car le millionnaire d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec le petit prêtre des bidonvilles, jurent des milliers d'Haïtiens. Et Aristide mérite désormais la même étiquette que ceux qu'il attaquait jadis : dictateur.

Dans les rues, les graffitis sont éloquentes. Sur les collines de la capitale, les mots « Viv Titid » sont barbouillés partout des mêmes trois lettres rouges : « ABA » (à bas). À Hinche, l'une des villes tombées aux mains des rebelles, un autre mur proclame : « Aristide et le cochon sont jumeaux... »

« Quelqu'un a même écrit À bas Aristide dans la grande cour, à l'intérieur de l'enceinte du Palais national, confie un garde du palais. Le président a des ennemis même au sein du pouvoir... »

Alors que son pays est ravagé par la pauvreté et la guerre civile, alors que les rebelles sont à ses portes, le président s'accroche au pouvoir. Avant d'être élu, en 1990, il voyageait caché sous un drap, dans le coffre de la voiture d'un ami, qui craignait que les envieux ne l'assassinent. Treize ans plus tard, le temps des voyages clandestins est révolu, assurent ses collaborateurs. « Aristide ne partira pas sans mourir », répète Leslie Voltaire. Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, c'est le seul lavalassien de la première heure à l'être resté. Le seul à maintenir que les faux pas du président ont été provoqués par

les étrangers. Les autres ont lâché un à un le parti au pouvoir.

Charmant et brillant

Au début, tous les Haïtiens, pauvres, intellectuels et bourgeois, percevaient Aristide comme un sauveur. « Le jour de son assermentation, en 1991, les gens ont soulevé sa voiture de terre pour la transporter à bout de bras du palais jusqu'à la cathédrale », se souvient un proche de l'époque. En privé, le prêtre polyglotte est désarmant, ajoute-t-il. « Il retient tout : le nom de vos enfants, la date de leur anniversaire. Et il ne manque jamais de demander de leurs nouvelles au téléphone. »

« Il sait garder son auditoire sous le charme. Il est plein d'humour et ne raconte que des choses intéressantes », confirme un vieil adversaire politique.

Comme des dizaines d'Haïtiens, les deux hommes ont déchanté. « Le président disait sans cesse du mal de tout le monde, même de mes intimes, justifie un ancien proche. Après avoir vu un sénateur, il me glissait : *C'est un petit vicieux*. À ses yeux, tout le monde est idiot sauf lui. »

Pire, Aristide savait le travail de ses collaborateurs, jurent d'anciens ministres. « Il se sentait menacé quand on réussissait nos missions, accuse un ami déçu. En plus, quand on lui expliquait quelque chose, il faisait semblant d'être d'accord, mais le lendemain il nous refaisait exactement la même demande absurde. J'en ai eu assez de parler dans le vide. »

D'autres s'étonnaient de le voir arbitrer les petites chicanes des chefs de quartiers populaires. « Il voulait tout contrôler. C'est d'ailleurs pour ça qu'il voyait ses ministres un à un au lieu de les réunir », assure un ancien membre du cabinet.

Bien qu'ils ne l'aient jamais aimé, d'autres peuvent comprendre les réflexes d'Aristide. « Même ses supposés alliés doutaient dès le début de sa compétence, assure un commerçant haut placé. Il voulaient rester proches de lui pour éviter les dérapages, pour le contrôler. Mais il a été le plus fort... »

Folie des grandeurs

Qui est Jean-Bertrand Aristide ?

Devant les journalistes, ses mains se joignent dans la même pose d'écolier sage que son portrait accroché au mur. Son corps est droit comme le pied de son micro et il écarquille les yeux derrière ses lunettes dorées.

Ceux qui le côtoient parlent d'un homme brillant. Aristide a appris sept langues, dont l'hébreu, lors de ses nombreux voyages d'études. Il joue du piano et compose des chansons. « Pour le reste, il ne se repose jamais. Il dort au maximum trois heures par nuit. Et il ne mange rien : peut-être une pomme, des noix au passage », confie un proche.

« Le président a mille histoires intéressantes à raconter. Mais en même temps, il en fait un étalage bizarre. Il peut parler comme une encyclopédie. Il a une grande manie des chiffres. Il te donne la distance exacte de la Terre au Soleil, le nombre exact de pauvres partout dans le monde », glisse un autre Haïtien l'ayant côtoyé.

Depuis son retour des États-Unis, l'ex-prêtre aux ambitions modestes a cédé le pas au nouveau riche. Sa maison de Tabarre est transformée en palace immaculé. Dans la cour, ses deux filles nagent dans une piscine semi-olympique. Et la route construite devant a été baptisée de la date de son retour : Route du 15 octobre.

« Aristide a attrapé l'ambition des grandeurs, déplore un ancien conseiller. Au palais, il voulait voir une immense corbeille de fleurs au pied de chacune des 50 colonnes. Et il a fait poser des drapeaux partout au pays. C'est ridicule, la population vole les mâts. Il accumule les dépenses inutiles alors que les universités n'ont même pas d'ordinateurs et que les professeurs ne sont pas payés. »

Selon les témoignages, le président est sensible à la flatterie et assoiffé de pouvoir et de popularité. Lorsque l'ex-président américain Bill Clinton l'a ramené au pays, la foule en liesse s'est massée devant le palais. « En voyant Clinton descendre les escaliers pour aller vers les gens, Aristide a couru à sa suite. Il se battait avec lui pour serrer des mains », raconte un témoin.

En mai 2000, Aristide a carrément volé des sièges de sénateurs, même s'il n'en avait pas besoin pour garder le pouvoir. « Il a besoin de détenir le pouvoir absolu : 101 % des sièges ou rien », analyse un coopérant.

Peur

Pour plusieurs, tout a dégénéré après le putsch de 1991. « Il a reçu un très gros choc psychologique. À son retour, le bonhomme d'avant n'existait plus. C'était un nouveau Duvalier qui organisait tout en fonction de sa peur d'un nouveau coup d'État », dit un Haïtien.

Depuis, le président se promène avec des gardes américains qui lui coûteraient 8 millions par année. Il possède plusieurs hélicoptères, dont l'un survole en permanence son cortège. Les yeux brillants d'admiration, un garde du palais, Jacques Maurice, jure néanmoins que son chef n'a peur de rien. « Il ne peut pas avoir peur parce qu'il ne croit pas que les gens peuvent lui faire du mal. On doit lui courir après pour l'empêcher d'aller trop loin. On est stressés, mais pas lui. C'est un vrai prêtre, un style Gandhi ! »

Gandhi ? D'autres croient au contraire qu'Aristide a un net penchant pour la violence. On sait qu'il arme des jeunes, les chimères. En 1991, déjà, son discours politique n'avait rien de pacifique. « Donnez-leur ce qu'ils méritent », a-t-il lancé en parlant de ses adversaires, qui commettaient deux jours plus tard leur coup d'État. Plusieurs y ont vu un appel au supplice du père Lebrun, soit coincer quelqu'un dans des pneus et y mettre le feu. Aristide, habitué de jouer sur les mots, a rétorqué qu'il faisait plutôt allusion à la Constitution...

Aujourd'hui, certains discours prennent une tournure apocalyptique : « Quand la flamme de l'espoir aura disparu, il fera plus noir le jour que la nuit », répète-t-il depuis 2001.

« L'espoir en question, c'est lui, s'inquiète un ancien allié. Ça veut dire qu'il partira seulement dans l'anarchie la plus extraordinaire. Il aime le chaos. Il ne veut pas que ça fonctionne sans lui. »

Aristide, de Port-Salut à la présidence

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Jean-Bertrand Aristide est né en 1953 à Port-Salut, un village privé de route, d'eau et d'électricité. Son père meurt alors qu'il est bébé.

Le petit campagnard déménage à Port-au-Prince et entre à l'école chez les frères salésiens. Premier de classe, il jouit déjà d'une autorité naturelle. À 21 ans, il prononce ses vœux et part prêcher en République dominicaine. Il rentre ensuite à Port-au-Prince, où il décroche une licence en psychologie, puis repart étudier la théologie en Israël. De

retour à 29 ans, il est ordonné prêtre.

Curé des bidonvilles, il compose de la musique et anime des émissions de radio. Ses sermons dénoncent la dictature des Duvalier. Inquiets, les salésiens l'envoient se « recycler » à Montréal et en Grèce, avant de l'expulser pour avoir bouleversé le pays.

À 32 ans, Aristide se rabat sur son organisation de charité, la « Fammi se Lavi », qui s'occupe des enfants de la rue. Il pourfend l'impérialisme américain, qu'il dit « plus dangereux que le sida ».

Après avoir appelé au boycottage des élections de 1990, Aristide pose sa candidature et devient président à l'âge de 38 ans. Ses partisans font campagne sous le thème créole de « Lavalas », soit une avalanche de roche et de boue provoquée par une inondation.

Après le putsch de 1991, Aristide s'exile à Washington. Trois ans plus tard, le 15 octobre 1994, 20 000 marines le ramènent au pouvoir. Au bout d'un an, son mandat achevé, il cède à contrecoeur sa place à son dauphin Re-

né Préval. Son congé forcé lui permet de fonder un nouveau parti politique et d'épouser une avocate américaine d'origine haïtienne, Mildred Trouillot, dont il aura deux filles.

En 2001, Aristide revient au pouvoir malgré le boycottage d'élections considérées comme frauduleuses par la communauté internationale, qui suspend son aide. Le pays est en crise et le peuple s'impatiente. Deux ans avant la fin de son mandat, en 2004, année du bicentenaire de l'indépendance, c'est l'explosion.

Hugo Chavez, l'increvable

FREDERIC FAUX
REGARD SUR
LE MONDE
COLLABORATION SPECIALE

MANAGUA, Venezuela — Après avoir échappé à un coup d'État en 2002 et essuyé une grève générale début 2003, Hugo Chavez, président du Venezuela depuis cinq ans, pourrait-il être révoqué ? Un début de réponse devrait être donné demain au terme d'un feuilleton rocambolesque de deux mois. La nouvelle Constitution, forgée par Hugo Chavez, donne la possibilité aux citoyens de destituer leurs élus à mi-mandat s'ils réunissent la signature de 20 % des électeurs. Une occasion que l'opposition vénézuélienne — groupe hétéroclite où l'on trouve le patronat local et le plus grand syndicat du pays — a saisie en décembre dernier pour lancer ses pétitions.

Le conseil national électoral, qui a d'ores et déjà demandé la vérification d'un million de signatures « douteuses », devrait donner demain le résultat de son comptage : le référendum révocatoire contre Chavez ne peut être organisé qu'avec 2,4 millions de signatures valides... et scinde déjà le pays en deux.

L'opposition, qui recrute ses troupes dans les beaux quartiers de Caracas, a manifesté hier : « Si Chavez nous refuse le référendum, a prévenu le constitutionnaliste Ricardo Combellas, l'intervention des forces armées ne pourra pas être considérée comme un coup d'État. »

« Une partie de l'opposition veut que les marines débarquent au Venezuela, ils veulent la guerre », a répondu le gouvernement, dont les partisans seront dans la rue demain.

Une menace qui n'a rien de théorique. En avril 2002, Hugo Chavez était déposé par un coup d'État aussitôt salué par l'ambassadeur des États-Unis, mais déjoué par une manifestation descendue des



PHOTO REUTERS

Hugo Chavez en conférence de presse à Caracas le 13 février dernier.

ranchitos, bicoques de carton et de tôle qui cernent Caracas. L'opposition, qui a la main haute sur la quasi-totalité des médias, a également organisé une grève dans l'industrie pétrolière pendant deux mois, mettant de fait le pays à genoux : en 2003, le Venezuela a subi une récession de 9 %.

Pourquoi cet ostracisme envers un président élu, réélu et toujours populaire dans l'opinion ? La personnalité même d'Hugo Chavez, mépris noir et indien dans une société où l'élite est traditionnellement blanche, donne une partie de la réponse. Adulé par les pauvres, détesté dans les milieux économiques, cet ancien putschiste n'est jamais aussi à l'aise que dans son émission dominicale, *Alo Presidente !*, où il tient l'antenne six heures durant, pulvérisant les records d'audience : « Il vante sa politique, il répond en direct aux téléspectateurs, il conseille de lire Noam Chomski... c'est assez incroyable », admet Roy Bourgeois, prêtre américain invité récemment sur le plateau. Un « naturel » qui a également fait fureur lors du dernier Sommet des chefs d'État des Amériques, en janvier. Chavez a boycotté le dîner officiel, raillant ces grands raouts « qui ne servent à rien ». Provoquant un George Bush

blème de colère, il a vanté ses bonnes relations avec Cuba et pourfendu l'accord de libre-échange prôné par le président américain, « ren-gaine néolibérale qui prétend placer l'économie au-dessus du social ».

Hugo Chavez, admirateur de l'indépendantiste latino-américain Simon Bolivar, défend un tout autre credo, où se mêlent souveraineté nationale, contrats d'État, aide aux petites et moyennes entreprises. Depuis son accession au pouvoir, des milliers d'hectares de terre ont été distribués, au grand dam des propriétaires terriens. Trois mille écoles « bolivaristes », qui offrent des repas aux enfants les plus pauvres, ont ouvert leurs portes. Épinglé par Amnistie internationale notamment pour la violence des imprécations « chavistes », le Venezuela n'en respecte pas moins la liberté d'opinion, a relégué la peine de mort aux oubliettes de l'histoire et ne compte aucun prisonnier politique.

Cette « révolution » reste néanmoins inacceptable pour l'élite vénézuélienne, qui voit la manne pétrolière utilisée par des populations traditionnellement exclues du jeu politique, mais aussi, pour d'autres raisons, pour le président américain George Bush. Le Texan voit avec inquiétude son troisième fournisseur de pétrole, à la tête des plus importantes réserves mondiales, flirter avec Cuba. Dans une stratégie semblant rapprocher de plus en plus le Venezuela de l'« axe du mal », des allusions aux liens présumés de Chavez avec Al-Qaeda sont également apparues dans la presse américaine. Dernier rebondissement de cette lutte souterraine : la révélation, cette semaine, que les principales associations anti-Chavez ont reçu 800 000 \$ du département d'État américain au titre de l'« aide à la démocratie ». « Bon, je vais créer moi aussi une fondation pour la démocratie et envoyer un million de dollars à des groupes qui cherchent à renverser le président Bush », a aussitôt réagi, mi-sérieux, mi-ironique, l'increvable Chavez.

L'ARGENT, L'ARGENT OÙ PASSE-T-IL?



LA PRESSE AFFAIRES

Tous les jours dans LA PRESSE

Une autre excellente raison de choisir l'Université Concordia :

les bourses d'entrée de la Faculté de génie et d'informatique pour les candidats des cégeps!

La Faculté de génie et d'informatique offre huit bourses d'études de 5 000 \$ chacune (une par programme) à l'intention des candidats des cégeps pour la rentrée de septembre 2004 :

- Génie du bâtiment
- Génie civil
- Génie informatique
- Génie électrique
- Génie industriel
- Génie mécanique
- Génie logiciel
- Informatique

Pour être admissible, vous devez :

- être diplômé du collégial (DEC général de deux ans avec les préalables requis ou DEC professionnel de trois ans, volet génie ou informatique)
- vous inscrire à temps plein en première année avec une cote CRC d'au moins 33. Les bourses seront accordées aux candidats qui auront la meilleure cote.

Date limite de demande d'admission : 1^{er} mars 2004

Renseignements :
Bureau des affaires étudiantes,
(514) 848-2424, poste 3263

Eric Guraieb
Génie industriel, étudiant de 1^{er} cycle
Récipiendaire, 2003
Diplômé de John Abbott College

Maria Dellerba
Génie mécanique, étudiante de 1^{er} cycle
Récipiendaire, 2003
Diplômée de Marianopolis College



UNIVERSITÉ
Concordia

On vous prépare pour le monde
www.concordia.ca

Le gourou de la secte Aum sera pendu

AGENCE FRANCE-PRESSE

TOKYO — Shoko Asahara, le gourou fondateur de l'ex-secte Aum (Vérité suprême), a été condamné hier à la pendaison pour les crimes terroristes les plus choquants, mais aussi les plus mystérieux, jamais commis au Japon, dont un attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo en 1995.

« L'accusé est condamné à mort, a asséné le juge principal Shoji Ogawa au terme d'un procès-fleuve qui aura duré presque huit ans. Un verdict qui faisait peu de doute.

Considérant que le gourou avait « exploité la religion comme un rempart derrière lequel il se cachait », le juge Ogawa a qualifié ses crimes de « cruels, vicieux et sans pitié ».

L'ennemi public numéro un du Japon, qui va sur ses 49 ans, n'a pas bronché à l'énoncé du verdict.

Ses avocats ont aussitôt fait appel, estimant que le verdict était fondé sur « des faits et des motifs trop inconsistants », ce qui devrait permettre au condamné d'être renvoyé derrière les barreaux pour plusieurs années encore.

La sentence est apparue comme trop clémente aux yeux de beaucoup de Japonais qui ne cachent pas leur répulsion et leur haine envers le gourou et auraient souhaité une exécution plus douloureuse.

Quant à l'avocat des familles des victimes, il a dénoncé « la responsabilité du gouvernement » qui n'a pas su empêcher cette attaque terroriste majeure.

Le charismatique Asahara, de son vrai nom Chizuo Matsumoto, était accusé d'avoir orchestré 13 crimes ayant tué au total 27 personnes et empoisonné des milliers d'autres.

Il a été reconnu coupable d'être le cerveau de la spectaculaire attaque au gaz sarin perpétrée en mars 1995 dans le métro de Tokyo (12 morts et plus de 5000 intoxiqués) mais aussi d'une « répétition » au sarin neuf mois auparavant à Matsumoto (centre du Japon) qui avait tué sept personnes.

Enfin, il a été tenu responsable de l'assassinat d'un avocat, ennemi juré de la secte, et de sa famille.

Les Obligations boursières du Québec

Le Québec à la puissance³⁰

Rendement maximal

70%

Échéance

5 ans

Pas de limite de rendement

Échéance

10 ans

Boni de 1%

du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

- Votre capital ne peut pas diminuer.
- Rendement basé sur la variation de l'Indice Québec 30^{MD}, qui reflète la performance boursière de 30 grandes entreprises ayant leur siège social au Québec.

Liste des entreprises de l'Indice Québec 30^{MD}

• Abitibi-Consolidated Inc.
• Alcan Inc.
• Alimentation Couche-Tard Inc.
• Banque de Montréal
• Banque Laurentienne du Canada
• Banque Nationale du Canada

• Banque Royale du Canada
• BCE Inc.
• Bombardier Inc.
• Cambior Inc.
• Cascades Inc.
• Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada

• Corporation Financière Power
• Domtar Inc.
• Groupe CGI Inc.
• Groupe SNC-Lavalin Inc.
• Groupe TVA inc.
• Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.
• Les Industries Dorel

• Les Vêtements de Sports Gildan Inc.
• L'Industrielle Alliance
• Compagnie d'Assurance sur la Vie
• Mega Bloks Inc.
• Metro Inc.

• Molson Inc.
• Neurochem Inc.
• Power Corporation du Canada
• Quebecor Inc.
• Quebecor World Inc.
• Saputo Inc.
• Transcontinental Inc.

Pour plus de détails concernant l'Indice Québec 30^{MD}, visitez le www.iq30-iq150.org

En vente jusqu'au 5 mars 2004.

1 800 463-5229

Exceptionnellement, nous serons ouverts le dimanche 29 février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h. Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec





CARRIÈRES

OÙ EST L'EMPLOI ?

Le samedi dans LA PRESSE

Le Grand cadeau «instantané»[†] 2004 de **McDonald's®**

Vous pourriez être l'un/e des 15 heureux gagnants à remporter 1 000 000 \$US.*

Aucune pièce de jeu et aucun achat requis

Tout ce que vous devez faire, c'est être au bon endroit, au bon restaurant McDonald's® participant, au bon moment, entre **le 5 et le 7 mars 2004†.**

Ce concours est tenu à la suite d'un règlement intervenu et entériné par l'Honorable juge Stephen Schiller et produit dans le cadre du recours collectif des consommateurs dans l'affaire Boland, et al. vs. Simon Marketing, Inc., and McDonald's Corp., numéro de Cour : 01 CH 13803, à la Circuit Court of Cook County, Illinois.

[†]Réponse exacte à une question réglementaire requise. Toute personne sélectionnée doit être admissible et se conformer au règlement officiel. Le Grand cadeau «instantané» commence le 5 mars 2004 et se termine le 7 mars 2004 dans les restaurants McDonald's® participants des États-Unis, du Canada, de Aruba, de Guam, des Bahamas, de Curaçao, de la Jamaïque, de Puerto Rico, de Sainte-Croix, de Saint-Martin, de Saint-Thomas, de Saipan, du Suriname, de Trinité et des îles Vierges américaines. Chaque jour, le Grand cadeau «instantané» débute à 7 h (heure locale) ou dès l'ouverture du restaurant, selon la plus tardive des deux éventualités, et se termine 30 minutes avant la fermeture du restaurant ou à 23 h 30 (heure locale), selon la première de ces deux éventualités. Consultez le règlement officiel dans les restaurants McDonald's® participants ou au www.mcdonalds.ca pour obtenir tous les détails notamment les conditions, l'admissibilité et les exigences de réclamation d'un prix, les dates limites, les chances de gagner et la description des prix. *15 prix de 1 000 000 \$US seront versés sous forme de rente, à raison de 50 000 \$US par année pendant 20 ans, sans intérêt. ©2004, McDonald's Corporation. Tous droits réservés



3210217A

MONDE

Autre journée sanglante au Proche-Orient

AFP ET AP

JÉRUSALEM — Deux civils israéliens ont été tués hier par des Palestiniens qui ont ouvert le feu sur leur véhicule en Israël, près de la ligne de démarcation avec la Cisjordanie, tandis qu'un kamikaze palestinien du Jihad islamique a fait sauter la charge qu'il portait dans la bande de Gaza.

L'attaque contre les civils israéliens, un homme et une femme circulant en voiture, a eu lieu sur une route proche de la « ligne verte » qui longe la colonie de peuplement juive d'Eshkolot, située à quelque 20 kilomètres au sud-ouest de la ville palestinienne de Hébron, en Cisjordanie. Depuis le début de l'Intifada, fin septembre 2000, 886 Israéliens ont été tués, et 2832 Palestiniens.

Dans la bande de Gaza, un kamikaze palestinien circulant à bicyclette s'est fait exploser « prématurément » dans une zone de serres à l'entrée de la colonie de Kfar Darom. L'explosion n'a pas fait d'autres victimes. L'attaque a été revendiquée par les Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa, un groupe armé lié au mouvement Fatah du dirigeant palestinien Yasser Arafat.

L'armée israélienne a affirmé hier avoir mis au jour un tunnel utilisé la veille par des Palestiniens pour mener une attaque qui a coûté la vie à un soldat israélien au point de passage d'Erez entre Israël et la bande de Gaza.

Deux Palestiniens armés sont arrivés dans la zone industrielle grâce à un tunnel long de 60 mètres, selon un porte-parole de l'armée. Les Palestiniens ont ouvert le feu, tuant un soldat israélien avant d'être abattus à leur tour par d'autres militaires. Après cette attaque, l'armée israélienne a détruit 120 échoppes palestiniennes installées à proximité du point de passage d'Erez.

Sur le front diplomatique, le gouvernement israélien préparait hier une série de visites de haut niveau aux États-Unis dans l'espoir d'obtenir le soutien de Washington au plan de séparation d'Ariel Sharon, alors que le chef de la diplomatie, Sylvan Shalom, est

parti pour Dublin et Londres.

M. Shalom doit avoir à Dublin et Londres des entretiens à propos des audiences de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye qui se sont achevées mercredi sur la barrière de séparation controversée qu'ériges Israël en Cisjordanie.

Après l'Irlande, qui préside actuellement l'Union européenne, M. Shalom doit se rendre à Londres pour rencontrer demain et lundi son homologue Jack Straw et le premier ministre britannique Tony Blair. Il se rendra ensuite à Washington.

Il sera précédé dans la capitale américaine par Dov Weisglass, le directeur du cabinet de M. Sharon, ainsi que par le président du Conseil de sécurité nationale, Giora Eiland, chargé par M. Sharon de mettre au point son plan de séparation d'avec les territoires palestiniens.

Ce sera ensuite le ministre de la Défense, Shaoul Mofaz, qui se rendra à Washington, où il rencontrera le vice-président Dick Cheney, le secrétaire d'État Colin Powell, le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, ainsi que Condoleezza Rice, conseillère du président George W. Bush pour la Sécurité nationale.

À Jérusalem, la police israélienne a usé hier de gaz lacrymogènes et de grenades assourdissantes sur l'esplanade des Mosquées pour disperser de jeunes Palestiniens qui lançaient des pierres à l'issue de la prière du vendredi.

À Ramallah, en Cisjordanie, le Fatah a achevé hier une réunion orageuse de trois jours. Le Conseil révolutionnaire du Fatah (CRF) doit désigner, à la demande de Yasser Arafat, les membres d'une commission chargée de préparer la tenue d'une conférence générale du mouvement en vue de le doter d'une nouvelle direction élue.

Un violent accrochage a mis aux prises jeudi soir M. Arafat, qui préside le CRF, à un membre de cet organisme, le général Nasr Youssef. Selon des participants, M. Arafat aurait jeté un micro au visage du général, qui lui aurait lui-même jeté un stylo.

Plus de 6000 Casques bleus déployés en Côte-d'Ivoire

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK — Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté hier à l'unanimité une résolution prévoyant le déploiement en Côte-d'Ivoire d'une force de maintien de la paix de 6240 Casques bleus.

La résolution établit l'Opération des Nations unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI) pour une période initiale de 12 mois, à compter du 4 avril, chargée du maintien de la paix dans ce pays secoué par une grave crise politico-militaire depuis le début d'une rébellion armée lancée en septembre 2002.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait suggéré début janvier qu'une telle force d'un peu plus de 6000 hommes prenne le relais d'un contingent de 1300 soldats fourni par la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

M. Annan a félicité hier les membres du Conseil de sécurité pour l'adoption de ce texte. « L'établissement d'une telle opération, demandé par toutes les parties ivoiriennes, envoie un message clair montrant que la communauté internationale soutient le processus de paix ivoirien et est déterminée à jouer son rôle dans le maintien de la paix et la sécurité en Afrique », a-t-il déclaré.

Selon la résolution, l'ONUCI comprendra « une force militaire d'un maximum de 6240 hommes des Nations unies, incluant 200 observateurs militaires et 120 officiers, et jusqu'à 350 officiers de police ».

Selon le mandat qui lui a été établi hier, cette mission, en coordination avec les forces françaises sur place, devra veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu établi en mai 2003, et enquêter sur toute violation à ce plan.

Elle aura un rôle de liaison entre les éléments armés ivoiriens afin de « promouvoir le rétablissement de la confiance », et d'assistance au gouvernement de réconciliation nationale dans la surveillance des frontières, avec une attention particulière à la situation des réfugiés libériens et aux mouvements de combattants.

Elle aidera aussi le gouvernement à mettre en application le « Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants ».

L'ONUCI sera là aussi pour protéger le personnel de l'ONU et faciliter les missions humanitaires, pour contribuer à assurer le respect des droits de l'Homme, et en particulier les droits des femmes.

Les États-Unis conserveront des mines antipersonnel

Les États-Unis se sont engagés hier à ne plus utiliser de mines antipersonnel et antivéhicules à durée de vie illimitée après 2010, une décision dénoncée comme une régression par rapport à la politique antérieure par les partisans d'un abandon complet de ces armes particulièrement meurtrières pour les civils. Les Américains veulent se concentrer sur l'élimination des mines à durée de vie indéterminée, qui peuvent exploser des années après avoir été enfouies.

Diplômé en histoire, maître en scénario.

En lice pour l'Oscar du meilleur scénario original, une première, et à nouveau dans la catégorie du meilleur film en langue étrangère, Denys Arcand (histoire 1962) fait la fierté de l'Université.

Université 
de Montréal

125
A N S

3210538A

« Tout le monde espionne tout le monde »



Après les armes de destruction massive, le scandale des micros. Décidément, les agents de renseignement américains et britanniques n'ont pas la vie facile. Depuis des mois, on les accuse d'avoir si mal espionné le régime de Saddam Hussein qu'une guerre a été déclenchée pour débarrasser le monde d'une menace illusoire. Voilà maintenant qu'on leur reproche de trop bien faire leur travail.

Les révélations se multiplient depuis que l'ex-ministre britannique Clare Short a affirmé que son pays avait espionné le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avant le déclenchement de la guerre.

Les téléphones de deux anciens chefs des inspecteurs de l'ONU, Hans Blix et Richard Butler, étaient aussi sur écoute, selon la télévision australienne.

« Bien sûr que j'étais sur écoute. J'en étais bien conscient », a dit M. Butler, chef des inspecteurs entre 1997 et 1999. « J'étais épié par les Américains, les Britanniques, les Français et les Russes. »

Pour se protéger des oreilles indiscrètes, M. Butler avait pris l'habitude de faire des promenades dans Central Park ou de se réfugier dans la cafétéria bruyante des quartiers généraux de l'ONU, à New York.

Le téléphone de Hans Blix était sur écoute chaque fois qu'il entrait en Irak, et des transcriptions étaient données aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Australie et au Canada, selon l'Australian Broadcasting Corporation (ABC).

L'ancien secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, est entré dans la danse hier en affirmant qu'il avait été prévenu dès le premier jour de son entrée en fonction que son bureau et sa

résidence avaient été mis sur écoute. « C'est une tradition chez les États membres qui en ont la capacité technique, de le faire sans aucune hésitation », a-t-il dit à la BBC.

À cela s'ajoute une note de service top-secret divulguée en Grande-Bretagne, dans laquelle les États-Unis demandaient à leur allié britannique d'espionner les membres non alignés du Conseil de sécurité à la veille de la guerre, au moment où ils faisaient pression sur ces pays pour qu'ils appuient une résolution donnant le feu vert à une intervention militaire.

La convention de Vienne sur la conduite à adopter dans les relations diplomatiques interdit explicitement de planter des micros dans les bureaux des autres. Il n'en demeure pas moins que les initiés ont été estomaqués par l'ampleur de la controverse. Pour eux, il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau. L'espionnage, disent-ils, fait partie intégrante de la vie diplomatique.

« Tout le monde espionne tout

le monde quand il y a une grosse crise », a confié au *Financial Times* l'ambassadeur espagnol à l'ONU, Inocencio Arias. Son homologue russe, Sergey Lavrov, a reconnu que la pratique était illégale, mais a noté, pince-sans-rire, que cette affaire « montre que les services de renseignement britanniques, du moins techniquement, sont très professionnels ».

Il y a quantité de précédents. Des micros ont été trouvés à l'ambassade du Pakistan à Londres et aux bureaux de l'Union européenne, à Bruxelles. Les États-Unis n'ont pas hésité à espionner la Grande-Bretagne pendant la crise de Suez et, plus récemment, pendant la guerre des Balkans.

Si, cette fois, le scandale semble démesuré, c'est qu'il a la crise irakienne en toile de fond. L'affaire rouvre des blessures mal cicatrisées. Elle offre des munitions de choix aux opposants à la guerre. L'ex-ministre Short, celle par qui le scandale est arrivé, semble d'ailleurs s'être juré de faire tomber M. Blair depuis qu'elle a démissionné pour protester contre

l'invasion de Irak.

Publiquement, les dirigeants de l'ONU ont réagi avec colère. Kofi Annan serait « déçu » si les allégations de Mme Short s'avéraient, a dit son porte-parole, Fred Eckhard. « De telles activités ébranleraient l'intégrité et la nature confidentielle des échanges diplomatiques », a-t-il précisé, ajoutant que « le secrétaire général souhaiterait que cette pratique cesse si elle existe effectivement ».

Les autorités onusiennes ont de bonnes raisons d'être furieuses, souligne le magazine *The Economist*. En 2002, le président George Bush a dit que l'ONU deviendrait « non pertinente » si elle ne faisait pas respecter ses propres résolutions contre Saddam Hussein. Plus tard, l'ONU a refusé de prendre part à l'aventure guerrière américaine. « Il semble maintenant ironique que les États-Unis et la Grande-Bretagne se soient apparemment fait prendre à espionner les responsables d'une organisation supposément non pertinente. »



L'envie de voyager vous chatouille ?

Notre solde vous permet d'aller au bout de vos rêves !

Profitez de nos tarifs avantageux pour la destination de votre choix au pays, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Hâtez-vous ! L'offre prend fin le 9 mars 2004 !

CANADA: l'offre prend fin le 9 mars 2004. Les voyages doivent se terminer au plus tard le 3 juin 2004.

Tarifs Web Tango ALLER SIMPLE au départ de **MONTRÉAL** exclusivement sur aircanada.com
Obtenez un mille Aéroplan^{MD} additionnel pour chaque tranche de 3 \$ dépensés lors de vos réservations sur aircanada.com
D'autres tarifs sont offerts par notre bureau des réservations Air Canada et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour.



Le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs pour les vols au pays.

HALIFAX	DEER LAKE	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	TORONTO	ROUYN-NORANDA VAL-D'OR	WINNIPEG	FREDERICTON SAINT JOHN (N.-B.)	CALGARY EDMONTON	REGINA SASKATOON	VANCOUVER
63	83	89	89	95	106	119	159	159	189

ÉTATS-UNIS: l'offre prend fin le 9 mars 2004. Les voyages doivent se terminer au plus tard le 3 juin 2004.

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de **MONTRÉAL**.
Obtenez un mille Aéroplan additionnel pour chaque tranche de 3 \$ dépensés lors de vos réservations sur aircanada.com

NEW YORK NEWARK	PHILADELPHIE	WASHINGTON, D.C. BALTIMORE	RALEIGH-DURHAM	CHICAGO	ATLANTA	DALLAS/FORT WORTH	SEATTLE	LOS ANGELES	SAN FRANCISCO
99	99	99	141	146	172	197	228	234	236

DESTINATIONS INTERNATIONALES: l'offre prend fin le 9 mars 2004. La dernière date de départ est le 3 juin 2004 (sauf avis contraire).

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de **MONTRÉAL**.
Réservez sur aircanada.com et économisez 10 \$ additionnels sur certaines destinations.

LA HAVANE	LONDRES MANCHESTER ^{MD} /GLASGOW ²	MEXICO ⁴ CANCÚN ⁴	SAN JOSÉ, COSTA RICA	AMSTERDAM ¹⁻²	FRANCFORT ¹ MUNICH ¹	PARIS	DUBLIN ² SHANNON ²⁻⁵	BEIJING SHANGHAI	HONG KONG
219	239	279	289	319	319	319	349	589	624
22 MARS – 3 JUIN 2004	5 MARS – 4 AVRIL 2004	22 MARS – 3 JUIN 2004	22 MARS – 3 JUIN 2004	14 MARS – 1 ^{er} AVRIL 2004 11 AVRIL – 13 MAI 2004	14 MARS – 1 ^{er} AVRIL 2004 11 AVRIL – 13 MAI 2004	14 MARS – 1 ^{er} AVRIL 2004 11 AVRIL – 13 MAI 2004	5 MARS – 4 AVRIL 2004	5 MARS – 3 JUIN 2004	5 MARS – 3 JUIN 2004

Obtenez des milles-bonis Aéroplan pour tous vos voyages vers l'Europe, l'Asie, l'Australie et le Moyen-Orient.

Accumulez jusqu'à 60 000 milles-bonis Aéroplan lorsque vous voyagez entre le 5 janvier et le 31 mars 2004.
Visitez aéroplan.com/60000 pour vous inscrire et pour obtenir tous les détails.

Réservez sur **aircanada.com**
Téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 1 888 247-2262.
Votre agent de voyages peut vous réserver des tarifs Web Tango aller simple sur aircanada.com



3208756A

En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ²En collaboration avec British Midland, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ³En collaboration avec SAS, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ⁴En collaboration avec Mexicana, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ⁵En collaboration avec Aer Lingus. **Service aux personnes malentendantes (ATS):** 1 800 361-8071. **Destinations canadiennes:** les tarifs sont basés sur un aller simple. Tarifs en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 mars 2004. L'achat à l'avance peut être requis. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 3 juin 2004. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 7 \$, n'est pas inclus. **Destinations américaines et internationales:** les tarifs ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 mars 2004. **Destinations américaines:** achat sept jours à l'avance. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 3 juin 2004. **Destinations internationales:** achat sept jours à l'avance. La dernière date de départ est le 3 juin 2004, sauf avis contraire. Tarifs en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 24 \$, n'est pas inclus. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. D'autres conditions s'appliquent. Les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz^{MD}), de ZIP^{MD}, de United Airlines, d'Atlantic Coast Airline ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). ^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. ^{MD}Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. ^{MD}ZIP est une marque de commerce de Zip Air inc.

FORUM

Abus de pouvoir



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Me Michel Vennat, le président suspendu de la Banque de développement du Canada, aura du pain sur la planche lorsqu'il sera appelé à fournir sa version des faits concernant le traitement inqualifiable subi par François Beaudoin, cet homme dont le seul crime avait été de tenir tête à Jean Chrétien lorsque ce dernier a voulu engloûtir des fonds publics dans l'auberge en faillite d'un ancien associé.

M. Vennat, on le sait, a été condamné en termes exceptionnellement durs par le juge André Denis de la Cour supérieure. Lui-même et l'ancien vice-président de la BDC, Jean Carle, ont été très sévèrement blâmés pour avoir mené contre M. Beaudoin « une vendetta féroce et malicieuse ». Souhaitons que M. Carle ait lui aussi à répondre de ses actes devant le public.

////////////////////

Cette affaire est plus grave encore que le scandale des commandites. Il ne s'agit pas ici de d'une question d'esprit partisan et de cupidité. Il s'agit d'un cas rarissime de vengeance politique, d'une affaire où des gens bénéficiant de toutes les ressources de l'État, y compris de la complicité momentanée de la GRC, ont tenté de détruire un individu qui avait eu le malheur de froisser l'orgueil du chef du gouvernement.

C'est le genre de pratique que l'on ne voit que dans des dictatures. N'eût été le fait que nous avons, grâce au ciel, un système judiciaire indépendant, M. Beaudoin serait aujourd'hui un homme fini.

Bref rappel des faits : M. Beaudoin, en 1998, est président de la BDC, une société d'État destinée à aider les PME. À trois reprises, M. Chrétien fait pression sur lui pour qu'il accorde un prêt à l'Auberge Grand-Mère. M. Beaudoin refuse, mais le prêt sera finalement accordé. Mais lorsque l'Auberge revient à la charge, M. Beaudoin s'interpose. Cette fois, c'est non.

M. Chrétien s'est toujours défendu en disant qu'il ne faisait que son travail de député en plaidant pour un commettant. Foutaise. M. Chrétien, en tant que premier ministre, était le patron de M. Beaudoin, et il devait savoir que l'Auberge ne répondait pas aux règles de la BDC.

L'affaire avait l'apparence d'un conflit d'intérêts, car si M. Chrétien avait vendu ses

Quand les politiciens déraillent, on a besoin des juges...

parts dans l'auberge, il avait encore des intérêts dans le club de golf adjacent. On peut dire que le club de golf avait intérêt à la survie de l'auberge et vice-versa, mais ce serait mal connaître M. Chrétien que de lui imputer une motivation d'ordre financier.

M. Chrétien s'est enrichi considérablement lors de son passage dans le secteur privé, et n'avait pas besoin de quelques milliers de dollars de plus. Mais surtout, en 40 ans de vie publique, pas une fois son intégrité personnelle n'a été mise en cause. Ce n'est jamais le fric qui a fait marcher Jean Chrétien.

Ce qui expliquait son insistance dans le dossier de l'Auberge, c'était sans nul doute, outre ses réflexes de politicien formé à la vieille école du patronage local, sa volonté de pouvoir, comme dans : « C'est moi le boss. » Une volonté de pouvoir exacerbée par le fait que M. Chrétien régnait, à toutes fins utiles, sans opposition.

Quoi qu'il en soit, les représailles ne tardèrent pas, et les exécuteurs en furent deux fidèles du premier ministre qui avaient été nommés, entre-temps, au conseil d'administration de la banque : M. Carle, son ancien directeur des opérations, et M. Vennat, un brillant avocat dont toute la carrière a été associée au Parti libéral fédéral, auxquels s'est associé l'avocat qui a défendu la BDC en cour, M^{re} Éric Simard, un ancien vice-président régional du PLC qui a déjà eu avec Jean Carle un compte commun destiné à financer les opérations de M. Chrétien au début de la mutinerie du clan Martin.

M. Beaudoin fut forcé de démissionner, sans indemnité de départ ni régime de retraite car la Banque refusa d'honorer son contrat. Accusé de fraude par la BDC, son domicile et son chalet furent perquisitionnés à deux reprises. La première sous la direction personnelle de M^{re} Simard, la seconde par la GRC, après que M. Vennat eut personnellement contacté son commissaire en chef.

Ces perquisitions n'ayant rien donné, MM. Carle et Vennat confièrent à la firme KPMG le mandat de découvrir des malversations dans la gestion de M. Beaudoin. Cette firme a reçu un million pour produire un rapport que le juge Denis a qualifié de tissu d'allégations non vérifiées.

Le même genre de vengeance politique, *mutatis mutandis*, s'est exercé contre Michel Couillard, l'ancien directeur général de la Société immobilière du Canada, qui avait eu le malheur de protester discrètement contre l'ingérence politique de son ministre Alfonso Gagliano. Là aussi, c'est le système judiciaire qui est intervenu, le juge Jean Falardeau dénonçant ce « comportement inacceptable de la part de l'État ».

Quand les politiciens déraillent, on a besoin des juges...

Tous coupables!

Le bain de sang semble à ce point imminent à Haïti qu'il est temps de trouver des avenues nouvelles

VIVIAN BARBOT



Retraîtée de l'enseignement, l'auteure est une ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec.

Depuis l'indépendance, nous, Haïtiennes et Haïtiens, n'avons pas cessé de narrer la longue saga de nos échecs et de nous distribuer les rôles de coupables. La preuve est faite, nous sommes coupables. Nous sommes coupables d'être Noirs, Blancs, Mulâtres. Nous sommes coupables d'être riches, pauvres, indigents, de classe moyenne. Nous sommes coupables d'être commerçants, industriels, fonctionnaires, ouvriers, paysans, membres de la diaspora. Nous sommes coupables d'être présidents, militaires, dictateurs, tyrans, sanguinaires... Nous sommes coupables de nous taire. Nous sommes coupables de parler. Tous coupables, à tour de rôle : lui, elle, eux... Pas moi.

Aujourd'hui, le bain de sang semble à ce point imminent qu'il est temps de trouver des avenues nouvelles. Toutes et tous, ne pourrions-nous pas tourner le dos à cette funeste litanie ? Renoncer à ces constants retours aux méthodes éculées — coups d'État et autres — qui n'ont jamais donné les résultats escomptés pour nous engager résolument dans une autre direction ? Nous engager dans une tâche commune et urgente, celle d'assurer un avenir pour Haïti ? Car si nous sommes toutes et tous à ce point coupables, c'est que le problème est aussi le nôtre. Cela étant, toutes et tous ne devrions-nous pas faire partie de la solution aussi ?

De l'espoir

À cet égard, il m'apparaît clairement que toute solution au conflit actuel est vouée à l'échec si elle n'a pas un écho dans le coeur et la raison de chacune des parties en présence. Il y a, si nous voulons bien prendre la peine de nous écouter les uns les autres, des énoncés qui laissent entrevoir des changements de mentalité : tel chef des rebelles déclare qu'il ne veut pas le pouvoir pour lui-même, qu'il est un militaire et que ce n'est pas son rôle de diriger le pays. Tel porte-parole de la société civile prône la non-violence et les manifestations pacifistes. Tel dirigeant se résout à accepter l'aide étrangère, de mourir pour le pays et non pas de se sauver à l'étranger. Telle faction du peuple parle de démocratie...

Il y a là des germes de ce qui pourrait être la base d'un véritable projet de société. Un projet dont certains des mots clés pourraient être à titre d'exemples : éducation, citoyenneté, civisme, liberté, égalité, solidarité.

Plusieurs pays à qui nous avons montré la voie de l'indépendance en 1804 peuvent nous servir de modèle pour sortir de

« C'est à l'humanité tout entière que j'en appelle pour qu'Haïti ne meure pas ! »

la crise actuelle. Pensons à l'Afrique du Sud, qui a su surmonter une situation extrêmement difficile. Leur démarche s'est articulée autour de la défense des droits humains et de la réconciliation nationale. À l'instar de Desmond Tutu et de Nelson Mandela, nous avons, en Haïti même ainsi qu'à l'étranger, des compatriotes capables d'incarner l'autorité morale propice à semblable démarche de réparation, de cicatrisation, de reconstruction, et d'insuffler au peuple le courage d'entreprendre un chantier d'une telle envergure.

D'autres y sont arrivés. Pourquoi pas nous ? N'est-ce pas le temps de faire appel à eux ? N'est-ce pas le temps de faire la paix entre nous ? N'est-ce pas le temps de nous reconnaître comme frères et soeurs ? N'est-ce pas le temps de cesser de confon-

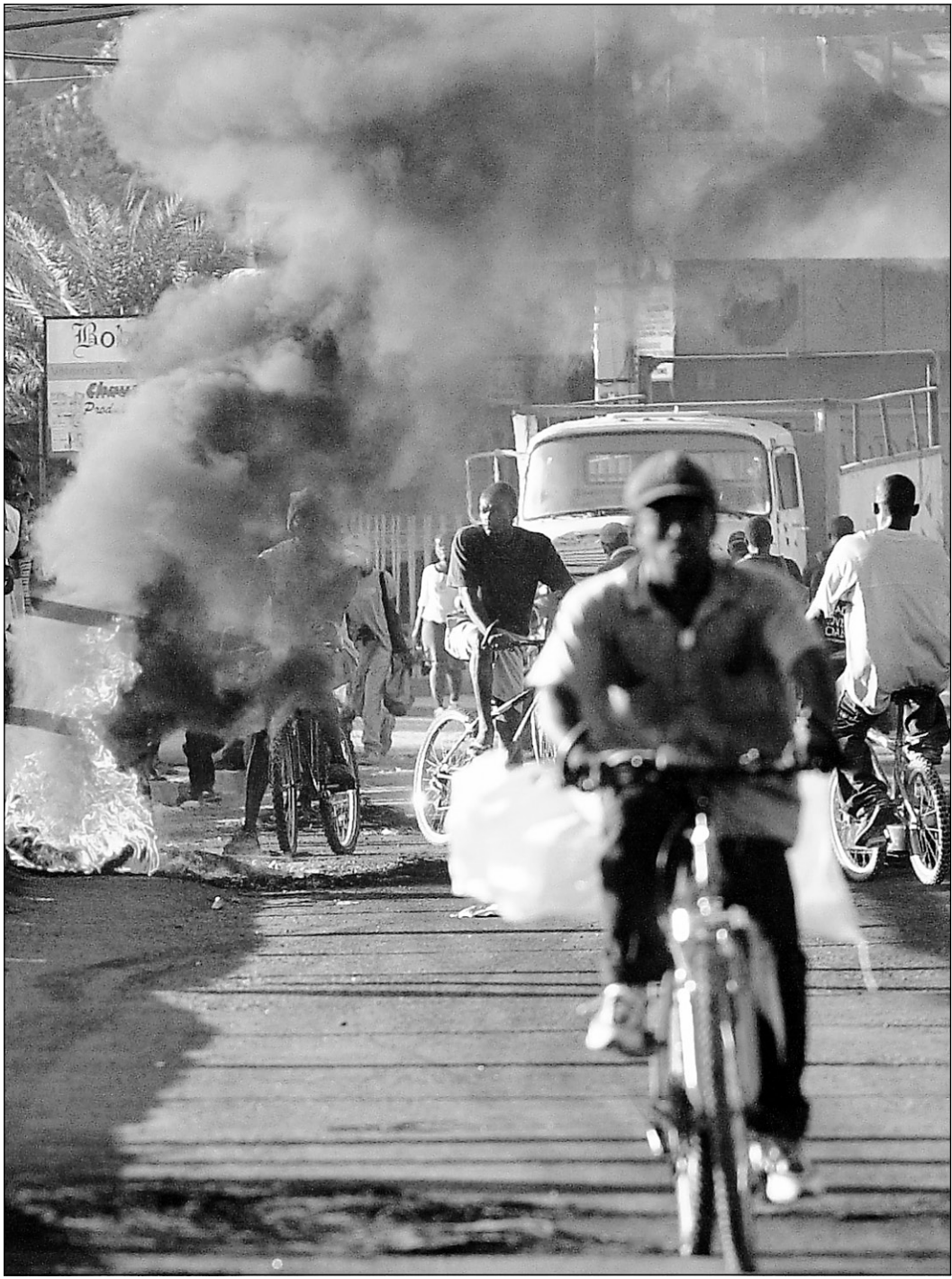


PHOTO WALTER ASTRADA AP©

Des supporters du président Jean-Bertrand Aristide ont érigé des barricades dans la partie nord de Port-au-Prince.

dre « fierté nationale » et « orgueil national » ? N'est-ce pas le temps d'accepter en toute connaissance de cause l'aide qui nous est offerte par les pays étrangers ?

Communauté internationale

Bien sûr, il faut d'abord rétablir la sécurité et l'ordre sur le territoire haïtien. Pour cela, je pense que la communauté internationale a le devoir d'intervenir. Le devoir d'ingérence s'impose afin de désarmer les bandes rivales. Le signal d'alarme s'est déclenché depuis trop longtemps déjà et ceux qui se réclament les défenseurs de ce monde ne doivent plus continuer d'ignorer, comme au Rwanda, l'impuissance d'un général Dallaire face à la tuerie qui se prépare.

Nos gouvernements, celui du Canada, du Québec et des autres provinces, doivent faire écho à la population canadienne qui a maintes et maintes fois exprimé sa très grande solidarité avec le peuple haïtien. Au sein de cette population, faut-il le rappeler, nous sommes plusieurs milliers de citoyennes et de citoyens d'origine haïtienne qui n'en pouvons plus de voir souffrir et mourir en vain nos compatriotes haïtiens.

Nos gouvernements peuvent et doivent jouer un rôle de leadership en préconisant l'envoi immédiat de troupes internationales pour assurer la paix en Haïti. Ils permettront ainsi aux ONG (organisations non gouvernementales) canadiennes qui oeuvrent sur le territoire haïtien de poursuivre l'aide humanitaire essentielle et inestimable qu'ils prodiguent aux populations locales.

Pour ma part, j'ai fait un séjour éclair

dans mon pays d'origine l'été dernier, brisant ainsi un exil de quarante ans. J'ai ressenti intimement l'extrême fragilité du déséquilibre social, culturel et politique. Je suis revenue intimement convaincue que si mes compatriotes ont survécu jusque-là, c'est en nourrissant malgré tout l'espoir silencieux qu'il y a une issue de secours quelque part. Depuis mon retour, sans cesse, je me demande comment faire pour leur venir en aide et je ne veux pas céder au pessimisme ni au fatalisme.

J'ai beaucoup réfléchi et je refuse d'accuser qui que ce soit. Je ne manifesterai pas contre le président Aristide. Je ne manifesterai pas pour le président Aristide non plus. Je ne suis pas neutre pour autant. Je suis du parti de celles et ceux qui sont conscients que la crise dépasse les seuls protagonistes actuels et qui veulent une solution à long terme.

Je mets dans la balance ma culpabilité, ma peine, ma honte, mes morts, mes martyrs, mes victimes, mes deuils, ma rancoeur, mon manque de courage et tout le reste. Je reconnais et j'accepte de partager les sentiments et les torts collectifs de l'immense majorité de mes compatriotes qui ont connu de près ou de loin le même sort que moi. Incidemment, souvenons-nous aussi que nous avons des victoires à célébrer et créons l'espace qui nous permettra de le faire un jour.

Je veux en échange la survie de mon peuple, le premier peuple Noir à s'être libéré de l'esclavage. Cette leçon de courage titanesque était alors une victoire pour toute l'humanité et c'est à l'humanité tout entière que j'en appelle pour qu'Haïti ne meure pas !

même un meilleur contrôle des naissances dans ce pays surpeuplé.

Edmond Pauly

Besoin d'un honnête homme

A-t-on besoin d'un héros à la tête d'Haïti ? Peut-être. Du moins un honnête homme conscient qu'il a un mandat à réaliser, qui fixe des objectifs de développement ; en un mot, qui gère le pays. C'est aussi simple que cela. On ne devrait voter que pour ce genre de personnage. S'il-vous-plait n'encouragez pas les déclarations négatives comme vous savez si bien le faire. Posez des questions et insistez pour qu'ils répondent positivement. Laissez l'histoire aux historiens ou à ceux qui s'y connaissent.

Carlo Boncy

Aristide doit partir

Je crois que dans la situation actuelle, Aristide devrait partir au plus tôt. Il a assez floué son peuple. S'il s'accroche au pouvoir, il va se faire lyncher. C'est un despote et un dictateur. Ça ne changera peut-être pas grand chose car c'est tout le peuple haïtien qui doit se remettre en question et changer son attitude. Qu'importe le chef, le problème persistera toujours. C'est pourquoi la communauté internationale n'interviendra pas dans ce conflit interne.

Michel Caron

Tout passe par l'instruction

Haïti est fier d'être le premier État noir indépendant, mais il n'a pas encore réussi à assumer ses responsabilités de créer un État

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Panne de crédibilité



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

Dans une ultime tentative pour vendre son projet de centrale au gaz aux Québécois, Hydro-Québec a publié, pour la première fois de son histoire, les niveaux d'eau de ses réservoirs. Cette manoeuvre désespérée illustre combien la société d'État a du mal, désormais, à convaincre les gens du bien-fondé de ses projets. Disons les choses comme elles sont : les Québécois ne croient plus Hydro-Québec.

On le voit dans la résistance que suscite chacun de ses chantiers ; on le voit dans les sondages (la cote d'Hydro a chuté de 10 points dans la dernière enquête de la revue *Commerce*) ; on le voit dans les lettres envoyées aux journaux. Hydro-Québec n'est plus objet de fierté, mais de méfiance.

Par la faute des politiciens, la société dirigée par André Caillé a l'air de ne pas savoir où elle va.

Cette méfiance s'est installée au fil des années. À mesure que les Québécois prenaient conscience de l'impact environnemental des barrages. À mesure que le service à la clientèle se dégradait. À mesure que s'intensifiait le cynisme à l'égard de toutes les institutions publiques. La crise du verglas a dopé la popularité d'Hydro-Québec, mais ça n'a pas duré. Ça s'est même aggravé.

Hydro-Québec a été victime de décisions politiques qu'elle ne contrôlait pas. C'est le premier ministre Landry qui a appuyé avec enthousiasme le projet du Suroît, pour ensuite l'abandonner au nom de sa nouvelle foi écologique. Le projet a été relancé par les libéraux... qui ont maintenant tout arrêté. Par la faute des politiciens, la société dirigée par André Caillé a l'air de ne pas savoir où elle va.

Où elle va. Ce sont des politiciens qui ont forcé Hydro-Québec à geler ses tarifs, encourageant le mythe populaire voulant que l'électricité bon marché est une sorte de droit fondamental. Une stratégie payante en votes, mais coûteuse en dollars et

en watts.

Les patrons d'Hydro-Québec ont eux aussi leurs torts. En premier lieu, — est-ce par arrogance ou par ignorance ? — ils ont surestimé leur pouvoir de persuasion lorsqu'est venu le temps de prendre le virage gaz. Eux qui depuis des décennies se vantaient de produire l'énergie la plus propre du monde, ils auraient dû réaliser que les Québécois ne comprendraient pas ce changement soudain. Comment ça, Hydro-Québec (HYDRO-Québec !) va construire un centrale au gaz ?

De plus, personne ne nous avait préparé à la possibilité d'une pénurie. Au contraire, Hydro-Québec se faisait toujours rassurante à cet égard. Le jour-même où Bernard Landry, Jacques Brassard et André Caillé ont annoncé le projet du Suroît, ils n'ont pu s'entendre sur l'objectif visé : éviter une pénurie ? exporter ? favoriser la croissance économique ? Hydro-Québec souffre depuis plusieurs années d'un grave problème de communication.

Les documents qu'elle produit sont souvent embourbés dans un jargon technique qui échappe au commun des mortels. La séparation de la société en unités distinctes — transport, production, distribution — a fait qu'il est souvent difficile d'obtenir une réponse simple à une question aussi fondamentale que « Combien faudra-t-il produire d'électricité dans dix ans ? » Hydro-Québec Production fournira une partie de la réponse, mais pour le reste, il vous faudra parler à Hydro-Québec Distribution... À croire que cette subdivision sert avant tout à mêler les cartes !

Il faut dire que les Québécois ne sont pas faciles à convaincre. En tout sauf sur la question nationale, ils sont de chauds partisans du statu quo. Ils ne veulent pas de hausses de tarifs. Ils ne veulent pas de nouvelles centrales. Ils veulent de l'électricité en masse. Ils sont pour les économies d'énergie en autant que ça ne change rien à leur confort et à leurs habitudes. Les Québécois rêvent d'éoliennes, mais se soulèveront quand un producteur proposera d'élever 150 tours de 80 mètres de haut dans un beau paysage gaspésien.

Aujourd'hui, Hydro-Québec joue la carte de la transparence. Mais le mal est fait, tandis que les Québécois rêvent de solutions magiques. La situation est telle que le prochain grand chantier d'Hydro-Québec ne sera pas un barrage. D'abord et avant tout, elle doit rebâtir sa crédibilité.

Pour un pont sécuritaire



mouimet@lapresse.ca

MICHÈLE OUIMET

Après avoir refusé d'installer une barrière pour empêcher les gens de se jeter en bas du pont Jacques-Cartier, la Société des ponts fédéraux a finalement changé d'idée. Oui, a-t-elle décidé en se faisant tirer l'oreille, il y aura une clôture.

Enfin ! S'agit maintenant de ne pas chipoter sur la dépense et de construire une barrière suffisamment haute pour décourager les désespérés. La Société affirme qu'elle fera des tests en mars et que le tout devrait être prêt cet été. Actuellement, seul un misérable parapet de 1,4 mètre empêche ceux qui broient des idées noires de se précipiter en bas du pont.

La Société des ponts s'est honnêtement traîné les pieds. Pour se décider à bouger, il lui a fallu le coup de pied au derrière du coroner Paul Dionne qui a déploré son « manque de civilité envers ses usagers ».

Ce coup de poing a été suivi par le rapport d'un groupe de travail qui réunissait, entre autres, la Direction de la santé publique et le bureau du coroner. Il en arrivait à la même conclusion que Paul Dionne : ça prend une barrière anti-saut et vite !

Les statistiques sont éloquentes.

Bon an mal an, une dizaine de personnes se sont jetées en bas du pont Jacques-Cartier, ce qui en fait le deuxième pont le plus dangereux au monde après le Golden Gate, en Californie.

La Société des ponts fédéraux a longtemps résisté à l'idée d'installer une barrière anti-saut car, croyait-elle, les gens déterminés vont choisir un autre endroit pour s'enlever la vie.

Faux, a rétorqué le groupe de travail. « Contrairement aux croyances populaires, peut-on lire dans le rapport, la réduction de l'accès à un moyen précis entraîne rarement un déplacement vers d'autres moyens et d'autres lieux de suicide. »

Le rapport cite l'exemple du pont Duke Ellington, à Washington, endroit choyé par les désespérés. En 1986, une barrière protectrice a été érigée. Le nombre de suicides est passé de quatre à zéro et il est resté stable au pont voisin, le Taft Bridge.

Ailleurs dans le monde, les autorités n'ont pas hésité à construire de solides barrières : sur le Harbour Bridge à Sidney, en Australie, le Clifton Bridge à Avon, en Angleterre...

La Société des ponts fédéraux, elle, a préféré dépenser 120 millions pour corriger la courbe du pont Jacques-Cartier. Pourtant, au cours des dernières années, plus de gens sont morts en se jetant dans le fleuve que dans la dangereuse courbe. Pourquoi avoir tant hésité à investir quelques millions de plus pour une barrière anti-saut ?



LES GRANDS PORTRAITS

DENIS CODERRE

serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Des propos inqualifiables

La Boîte aux lettres de La Presse a été prise d'assaut, hier, à la suite des déclarations de Jean Pelletier et Marc LeFrançois, respectivement président du conseil d'administration et président de VIA, au sujet de Myriam Bédard. Voici un aperçu des courriels reçus.

Inacceptable

J'ai été complètement écoeuré de lire dans *La Presse* de ce matin les déclarations de MM. Pelletier et LeFrançois. Je trouve cela complètement inacceptable que des gens qui occupent des postes aussi importants que les leurs soient rendus aussi bas à faire des déclarations qui n'ont d'égal que ce que l'on trouve à l'occasion collé à la semelle de nos chaussures. Dénigrer Myriam Bédard de cette façon en utilisant sa vie privée et en passant des remarques aussi désobligeantes dépasse la décence ; ce sont des mots prononcés par des gens sans scrupules et qui n'ont plus rien d'intelligent à dire pour leur défense.

Jacques Gagné

Irrespectueux et sexiste

Je viens de lire les propos tenus dans *La Presse* par Jean Pelletier sur l'ancienne championne olympique Myriam Bédard et ils m'ont fait bondir. Dire d'une femme que c'est une pauvre fille qui fait pitié, qu'elle n'a pas de conjoint et qu'elle a la tension d'une mère monoparentale fait preuve d'un sentiment sexiste absolu et d'une intrusion inacceptable dans la vie personnelle. Peut-on imaginer une seule seconde voir de telles paroles être tenues à propos d'un homme ? JAMAIS. Comment le haut dirigeant d'une entreprise publique comme VIA Rail a pu se permettre d'émettre ces commentaires sexistes, rabaissants et méprisants ? C'est indigne de son poste et il devrait tout d'abord s'excuser et par la suite démissionner !

Cécile Gladel



PHOTO PHOTOSIN®

Myriam Bédard

Perte de contrôle ?

Monsieur Pelletier, Vous savez, on m'a toujours dit que l'intelligence était ni une question d'éducation ni une question de position sociale. À lire vos propos envers Myriam Bédard, vous me le confirmez. J'exerce la profession d'avocate et je me plais à dire qu'il est facile de savoir qu'un avocat perd le contrôle quand ses représentations ne sont que des critiques sans fondement, une verbalisation illogique de propos insignifiants. Si j'étais juge, je vous condamnerais non pas pour incompetence monsieur mais pour outrage à toutes ces personnes hommes ou femmes qui se retrouvent dans une situation où ils doivent voir seule aux besoins de leurs enfants. J'ai la chance de pouvoir voir aux besoins de mes enfants sans difficultés. Si j'osais, comme l'a fait madame Bédard, dire tout haut ce que bien des gens pensent tout bas tiendriez-vous à mon égard ces mêmes propos et je cite « Je ne veux pas être méchant pour elle, mais c'est une pauvre fille qui fait pitié, une fille qui n'a pas de conjoint à ce que je sache. Avec la tension d'une mère monoparentale qui a des responsabilités économiques. » Avez-vous perdu le contrôle monsieur ou pensez

vous vraiment ce que vous avez affirmé ? Peu importe. Dans une situation où dans une autre si le ridicule tuait vous seriez déjà mort au moment où je vous écris.

Pascale Desrosiers
Cowansville

Odieux consommé

Il est quand même incroyable de voir MM Pelletier et LeFrançois mettre en doute l'intégrité de cette ex-athlète, en tentant de salir sa réputation et de la traîner dans la boue. Je trouve ça d'un odieux consommé, mais bon, ils doivent sentir la soupe très chaude pour attaquer ainsi une personnalité forte et qui se tient debout, telle M^{me} Bédard. J'espère qu'elle leur collera une bonne poursuite aux fesses pour atteinte à sa réputation. Bon courage M^{me} Bédard, ces « patrons » n'ont aucune espèce de crédibilité à mon sens.

Pierre Jolicoeur

Politicaillerie

Je n'en reviens tout simplement pas ! Encore une, qui comme Monsieur Beaudoin, va payer parce qu'elle n'est pas l'amie des amis de Jean Chrétien. Quand va donc s'arrêter cette politicaillerie de bas-fond ? Et cette histoire complètement abracadabrante de mère monoparentale sans jugeote ! Je ne veux pas faire de la démagogie, mais justement quand on a à compter nos sous, ne sommes-nous pas à l'affût de la moindre économie que l'on pourrait faire ? N'est-ce pas après tout ce qu'un patron attend d'un(e) employé(e). Pour se laver, on fait comme Ponce Pilate, on rejette la faute sur les autres pour que l'intérêt ne soit pas mis sur nous. J'espère très sincèrement que monsieur Pelletier aura lui aussi à répondre de ses actes devant une commission et justifier qu'il ait fermé les yeux et peut-être même encouragé des dépenses folles.

Martine Alexandre



À l'achat d'une **Piscine Creusée**
Club Piscine vous remet
1600\$ en bons d'achat
 applicable sur tout ce que vous désirez en magasin*



Piscine Creusée 14'x26'

équipée et installée
à partir de

112\$ /mois*



Venez chercher votre catalogue en magasin et obtenez un ballon de plage GRATUIT!*

Piscine **Hors-Terre**
18 équipée et installée pour seulement
 pieds de diamètre

3995\$ /mois**

À l'achat d'une piscine équipée obtenez pour seulement

299\$

L'ENSEMBLE CLUB PISCINE

comprenant une cartouche Nature2, une minuterie, un drain de fond, un système de lumière et une marche Fiesta



LIQUIDATION modèles 2003*** jusqu'à

50% de rabais



CLUB PISCINE **SUPER** **fitness**

POUR LES ADRESSES DES MAGASINS, VISITEZ NOTRE SITE INTERNET À www.clubpiscine.ca



Certaines conditions s'appliquent, voir détails en magasin. Photos à titre d'illustration seulement. Les produits et promotions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Jusqu'à épuisement des stocks. *Limite d'un ballon par famille. Jusqu'à épuisement des stocks. **Sujet à l'approbation de crédit de Banque Laurentienne. Financement au taux d'intérêt de 7,85% par année. Voir détails en magasin. Le prix par mois indiqué se rapporte au modèle Liberty 14' x 26'. Les bons d'achat sont échangeables contre de la marchandise seulement et pour une valeur équivalente ou supérieure. ***Sujet à l'approbation de crédit VISA Desjardins. Financement au taux d'intérêt de 8,9% par année. Voir détails en magasin. Le prix par mois indiqué se rapporte au modèle Delta 18 pieds de Cornelius. ****Applicable sur les appareils d'exercice 2003 sélectionnés. Jusqu'à épuisement des stocks.

3197577A

3197578

MONTRÉAL PLUS

Saint-Charles-Borromée La tutelle se fait sentir

Le gestionnaire de l'établissement dresse un portrait désolant de l'institution

LAURA-JULIE PERREAULT

La tutelle imposée à l'hôpital Saint-Charles-Borromée en décembre dernier se fait sentir dans l'établissement. Depuis l'arrivée du gestionnaire nommé par Québec, un employé a été congédié et une cinquantaine d'autres ont fait l'objet de mesures disciplinaires.

Selon Léonard Vincent, le fondé de pouvoir nommé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, une dizaine des mesures disciplinaires déployées depuis décembre visaient à punir des employés qui ont fait preuve de comportements répréhensibles à l'endroit des clients.

« Même si la majorité du personnel fait son travail avec dévouement, une minorité résiste à l'adoption des valeurs de l'organisation », a noté hier M. Vincent, qui présentait un premier rapport d'étape aux médias.

Le manque de respect, le tutoiement non sollicité et la familiarité excessive sont trois des écarts de comportements observés par le gestionnaire depuis le début de son mandat de 120 jours.

Pas de retour en arrière

En entrevue avec *La Presse*, M. Vincent a noté qu'aucune des sanctions imposées ne concerne les deux préposés aux bénéficiaires impliqués dans l'affaire qui a propulsé l'hôpital Saint-Charles-Borromée à la une des journaux l'automne dernier. Ces deux employés, qui avaient abusé verbalement d'une bénéficiaire, ont été suspendus pendant deux jours mais ont retrouvé leur poste depuis.

« Je n'ai pas réévalué toutes les décisions prises avant que j'arrive. Ces employés ont été évalués, jugés, dans les circonstances que l'on connaît maintenant. Je n'ai pas cherché à revenir là-dessus », a dit M. Vincent.

Le rapport qu'il a présenté hier dénonce cependant le laxisme de la direction de l'établissement et son incapacité à transformer en actions certaines recommandations permettant d'améliorer la situation. Notamment, note M. Vincent, les plaintes des clients sont « généralement bien traitées et documentées », dit le rapport d'étape, mais donnent rarement lieu aux corrections adéquates.

Le document présenté hier fourmille



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Alors que le gestionnaire Léonard Vincent (à droite) présentait hier un premier rapport d'étape, Hubert Dupont, un patient qui a dénoncé dans le passé les traitements reçus à Saint-Charles-Borromée, a confirmé que les choses s'étaient améliorées à l'intérieur de l'institution depuis décembre, mais il craint que les mauvaises habitudes du passé ne remontent à la surface à la fin de la tutelle.

de constats désolants sur la gestion du CHSLD du centre-ville de Montréal, l'organisation du travail et la prestation des services. À ce dernier chapitre, M. Vincent conclut que « le personnel ne possède pas l'ensemble des connaissances, des compétences et des attitudes requises pour répon-

particuliers. Plus de 26 % des bénéficiaires ont des troubles de comportement, 77 % ont des problèmes d'incontinence et près de 90 % se déplacent en fauteuil roulant.

M. Vincent, qui présentait aussi dans son rapport d'étape son plan de redressement de l'établissement du

M. Vincent conclut que « le personnel ne possède pas l'ensemble des connaissances, des compétences et des attitudes requises pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle ».

dre aux besoins spécifiques de la clientèle ».

Le gestionnaire a tenu à rappeler que la clientèle de Saint-Charles-Borromée, beaucoup plus jeune que celle des autres CHSLD, a besoin de soins

boulevard René-Lévesque, ne cache pas que d'autres têtes pourraient rouler quand il aura terminé son évaluation. « On va tout faire pour corriger, mais si ça ne fonctionne pas, il faudra penser à punir », a-t-il affirmé.

Mieux, mais pas encore parfait

La famille montréalaise qui avait enregistré et dénoncé les propos dégradants tenus par deux préposés à l'endroit de sa parente hospitalisée à Saint-Charles-Borromée a accueilli avec retenue les conclusions du rapport d'étape. « C'est un premier pas, mais en ne punissant pas les fautifs du passé, le gestionnaire leur donne un permis. Ma soeur a été traumatisée par les traitements qu'elle a reçus. Je pense que ceux qui ont agi ainsi méritent plus que deux jours de suspension. Ils méritent l'expulsion », a dit hier la soeur de la bénéficiaire.

Avec l'aide de l'avocat Jean-Pierre Ménard, la famille veut revenir à la charge pour demander au fondé de pouvoir de revoir le dossier de leur soeur.

Interrogé hier, M. Ménard s'est dit heureux de constater que le dossier de Saint-Charles-Borromée ne tombait pas dans l'oubli. « Le rapport de M. Vincent confirme l'ensemble des éléments que nous avons décriés », a souligné l'avocat, qui a intenté un recours collectif contre l'établissement au nom des bénéficiaires.

Hier, Hubert Dupont, un patient qui a dénoncé dans le passé les traitements reçus à Saint-Charles-Borromée, a confirmé que les choses s'étaient améliorées depuis décembre, mais il craint que les mauvaises habitudes du passé ne remontent à la surface à la fin de la tutelle.

Léonard Vincent est cependant loin d'être parti. Nommé en décembre pour 120 jours, il compte demander une extension de son mandat. Au bureau du ministre Couillard, on a confirmé qu'il disposera du temps nécessaire pour faire son travail.

Une guitare Les Paul vendue à vil prix

CHRISTIANE DESARDINS

En vendant sa guitare Gibson Les Paul 1959 2000 \$ en décembre dernier pour payer ses frais de chauffage, qui s'annonçaient élevés, c'est comme si Florent Crépeau, 61 ans, avait brûlé un billet de loto gagnant. La guitare de modèle Sunburst, la plus recherchée d'entre toutes, vaudrait en réalité plus de 200 000 \$.

Alléguant le vol, M. Crépeau se tourne maintenant vers le tribunal dans l'espoir de récupérer la précieuse guitare, qui pourrait lui assurer une retraite éminemment plus confortable que celle qui l'attend. Il demande la saisie de la guitare et l'annulation de la transaction.

Ce débosseleur, devenu invalide en mai dernier à cause des vapeurs de peinture, vit maintenant

de prestations de la CSST et affirme n'avoir ni régime de retraite, ni REER, ni économies. Sa femme fait un peu de couture pour boucler les fins de mois.

L'acheteur, Federico Penserini, qui avait vu la guitare annoncée au prix de 2300 \$ sur le site teleannonces.com, et qui l'a finalement obtenue pour 2000 \$, ne lui a jamais dit que le prix demandé était complètement disproportionné par rapport à sa valeur, allègue M. Crépeau. Même s'il trouvait l'acheteur « silencieux » et « nerveux », M. Crépeau dit ne s'être rendu compte de son erreur qu'après son départ, quand le téléphone s'est mis à sonner avec insistance et que les acheteurs potentiels se montraient « furieux », « menaçants », et voulaient à tout prix retrouver l'instrument de musique, allègue-t-il dans les documents déposés cette semaine au pa-

lais de justice de Montréal. M. Crépeau affirme que lui et sa femme ont paniqué et que tout cela les a rendus malades.

Revendue sur le marché américain

M. Crépeau a finalement pris un avocat qui, au cours de ses démarches, aurait constaté que l'acheteur avait immédiatement remis la guitare en vente sur le marché américain, au coût de 180 000 \$US. Cet acheteur, un Montréalais que *La Presse* a contacté et qui dit être musicien, confirme qu'il a revendu l'instrument, mais n'a pas voulu confirmer le prix.

« Ce n'est pas de vos affaires, cela s'en va devant le tribunal », a-t-il dit.

M. Crépeau, qui joue de la guitare depuis l'âge de 7 ans comme passe-temps seulement, avait acheté cette Gibson d'un ami en 1970 et l'avait payée 125 \$. Il s'en servait surtout lors des fêtes de famille. Pour fixer son prix, il s'était fié aux petites annonces parues dans les journaux ces dernières années, où des Gibson Les Paul étaient à vendre à des prix variant entre 1500 \$ et 3000 \$.

Mais voilà, la sienne était d'un modèle exceptionnel, une Sunburst avec beaucoup de flammes, ce qui augmente d'autant sa valeur aux yeux des collectionneurs.

Un patient du CHUM meurt brûlé

RAYMOND GERVAIS

Richard Savoie, 49 ans, qui était hospitalisé au pavillon Saint-Luc du CHUM, à Montréal, est mort jeudi au centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu à la suite des blessures qu'il s'était infligées alors qu'il se trouvait dans un fumoir de l'hôpital Saint-Luc.

Le drame s'est produit très tôt mercredi matin dans le fumoir du sixième étage. Le patient s'y était rendu seul pour griller une cigarette. Pour une raison encore inconnue, ses vêtements se seraient enflammés. Lorsque le personnel infirmier de l'hôpital a constaté ce qui s'était passé, on lui a prodigué les premiers soins, mais compte tenu de la gravité de ses blessures, les médecins ont décidé de le transporter au centre des grands brûlés. Il est mort moins de 24 heures après son admission.

Une enquête du coroner a été instituée afin de faire la lumière sur ce drame. Parallèlement, la direction de l'hôpital et la police de Montréal ont ouvert leur propre enquête.

Lise Pronovost, porte-parole de Saint-Luc, a expliqué que les mesures de sécurité à l'intérieur de l'hôpital étaient présentement scrutées à la loupe et que le personnel en poste lors des événements avait été rencontré. Elle a ajouté que des mesures de sécurité avaient été revues depuis le moment du drame, mais n'a pu préciser lesquelles.

L'Agence de développement de santé et de services sociaux n'a pas voulu commenter la nouvelle, préférant attendre le résultat de l'enquête interne de l'hôpital.

Par ailleurs, l'hôpital Saint-Luc tentait toujours hier d'entrer en communication avec la famille du défunt.



L'information que vous voulez, quand vous la voulez.

Actualités

Circulation

Météo

Affaires

Info690

LA RADIO DES NOUVELLES

www.info690.com

La **seule** station d'information continue à Montréal **exclusivement sur la bande AM.**

3207736A

3207739

MONTRÉAL PLUS

CN Les grévistes se font entendre



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE©

Même si les négociations ont repris cette semaine entre le Canadien National et le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, quelques-uns des 5000 grévistes du transporteur ferroviaire ont manifesté devant la Gare centrale, hier, à Montréal. En arrêt de travail depuis une semaine, les employés des bureaux, des ateliers, des installations intermodales et du service à la clientèle du CN réclament un nouveau contrat de travail. Depuis le début du conflit, les trains continuent de rouler, avec quelques retards toutefois.

Munitions transbordées sous haute tension

LE QUOTIDIEN

SAGUENAY — Sous haute surveillance, une cargaison de plus de 160 tonnes métriques d'explosifs militaires est en transbordement pour la première fois au port de Grande-Anse, à Saguenay, en pleine grève des employés du Canadien National.

La Sûreté du Québec et des policiers de la Sûreté municipale de Saguenay vont escorter chacun des camions qui vont assurer le déplacement des matières explosives entre le terminal de

Grande-Anse et l'ancienne gare intermodale du CN, arrondissement de Jonquière. Des agents de la police du CN veilleront ensuite sur la marchandise tout au long de son trajet vers la base des Forces canadiennes de Suffield, en Alberta. Officier membre du British Army Training Unit Suffield (BATUS), le capitaine Stuart Buechel a assuré, hier au port de Grande-Anse, où il dirigeait le transbordement de 162,5 tonnes métriques d'obus, qu'un maximum de précautions entoure le transport de cette cargaison

qui se fait sous l'égide de l'OTAN. Le matériel sera transporté sur une certaine distance par camions et par la suite dans des wagons ferroviaires qui prendront le relais jusqu'au site albertain, où quelque 1300 soldats britanniques effectueront prochainement leur entraînement.

Les munitions qui proviennent de Marchwood, en Angleterre, avaient d'abord été placées à bord du navire *BBC Sweden* au port de Southampton. Ce vaisseau a mis par la suite le cap sur Grande-Anse.

PORT DE MONTRÉAL

Controverse sur la sécurité au quai Bickerdike

RAYMOND GERVAIS

Contrairement à ce que le syndicat des débardeurs du Port de Montréal affirme, l'administration portuaire de Montréal prétend qu'il n'y a pas de lacune au chapitre de la sécurité au quai Bickerdike, dans le Vieux-Port.

Michel Turgeon, porte-parole de l'administration portuaire a expliqué hier que le terminal Empire, situé au quai Bickerdike, n'est utilisé que pour le cargo intérieur et que par conséquent, les mesures de sécurité ne peuvent être comparées aux terminaux traitant des marchandises qui entrent ou qui sortent du pays.

Le syndicat des débardeurs dénonçait hier le fait que des conteneurs y sont transportés la nuit par des camions, qui après avoir laissé un conteneur plein, repartaient avec un autre, prétendument vide, sans qu'aucune vérification ne soit faite.

Or, M. Turgeon est catégorique, les conteneurs qui y sont achemi-

nés renferment des marchandises à destination de Terre-Neuve. Donc, pas question de douanes ou d'inspection. Il n'existe pour ces conteneurs, aucun manifeste de contenu. Les conteneurs qui sortent du quai sont vides et proviennent de la même province Atlantique.

Ce n'est que lorsque le conteneur est transporté dans le navire que le vérificateur examine le contenu.

Changement en vue

Le premier juillet prochain, tous les terminaux du port de Montréal seront soumis au même règlement en ce qui touche la sécurité et devront respecter le code international, puisque des conteneurs dédiés au commerce international transborderont par ce terminal. Mais d'ici là, aucun contrôle de sécurité spécial n'est exigé.

Ce n'est que durant le jour que le conteneur sera hissé à bord des porte-conteneurs par les débardeurs.

ALBI LE GÉANT KIA

Aucun paiement PENDANT 12 MOIS

À l'achat d'un modèle 2003 ou 2004

Financement À partir de 0%

Sur tous les modèles 2003 et 2004

Partez devant.

- ✓ Automatique Step Tronic
- ✓ Radio AM/FM/CD
- ✓ Climatiseur
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Télédéverrouillage
- ✓ Régulateur de vitesse
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Miroirs chauffants
- ✓ Roues de 15 pouces
- ✓ Et beaucoup plus

MAGENTIS 2004

Le luxe à prix abordable

239\$*/Location 60 mois 2495\$ comptant

Garantie complète 5 ans/100 000 km.

Partez devant.

- ✓ Moteur V6
- ✓ Automatique
- ✓ Climatiseur (2)
- ✓ Radio AM/FM/CD
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Télédéverrouillage
- ✓ Groupe électrique
- ✓ 2 portes coulissantes
- ✓ Remorque jusqu'à 3500 lbs

SEDONA LX 2004

Parfaitement idéal pour la famille sportive

249\$*/Location 60 mois 4850\$ comptant

Garantie complète 5 ans/100 000 km.

* Taxes, transport et préparation en sus. Les photos peuvent différer.

450 **474-3333**

NOUVEL EMPLACEMENT

Autoroute 640, sortie 44

514 **593-3033**

POUR NOTRE MIEUX-ÊTRE

ACTUEL SANTÉ

Le dimanche dans **LA PRESSE**

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA PRESSE AFFAIRES

Tous les jours dans **LA PRESSE**

125 ANS

Moins de soleil, plus brillant.

Même l'été, nous avons toutes nos facultés.

600 cours offerts

Mai à août 2004

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

514.343.6090

1 800 363.8876

www.universitedete.umontreal.ca

© ROBERT ET CHEVREY 3208641A

Université de Montréal

Aéroplan

1000 milles Aéroplan^{MD} par séjour

Club GOUVERNEUR

- Petit déjeuner continental ou 5^e de rabais au restaurant *
- 15^e nuitée gratuite
- Accès Internet haute vitesse**
- Et autres avantages †

Nuit et petit déjeuner

À partir de **75\$***

* Le prix peut varier selon les établissements. Aucune autre offre ne peut être jumelée à cette offre. En vigueur du 1^{er} janvier au 31 mars 2004.
** En classe affaires, dans certains établissements.
† Voir tous les détails sur le site www.gouverneur.com
‡† Appliquable seulement lors de votre séjour à l'hôtel où vous séjournez.
^{MD} Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

GOUVERNEUR HÔTELS

1-888-910-1111

www.gouverneur.com

Montréal (Place Dupuis) • Montréal (Île Charron) • Québec (Sainte-Foy)
Trois-Rivières • Sherbrooke • Saint-Georges • Chicoutimi • Rimouski
Sept-Îles • Rouyn-Noranda • Shawinigan • Saint-Jean-sur-Richelieu

La moitié des gens négligent leur traitement médicamenteux

Ne manquez pas le cahier spécial sur la *Semaine de sensibilisation à la pharmacie 2004*

LE SAMEDI 28 FÉVRIER 2004

PROMOTION LA PRESSE

3202870A

3202873

Motards : 42^e arrestation

RAYMOND GERVAIS

Le nom de Derrick Demers, 36 ans, un sympathisant des Hells Angels, est venu s'ajouter hier à la liste des motards et des sympathisants arrêtés jeudi dans le cadre de l'Opération Sud, menée dans la grande région de Montréal par l'Escouade régionale mixte.

Jusqu'à maintenant, 42 personnes ont été arrêtées en rapport avec cette enquête, dont neuf membres des Hells Angels et un membre des Evil Ones.

Demers a été arrêté hier au moment où il rentrait chez lui, à Laval. Il a été accusé de complot et de trafic de stupéfiants, dont du speed et de la cocaïne

Jeudi, 28 perquisitions menées par plus de 400 policiers municipaux, provinciaux et fédéraux ont été effectuées dans 33 municipalités de la région de Montréal. Ces dernières ont mené à la découverte de 356 810 \$ en argent comptant, de 2,5 kg de cocaïne, de 30 kg de cannabis, d'un revolver de calibre .38 et d'un pistolet de calibre .25.

Toutes les personnes arrêtées ont comparu au palais de justice de Montréal et ont été accusées en vertu de la Loi sur le gangstérisme ou de la Loi réglementant certaines drogues et au-

tre substances. Des accusations d'avoir pratiqué des taux d'intérêt criminels ont également été déposées contre certains individus.

Les Hells Angels arrêtés sont Michel Bergeron, Éric Bouffard, Christian Daneault, Jacques Émond, Normand Labelle, Gaétan Proulx, Jean-Paul Ramsey, Antonio Costella et Roberto Campagna. Une seule arrestation chez les Evils Ones a été réalisée, il s'agit de Martin Tremblay.

Quant aux sympathisants, il s'agit de Robert Baillargeau, Ronald Beaubien, Patrick Beaupré, Normand Bélanger, Mario Boulé, Christian Chartier, Steven Côté, David Dubois, Augustin Fullum, Daniel Gagnon, Dominic Gauthier, Carl Germain, Patrick Hamel, Bernard Hivon, Alexandre Joyal, Stéphane Kiss, Frédéric Lavie, David Lefebvre, Éric Lussier, Nick Pecé, Sovan Pen, Jean-Marc Perreault, Olivier Petit, Mario Plourde, Claude Préfontaine, Daniel Quirion, Éric Robitaille, Marc Sigman, Stéphane Turcotte, Louis Vachon, Patrick Hamel et Tony Vanelli.

Vingt autres personnes sont toujours recherchées par les policiers, dont Guy Dubé, Marc Loiseau, Marc Readman, Gaétan Brisebois, Michel Guérin, Yves Leduc, Alain Durand, Claude Lavigne, Jacques Mann et Ghislain Proulx.

Les jurés au procès des Hells passent un autre week-end dans leur « cage en or »

ANDRÉ CÉDILOT

À l'issue d'une neuvième journée de délibération, le verdict se fait toujours attendre au premier grand procès pour gangstérisme à se tenir devant un jury au Canada. Pour une rare fois depuis qu'ils sont séquestrés, les jurés se sont manifestés, hier, en informant le juge Pierre Béliveau qu'ils allongeraient leurs délibérations de 30 minutes par jour en travaillant jusqu'à 17h au lieu de 16h30.

En fin d'après-midi, sans doute désireux de se donner un peu plus de temps pour refaire le plein en vue du week-end, ils ont décidé de surseoir à leur nouvel horaire et de partir pour leur hôtel à 16h30.

En matinée, signe qu'ils n'étaient pas encore près d'un accord, ils avaient aussi demandé qu'on leur remette une série de revues comme *Paris Match* et *Femme d'aujourd'hui*, mais pas le spécial maillots de bain de *Sports Illustrated* !

« Après quelques jours, ça doit être

très difficile. Personne n'envie ce qu'ils ont à vivre dans le moment », a souligné le juge Béliveau. « Même s'ils sont dans de beaux hôtels bien équipés, une cage en or, ça reste toujours une cage », a-t-il ajouté.

Bien qu'il ait qualifié d'accablant un segment de la preuve de la poursuite en l'absence des jurés, le juge n'en est pas moins conscient de l'énormité et surtout de la complexité de la tâche qui leur incombe. Qu'on pense seulement qu'ils doivent rendre 27 verdicts, chacun des neuf motards étant accusé de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme.

Advenant un verdict de culpabilité, le juge Béliveau a déjà fixé les plaidoyers sur la peine au 22 mars. Cette même journée, il prévoit également se pencher sur l'ordonnance de blocage qui touche certains biens du prospect Nomads Bruno Lefebvre, l'un des accusés. En tout, 86 000 \$.

Dans son bref exposé d'hier, le représentant du ministère public, M^e Claude Girard, a parlé d'une somme

QUELQUES CHIFFRES
Neuvième jour de délibérations
> Accusés : 9
> Jury : 8 hommes, 4 femmes
> Accusations : complot de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme
> Journées d'isolement des jurés : 8,5
> Nombre de verdicts à rendre : 27
> Durée du procès avec jury : 126 jours

en argent comptant de 4500 \$, d'une motocyclette et d'un récent reliquat de 80 000 \$ provenant de la vente « sous contrôle de la justice » d'une maison que Lefebvre possédait à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Les jurés poursuivront leurs travaux aujourd'hui.



Sentra 2004 TOUJOURS PLUS

SI VOUS POUVEZ TROUVER une autre voiture de qualité japonaise à **199 \$/mois[†]** avec un comptant de seulement **995 \$**, un dépôt de sécurité^{††} de **0 \$**, transport et préparation compris en location, ou un financement à l'achat de **2,8 %*** sans aucun paiement pendant **90 jours****, et comprenant **climatiseur**, jantes de 15 po, **radio am/fm/cd 100 watts** à 4 haut-parleurs, **siège du conducteur à 8 réglages**, moteur 1,8 litres

126 chevaux, programme pour les diplômés, assistance routière 24 h, plein d'essence, coussins gonflables avant, essuie-glaces à balayage intermittent, chauffe-bloc, suspension arrière multibras différentielle, dossier de banquette rabattable 60/40, accoudoir sur console centrale, montre numérique, barres stabilisatrices (avant et arrière), téléouverture du coffre et de la trappe de carburant, carquette, freins avant à disque ventilé, témoins de niveau bas de liquide lave-glace, sécurité-enfants sur les serrures arrière, pare-choc couleur carrosserie et **PLUS ENCORE !**



Modèle 1.8S illustré

DITES-LE-NOUS
QU'ON
L'ACHÈTE!

www.nissan.ca 1 800 387-0122

JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE*



*Location de 60 mois pour la Sentra 1.8 2004 avec boîte de vitesses manuelle (C4LG54 BK00), location de 222 \$ par mois pour 60 mois de la Sentra 1.8 S 2004 (C4RG54 AA00) telle qu'illustrée. Acompte ou échange équivalent de 995 \$ pour la Sentra 1.8 2004 et la Sentra 1.8 S 2004. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement, toutes taxes comprises, requis à la livraison. ††Pour un temps limité, 0 \$ de dépôt de sécurité. *Taux de financement à l'achat de 2,8 % pour les termes jusqu'à 36 mois. **L'offre « aucun paiement pendant 90 jours » s'applique sur les modèles Sentra 2004 pour les financements à l'achat par services NCFI uniquement. Aucun intérêt pour les premiers 60 jours à partir de la date de prise de possession du véhicule par l'acheteur. Après 60 jours, il doit payer mensuellement le capital et les intérêts selon les termes prévus au contrat. †, ††, * **Taxes, immatriculation, assurances, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus sur toutes les offres de location ou d'achat. Transport et préparation (908 \$) en sus sur les offres d'achat. Sur approbation du crédit. Les offres sont d'une durée limitée et peuvent faire l'objet de changement sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. †Chez les concessionnaires participants. #Seuls les modèles de la Sentra 2004 sont admissibles au Programme pour diplômés Nissan. Nissan, le logo Nissan, la signature « Découvrir... » et les noms des modèles Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

rabais 40% sur ces jeans Lois^{MD}

Jean Lois à 5 poches
pour femmes
Rég. Sears 69,99. Chacun 41,99

Aussi, rabais de 30% sur la mode Lois à prix ordinaires pour femmes.
À l'exclusion des articles actuellement annoncés

Jean Lois 'Brad' en denim lavé
avec des pierres à prix ordinaires
pour hommes

Rég. Sears 59,99. Chacun 35,99

Et, rabais de 30% sur une sélection de jeans en denim Lois pour hommes.
À l'exclusion des articles actuellement annoncés

rabais 30%
TOUTE LA MODE LEVI'S^{MD} ET IKEDA^{MD}
À PRIX ORDINAIRES
POUR FEMMES

rabais 30%
SÉLECTION DE JEANS EN DENIM
NEVADA^{MD} À PRIX ORDINAIRES
POUR HOMMES
À l'exclusion des articles Sears 'Valeur sûre' et
SEARS les essentiels

rabais 30%
TOUTE LA MODE SPORT
PRIVATE MEMBER^{MD} À PRIX
ORDINAIRES POUR HOMMES

rabais 40%
JEANS EN DENIM GUESS,
IKEDA, BUFFALO^{MD} ET LEVI'S
À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES
En vedette: sélection de styles Levi's.
Rég. Sears 69,99. Ch. 41,99

Prix en vigueur du dimanche 29 février au samedi 6 mars 2004, dans la limite des stocks

SEARS^{*}

QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ

EN BREF

Poursuite contre le « flic de l'art »

Un marchand d'art, Pierre-Antoine Tremblay, vient d'intenter une poursuite contre la police de Montréal et son enquêteur spécialisé en arts, Alain Lacoursière. Dans les documents déposés cette semaine au palais de justice de Montréal, Tremblay allègue que le sergent-détective Lacoursière s'acharne sur lui, tente de le faire passer pour un fraudeur, porte des accusations sur la foi d'enquêtes bâclées, ce qui aboutit à des acquittements, et qu'il nuit considérablement à sa réputation et à son travail. Il réclame donc 3 millions en dommages-intérêts.

Charbonneau à la Cour supérieure

France Charbonneau, la procureure de la Couronne qui a fait condamner Maurice Boucher en mai 2002, est nommée juge à la Cour supérieure. Elle entrera en fonction aussitôt qu'elle aura prêté serment, a-t-on confirmé au bureau de la juge en chef, Lise Lemieux, hier. Âgée de 52 ans, M^{me} Char-

bonneau a été admise au Barreau en 1978. Après un court stage à l'aide juridique, elle a été nommée procureure de la Couronne en 1979. Affectée aux procès aux assises à partir de 1983, elle a travaillé dans quelque 150 procès pour meurtre et en a plaidé 80. Elle a en outre été conseillère juridique pour Carcajou et a donné des formations à l'Institut de police de Nicolet ainsi qu'aux escouades régionales mixtes. Christiane Desjardins

Extradé

Un homme établi au Québec depuis quelques années et originaire du Sri Lanka, Charlton Heston Anthony Richard, 30 ans, se dit tout à fait d'accord avec son extradition en France, où on veut le juger pour meurtre et tentative de meurtre. Ces crimes auraient été commis en 1998, à Aubervilliers, dans la région de Seine-Saint-Denis. Son avocat, Salavatore Mascia, a bien tenté de le dissuader, lors d'une audience qui s'est tenue hier devant le juge Kevin Downs, mais Richard n'a rien voulu entendre. Il est persuadé d'être acquitté, puisque, dit-il, au moment des crimes, il était au Canada et non plus en France.

Un homme déclaré délinquant dangereux pour la 2^e fois

CHRISTIANE DESJARDINS

Daniel Roy, qui avait réussi à faire casser en Cour d'appel la décision de le déclarer délinquant dangereux et à obtenir une nouvelle audience, se retrouve au même point cinq ans plus tard. Le juge James Brunton l'a déclaré délinquant dangereux, hier, au palais de justice de Montréal.

Depuis 1983, l'homme de 44 ans originaire de l'Estrie accumule les condamnations pour agressions sexuelles, souvent doublées d'introduction par effraction dans les maisons de ses victimes. Le 24 septembre 1997, il s'était introduit en pleine nuit dans la résidence d'une femme qui travaillait dans le domaine de la justice et l'avait violée en exigeant d'abord qu'elle lui révèle le nom d'un délateur dans une certaine cause. La femme n'a rien révélé du tout, d'autant plus qu'elle n'était au courant de rien. Pendant l'agression, le fils de 10 ans de la victime s'est présenté à la porte de la chambre parce qu'il avait entendu sa mère pleurer.

« Pourquoi tu pleures, maman ? » a-t-il demandé.

— Parce que ta mère aime ça », a répondu l'agresseur, qui a été plus tard identifié comme étant Roy.

Roy était en liberté conditionnelle au moment de cette agression. La victime a d'ailleurs intenté une poursuite contre les Services correctionnels, qui s'est soldée par un arrangement entre les deux camps.

Ce crime était toutefois la goutte qui a fait déborder le vase pour le

ques importants et manque d'empathie envers ses victimes. À titre d'exemple, il considère que, lorsqu'il agresse les femmes, il les assouvit sexuellement. D'autre part, ni les thérapies ni les médicaments pour diminuer ses pulsions sexuelles n'ont été efficaces. Les risques de récidive sont donc très élevés.

En déclarant l'accusé délinquant dangereux, le juge Brunton s'est dit conscient du fait qu'il imposait la peine la plus lourde du Code criminel puisque l'emprisonnement n'a pas de limite de temps. Toutefois, le cas de Roy sera réexaminé par la Commission des libérations conditionnelles au bout de sept ans et, après cela, tous les deux ans. « À vous, Daniel Roy, de vous prendre en

main, chose que vous avez eu le choix de faire depuis 1983 et que vous n'avez pas faite », a conclu le juge.

Roy, un père de famille qui clame son innocence pour l'agression de 1997, pleurerait dans le box des accusés.

Édition limitée de l'Altima 2.5S Extra 2004

SUPERBES LIGNES.

1000\$

D'OPTIONS SANS FRAIS*

- Jantes en alliage de 16 po
- Siège du conducteur à 8 réglages électriques
- Commandes audio montées sur le volant
- Ordinateur de bord et affichage de la température extérieure
- Commande du volume variant avec la vitesse
- Dispositif antivol
- Volant de direction gainé cuir



Altima 3.5 SE
RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE
MOTEUR À DACT 245 CHEVAUX PRIMÉ
PAR LA PRESSE AUTOMOBILE



LOCATION À PARTIR DE

279\$ PAR MOIS†

Comptant initial de 2 950\$
(transport et préparation compris)

0\$ de dépôt de sécurité
À LA LOCATION**

PRIX À L'ACHAT

23 495\$**

- Moteur 2,5 litres de 175 chevaux
- Boîte de vitesses automatique à 4 rapports
- Climatiseur
- Lève-glaces et verrouillage des portières électriques
- Freins à disque aux quatre roues
- Rétroviseurs extérieurs à glace dégivrante
- Radio AM/FM 100 watts avec lecteur CD

Quest 2004 | SUPERBE POUR VOTRE LIGNÉE.

« Meilleur achat » fourgonnettes selon
Le Guide de l'auto 2004



LOCATION À PARTIR DE

379\$ PAR MOIS†

Comptant initial de 3 495\$
(transport et préparation compris)

PRIX À L'ACHAT

31 395\$**

- Moteur V6 de 240 chevaux
- Boîte de vitesses automatique à 4 rapports
- Siège de la 2^e et 3^e rangée se repliant à plat
- Régulateur de vitesse
- Système antidémarrage du moteur
- Dispositif ABS et freins à disque aux 4 roues
- Climatisation avant et arrière
- Contrôle de traction
- Système audio AM/FM/CD 150 watts
- 2 coussins gonflables
- Rideaux gonflables (toutes les rangées)
- Sièges avant chauffants
- Ordinateur de bord

www.nissan.ca 1 800 387-0122

†Location de 48 mois pour l'Altima 2.5 S Extra 2004 avec boîte de vitesses automatique (T4VG74 AE00) et la Quest 3.5 S 2004 avec boîte de vitesses automatique (V6RG74 AA00). Acompte ou échange équivalent de 2 950 \$ pour l'Altima et de 3 495 \$ pour la Quest. Sur approbation du crédit. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement et dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel, toutes taxes comprises, requis à la livraison. ††Pour un temps limité, 0 \$ de dépôt de sécurité sur l'Altima 2004. *L'offre est d'une durée limitée et peut faire l'objet de changement sans préavis. Le 1 000\$ d'options en valeur additionnelle reflète la différence de prix entre la version 2.5 S avec ensemble Agrément et la version 2.5 S Extra. **Prix à l'achat de l'Altima 2.5 S Extra avec boîte de vitesses automatique (T4VG74 AE00) et de la Quest 3.5 S 2004 avec boîte de vitesses automatique (V6RG74 AA00). Assistance routière 24 h. †, ††, *, **Taxes, immatriculation, assurances, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus sur toutes les offres de location ou d'achat. Transport et préparation (975 \$ pour l'Altima et 1 035 \$ pour la Quest) non compris dans les offres d'achat. Les offres sont d'une durée limitée et peuvent faire l'objet de changement sans préavis. Les offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. †Chez les concessionnaires participants. Nissan, le logo Nissan, la signature «Découvrir...» et les noms des modèles Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

OUVERT JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE†



MONTRÉAL PLUS



Il n'aura pas fallu très longtemps, quelques pas de la « diva de la pop » sur la scène, pour que le public exubérant lui fasse déjà une ovation hier soir à la salle Wilfrid-Pelletier.

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE ©

LARA FABIAN À L'OSM

Venue du coeur

GUY MARCEAU
COLLABORATION SPÉCIALE

Parmi l'Orchestre symphonique de Montréal, hier, se trouvait un instrument qui n'y figure que pour deux soirs ; une de ces voix qui s'amalgame si bien aux timbres de ses classiques collègues, touchante, intense et qui vient du coeur, entière et puissante s'il en est une, la voix de Lara Fabian, chatoyante et suave... une voix dans ses cordes.

Et il n'aura pas fallu très longtemps, quelques pas de la « diva de la pop » sur la scène, pour que le public exubérant lui fasse déjà une ovation. Présentée d'abord par Monique Giroux, pour l'anecdote, soulignant ses 15 ans de carrière, à l'image du programme de chansons tirées de son répertoire, elle a offert un concert marqué par des ballades mais musclant ici et là le ton de ses succès pop bien relevés. Qu'on pense à *Alleluia* ou à *Rio*, où Lara a même esquissé quelques pas de danse. Et sa présence toujours aussi intense rappelle qu'elle

le signe tous ses textes, qui sont un peu de son histoire personnelle. Mais Lara Fabian n'est pas trop, elle est juste assez.

Le sentiment domine, la voix nuancée passe ses messages intimes, même lorsqu'elle pousse la note. Là-dessus, pas de doute, le public québécois n'a pas démenti sa soif et sa fascination pour les chanteuses à voix, ni son visible amour pour Lara. Et la belle le leur aura rendu au centuple, comme avec *Pas sans toi*, qu'elle a présentée comme « sa propre déclaration d'amour » au public qui remplissait à pleine capacité la salle Wilfrid-Pelletier.

Sur scène, annexé à l'OSM, un quatuor pop (batterie, guitare, basse et batterie), un piano très présent et, pour appuyer dans quelques pièces, six choristes, dont une, Dominique Faure, vient rejoindre Lara pour *Tu es mon autre*, un duo sympathique qu'elle chantait avec Maurane. Charles Barbeau dirigeait l'OSM, qui a fait, dans ses arrangements plutôt en harmonie avec le texte de départ, enten-

dre beaucoup ses violons (*J'y crois encore, Bambino, Pas sans toi et Yentl*) mais peu les autres sections pourtant bien étoffées (sauf quelques lignes de hautbois et des crescendos aux cuivres).

Beaucoup de beaux moments, comme sa touchante interprétation de la mélodique *Bambino* avec une voix blanche au parfum d'enfance ; l'entracte, après l'entracte, d'un air de *La Traviata*, suivi de *Caruso*, de Lucio Dalla, et de *Tout*, puis de *Broken Vow*. Une section plus qu'efficace justifiant l'apport du pop au classique et de surcroît très bien maîtrisée. Trois bémols : l'amplification parfois déficiente, le choix de chanter *S'en aller* dans sa version pop originale plutôt qu'acoustique, nettement plus belle sur son dernier album, et certains aigus prudents pour ne pas dire « limite ». Lara Fabian boit beaucoup d'eau durant le spectacle et, malgré une prestation solide, donne l'impression d'avoir fatigué sa voix. Mais le timbre n'est pas trop affecté. C'est lorsqu'elle parle au public qu'elle sur-surte presque et que le grain éraillé refait surface. Il reste encore la prestation de ce soir, chère Lara...

Le concert Week-end pop de l'OSM avec Lara Fabian est repris ce soir à 20h à la salle Wilfrid-Pelletier de la PdA. Info : 514-842-2112.

LIQUIDATION

chez
Les Ailes centre-ville de Montréal

Des milliers d'articles* sont en solde dans tous nos rayons à des prix jamais vus.

En plus,
profitez de notre

3 + 1

Achetez 3 articles en solde et obtenez le quatrième gratuitement!**

**L'article gratuit sera le moins cher des quatre articles.

Heures d'ouverture Les Ailes centre-ville

lundi - mardi - mercredi 10h - 18h

jeudi - vendredi 10h - 21h • samedi 9h - 17h

Ouverture plus tôt le dimanche 29 février 10h - 17h



Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537

*Marchandise sélectionnée. Vente finale. Aucune rectification de prix sur marchandise soldée.

Va jouer dehors!

MARIUS MARIN

Une semaine de relâche sans activités extérieures peut rapidement devenir un cauchemar... pour les parents. Rien de mieux que de faire sortir le trop-plein d'énergie des enfants en visitant l'une ou l'autre des stations de ski de la région, qui proposent différents forfaits pour le congé scolaire, de l'initiation au ski alpin aux compétitions amicales en planche à neige.

Pour ceux et celles qui préfèrent admirer la nature de plus près, le réseau des parcs-nature de la Ville de Montréal (Anse-à-l'Orme, Cap-Saint-Jacques, Bois-de-l'île-Bizard, Bois-de-Liesse, Île-de-la-Visitation et Pointe-aux-Prairies) et les parcs régionaux (parc de conservation du mont Saint-Bruno, Centre de la nature du mont Saint-Hilaire, parc d'Oka, Centre de la nature de Laval, parc des Îles-de-Boucherville, parc régional de Longueuil, etc.) sont tout indiqués pour les activités de plein air : ski de fond, raquette, glissade ou promenade en forêt sont habituellement fort agréables à cette période de l'année. Plusieurs de ces parcs offrent le service de location d'équipements.

Plus près de nous, les parcs métropolitains, notamment ceux du Mont-Royal, Angrignon, Jean-Drapeau, Maisonneuve et LaFontaine, sont facilement accessibles et permettent d'y pratiquer différentes activités à peu de frais (ski de fond, raquette, promenades et glissade). Aussi, plusieurs d'entre eux disposent de patinoires extérieures, mais comme dame Nature est souvent capricieuse à cette période de l'année, mieux vaut s'informer avant de se rendre sur place.

La patinoire du bassin Bonsecours, par contre, qui est réfrigérée, sera assurément ouverte jusqu'au 7 mars. D'ailleurs, la patinoire du Vieux-Port de Montréal souligne de belle façon le début de la relâche scolaire avec un spectacle pyromusical ce soir à 19 h dans le cadre du festival Montréal en lumière. Les patineurs sont même invités à patiner sous les étoiles puisqu'il y aura animation, casse-croûte et service de location de patins toute la nuit.

LE TOUR DU QUÉBEC

LAVAL

Homme violent atteint d'une balle à la jambe

Un appel pour violence conjugale logé jeudi soir à la police de Laval, a mal tourné pour le conjoint violent d'une femme qui a été atteint à la jambe par une balle tirée par un policier. Lorsque les deux patrouilleurs de la police de Laval se sont présentés devant une résidence située sur la 33^e Avenue, dans le quartier Laval-Ouest, ils ont été accueillis par une femme agitée qui a expliqué aux agents que son conjoint était violent. Voyant les policiers s'approcher, l'homme a empoigné une hache afin d'intimider les agents. Ces derniers ont essayé de raisonner l'homme, mais sans succès. Le conjoint violent a plutôt décidé de foncer sur un des policiers, hache à la main. Se sentant menacé, le policier a tiré un coup de feu en direction du suspect, l'atteignant à une jambe. L'homme s'est écroulé et a été transporté à l'hôpital, d'où il a reçu son congé après avoir été soigné. Il a été immédiatement arrêté et devra répondre de plusieurs accusations.
Raymond Gervais

TROIS-RIVIÈRES

Une cause type devant la Cour suprême

Ce qui devait être en apparence une banale histoire de dommages et intérêts, à la suite d'inondations survenues dans des immeubles de Trois-Rivières, est en passe de devenir une cause type suivie de près par plusieurs villes en raison du revirement de jurisprudence qu'elle pourrait entraîner. La Ville de Trois-Rivières vient de retenir les services d'un cabinet d'avocats afin de demander à la Cour suprême la permission d'en appeler du jugement rendu par la Cour d'appel du Québec le 13 janvier dans une cause en dédommagement pour refoulement d'égout. Le débat tourne autour de la responsabilité combinée des propriétaires de se conformer aux règlements municipaux et des villes d'avoir un égout suffisant pour recevoir les eaux usées et l'eau de pluie des bâtiments en cause. L'interprétation qu'en a faite le juge Marc Beauregard est nouvelle et pourrait invalider les règlements municipaux antérieurs à 2001.
Le Nouvelliste

DOSSIER DU SAMEDI

ACTUALITÉS

Le déserteur

Le mois dernier, Jeremy Hinzman a demandé le statut de réfugié au Canada. Il est citoyen des États-Unis. Il est soldat. Et il refuse de servir en Irak. Il entend invoquer l'illégalité de cette guerre pour convaincre Ottawa de lui donner asile. Histoire d'une cause qui pourrait créer un précédent.

MAXIME BERGERON

Jeremy Hinzman savait exactement ce qu'il faisait lorsqu'il a franchi la frontière canado-américaine le 3 janvier dernier avec sa femme et leur fils de 21 mois. Il avait quitté sans permission la 82^e division aéroportée de l'armée américaine moins de deux semaines avant son départ prévu pour l'Irak, et il était tout à fait conscient de ce qui l'attendrait désormais s'il retournait aux États-Unis : la prison.

Ce n'est donc pas sur un coup de tête que le jeune homme de 25 ans, originaire du Dakota du Sud, a décidé de désertir, mais plutôt en raison de ses croyances religieuses et personnelles, après que l'armée américaine eut refusé de le reconnaître comme objecteur de conscience malgré deux demandes écrites de sa part.

Hinzman affichait pourtant un bel enthousiasme lorsqu'il s'est enrôlé, en janvier 2001. Attiré par les avantages reliés au statut de soldat — études payées après le service militaire, logement gratuit et nourriture subventionnée —, il admet avoir bien apprécié au départ la camaraderie et les défis que lui offrait l'armée. Comme le fait de sauter d'avions en plein vol ou d'utiliser un lance-roquettes. C'est toutefois lorsqu'il a réalisé qu'il devrait *réellement* tuer d'autres êtres humains qu'il a changé, littéralement, son fusil d'épaule.



PHOTO FOURNIE PAR JEREMY HINZMAN
Hinzman s'est enrôlé dans l'armée américaine en janvier 2001.



PHOTO PETER J. THOMPSON, LA PRESSE®
En attendant que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié décide de son sort vers le début de 2005, le déserteur habite un appartement de Toronto avec sa femme, Nga Nguyen, et leur fils, Liam, 22 mois.

« Je m'attendais bien sûr à devoir tuer des gens, mais je ne m'étais jamais imaginé être impliqué dans un tel processus systématique visant à rendre les soldats capables de tuer sans éprouver aucun sentiment », explique Hinzman, joint à l'appartement de Toronto où il vit avec sa femme, Nga Nguyen, et leur fils, Liam, en attendant la décision canadienne.

« Quand tu commences par viser des cibles avec des ovales à la place du visage et qu'ensuite on les remplace graduellement par des visages d'apparence humaine, ça développe le réflexe de tuer, ajoute-t-il. J'ai été très naïf... »

Une autre guerre

Naïf ou pas, Hinzman demeure rattaché à l'armée par un contrat de quatre ans. Il a donc dû se rendre en Afghanistan en octobre 2002 pour mener la guerre au terrorisme amorcée par les États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Il y fut affecté aux cuisines, ses supérieurs ayant respecté son désir de ne pas combattre au front.

Avril 2003 à Kandahar : Hinzman comparait devant un comité pour faire valoir encore une fois ses convictions — et son désir de revenir à la vie civile. Nouveau refus. Huit mois plus tard, en décembre, il apprend que son unité se rendra sous peu en Irak. C'est la goutte qui fait déborder le vase. Le jeune homme annonce aussitôt à sa femme son intention de désertir et de demander asile au Canada. Elle l'appuie complètement. Près de deux mois après son arrivée en sol canadien, Jeremy Hinzman ne regrette absolument pas sa décision. « J'étais tout à fait conscient de ce que je faisais en quittant l'armée et je l'assume pleinement encore aujourd'hui », dit-il.

Le déserteur a maintenant un avocat, Jeffrey House, et il poursuit activement son rêve d'obtenir le statut de réfugié.

Draft dodger nouveau genre

Quelque 30 ans après l'arrivée massive de dizaines de milliers de *draft dodgers*, ces jeunes Américains qui fuyaient la conscription pour la guerre du Vietnam et demandaient l'asile politique, M^e House voudrait faire de Jeremy Hinzman le premier Américain à obtenir le statut de réfugié au Ca-



PHOTO PETER J. THOMPSON, LA PRESSE®

Le soldat américain Jeremy Hinzman s'est enfui au Canada en janvier afin d'éviter d'être dépêché en Irak. Si Ottawa refuse de lui accorder le statut de réfugié et le renvoie chez lui, il risque de quatre à six ans de prison.

nada à cause de son refus de participer à la guerre en Irak. Et il entend convaincre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) de l'illégalité de l'intervention militaire pour garder son client au pays.

« Je ne crois pas que la guerre en Irak était préventive comme l'ont dit les États-Unis, et il n'a toujours pas été prouvé qu'elle était légitime selon les lois internationales, dit M^e House. Si le gouvernement canadien reconnaît que

mité d'audience de la CISR, qui devrait rendre une décision vers le début de 2005. « C'est un cas très inhabituel, le premier du genre au Canada, mais j'ai relativement bon espoir de remporter la cause », dit M^e House.

Ce qui, si l'on se fie aux statistiques récentes, a bien peu de chances de se produire : des 710 Américains qui ont revendiqué le statut de réfugié au Canada depuis 1998, pas un seul n'a été retenu par la CISR. « Bon an, mal

« Une des choses que le juge de la Commission regarde de plus près est la condition des droits de l'homme dans le pays d'origine, explique Charles Hawkins. Le risque de persécution doit être sérieux. »

De quelle peine Jeremy Hinzman est-il passible présentement ? Entre quatre et six ans de prison, selon son avocat. Mais l'armée n'enverra personne à ses trousseaux, que ce soit ici ou aux États-Unis, assure Pam Smith, porte-parole de la 82^e division aéroportée. « Son nom a été placé dans une banque de données avec la mention *déserteur*. Généralement, les fautifs sont interceptés pour avoir brûlé un feu de circulation ou pour un autre délit mineur, et la police les retourne à l'armée. »

Qu'importe la suite des choses, Hinzman compte bien trouver le moyen de rester au Canada en vue d'entreprendre des études universitaires. D'ici la fin de la procédure devant la CISR, il tâchera de demeurer le plus zen possible, comme le lui enseigne sa philosophie bouddhiste. « Je sais seulement ce que m'apporte aujourd'hui et je me concentre là-dessus. »

« Si le gouvernement canadien reconnaît que cette guerre était illégale, allons-nous quand même laisser cet homme aller en prison pour avoir refusé d'y participer ? » demande l'avocat de Jeremy Hinzman.

cette guerre était illégale, allons-nous quand même laisser cet homme aller en prison (s'il retourne dans son pays) pour avoir refusé d'y participer ? »

Accompagnés d'un spécialiste en politique internationale, l'avocat et son client feront valoir leur point de vue en mai devant le co-

an, le taux d'acceptation oscille toujours autour de... zéro », indique Charles Hawkins, de la CISR.

Et la donne ne semble pas près de changer pour les demandeurs américains, même si leur nombre a fait un bon de 800 % en cinq ans, passant de 36 en 1998 à 268 de janvier à septembre 2003.

PEINE DE MORT

Le cerveau des ados pourrait les épargner

JÉRÔME BERNARD
AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — La peine de mort est appliquée aux États-Unis à des mineurs comme s'ils étaient des adultes, même si leur cerveau est immature, dénoncent des psychiatres et des neuropsychologues. Mais tout pourrait changer.

Ces experts soulignent que de récentes études scientifiques utilisant l'imagerie à résonance magnétique montrent que les adolescents n'utilisent pas la même partie du cerveau que les adultes quand ils réagissent dans l'urgence.

Puisque la Cour suprême des États-Unis a accepté en janvier d'examiner la légalité de l'exécution de meurtriers mineurs au moment des faits, il n'est pas impossible que le plus haut

tribunal du pays interdise la condamnation à mort des mineurs.

Le Cour devrait trancher cette question au plus tôt début juin.

Question de développement

« De nouvelles études en matière de neuro-imagerie montrent que les adolescents, quand on leur demande d'interpréter une information affective, utilisent la partie réactive du cerveau, l'amygdale cérébelleuse, plutôt que la région plus réfléchie, le cortex frontal », explique David Fassler, professeur en psychiatrie à l'Université du Vermont.

Ainsi, quand on leur montre la photo d'une femme au visage crispé, ils ont tendance à dire qu'elle est « choquée, surprise, en colère », alors que des adultes l'interprètent correctement en y voyant de la peur.

En cas de braquage d'un petit commerce, par exemple, un adolescent n'interprétera pas de la même manière qu'un adulte la réaction du patron du magasin et sera plus enclin à tirer car il a du mal à « lire » les expressions du visage en utilisant la partie réactive de son cerveau plutôt que la zone dite « réfléchie ».

Le cortex frontal est la partie du cerveau utilisée pour le jugement, l'analyse. « Selon des études récentes, cette partie se développe particulièrement vers l'âge de 11 et 12 ans, suivie pendant quelques années par une période d'élargissement et d'organisation de nouvelles connections neuronales », ajoute ce psychiatre.

« Les humains grandissent dans leur tête », renchérit Ruben Gur, neuropsychologue à l'Université de

Pennsylvanie, pour expliquer cette différence entre le cerveau d'un adolescent et celui d'un adulte.

La substance blanche dans le cerveau, composée de fibres permettant d'établir les connections entre les différentes régions cérébrales, s'épaissit progressivement jusqu'à l'âge adulte, explique-t-il.

Une couche d'isolant appelée myéline enveloppe progressivement les fibres nerveuses, les rendant plus efficaces, comme un isolant améliore la conductivité de câbles électriques.

« Je ne suis pas en train d'excuser les adolescents, mais ils ne fonctionnent pas avec la capacité complète d'un adulte », déclare M. Fassler.

Il estime toutefois que la violence est un phénomène complexe, qui ne peut être réduit à l'utilisation de la

région du cerveau appelée amygdale cérébelleuse.

« Il y a une responsabilité réduite (des adolescents), parce que le cerveau n'est pas complètement arrivé à maturité », affirme pour sa part, Stephen Harper, avocat spécialiste de la peine de mort à Miami.

Selon lui, les découvertes scientifiques sur le développement du cerveau des adolescents sont « si récentes qu'elles ne font que commencer à pénétrer le monde judiciaire ».

L'exécution de meurtriers mineurs au moment des faits est toujours possible dans une vingtaine d'États américains, même si ces exécutions sont devenues très rares. L'État du Texas, premier État pour le nombre total d'exécutions, se distingue : il compte 28 mineurs dans ses couloirs de la mort.

Le luxe. Version abordable.

Ford Taurus LX 2004

19 998 \$ à l'achat*

- Moteur V6 de 3 L
- Boîte automatique 4 vitesses
- Sièges pour 6 occupants
- Glaces, rétroviseurs et verrouillage des portes à commande électrique
- Volant réglable
- Climatisation
- Antidémarrage SecuriLock®
- Programmateur de vitesse



La sécurité. À prix sécurisant.

Ford Freestar SE 2004

319 \$ / mois**
Transport inclus
Location 48 mois
Ensemble sécurité active
inclus – valeur de 800 \$

Obtenez 0 % de financement à l'achat jusqu'à 60 mois†



Le « meilleur choix »
de l'Insurance Institute
for Highway Safety

Groupe motopropulseur : Nouveau moteur V6 de 4,2 L (couple : 265 lb-pi à 3 500 tr/min) • Boîte automatique à 4 rapports avec commande hydraulique à réponse rapide pour des passages de vitesse plus souples • Nouveaux supports hydrauliques du groupe motopropulseur pour un roulement silencieux • Toute nouvelle suspension avant • Climatisation à 3 zones en option • Pédales à réglage électrique



Le Ford Freestar a obtenu la plus haute cote de sécurité pour le conducteur et le passager avant en cas de collision frontale décernée par la National Highway Traffic Safety Administration du gouvernement américain (www.NHTSA.com).

Exclusif à Ford



Ensemble sécurité active

1. Contrôle dynamique de stabilité AdvanceTrac®
2. Antipatinage à toutes les vitesses
3. Fonction d'assistance au freinage d'urgence
4. Sonar de recul

Ford, le choix n° 1 au pays†



Bien pensé